



# Rapport du jury



Concours à 1 degré en procédure ouverte  
selon SIA142

Projet pour la réalisation de l'extension  
du CFPne et Hepia à Lullier



# Rapport du jury

Juillet 2024

LULLIER



# Le mot du président

Quelle situation de départ? Comment réagir en tant qu'architecte dans ce contexte, avant tout paysager? L'outil « concours d'architecture » a une fois de plus démontré son efficacité et son intelligence. Plus de cinquante équipes se sont penchées, dans le cadre de ce concours de projets ouvert, sur la question de savoir comment agrandir le complexe scolaire existant de Lullier sans pour autant détruire l'excellence de ce lieu particulier. Le programme était relativement simple, mais la tâche était difficile. Ainsi la diversité et la qualité des plus de cinquante contributions ont permis de discuter intensivement les potentiels du site et la stratégie d'intervention adéquate.

Ce qui semble simple au premier abord ne l'est pas vraiment. Malgré le programme limité, il a été difficile de déterminer l'endroit exact pour l'extension souhaitée. Il s'est avéré que l'espace situé au sud du complexe scolaire existant, utilisé aujourd'hui comme parking, présente un grand potentiel en tant qu'espace paysager — après des discussions intenses, les projets à cet endroit ne nous ont pas convaincus. De même, les tentatives les plus diverses de compléter l'ensemble par des extensions ponctuelles au nord n'ont finalement pas totalement enthousiasmé le jury. Lors de la discussion et de l'évaluation des différentes approches, il s'est avéré par la suite qu'une stratégie de « Weiterbauen » offrait une approche intéressante, qui permettait de compléter le principe existant du complexe scolaire. La concentration sur le bâtiment existant, l'intégration fonctionnelle des salles de classe souhaitées, mais aussi la position de la bibliothèque à un endroit stratégique de l'ensemble, dans le bâtiment existant, ont convaincu le jury et ont finalement conduit à une décision claire.

Il va de soi que les interfaces et les questions relatives à l'utilisation de l'existant doivent maintenant être clarifiées dans le cadre d'un futur projet approfondi, sur la base d'un dialogue commun avec les utilisateurs-trices.

Lors des discussions, il s'est également avéré que certaines conditions relatives à l'espace extérieur devaient être examinées de manière plus approfondie. Le résultat du concours n'est ici que le début d'une longue collaboration avec toutes les parties concernées. Il reste à souhaiter que, dans un avenir proche, un concours d'architecture paysagère permette de rétablir le contexte général et d'arrondir ainsi l'intégration unique du complexe scolaire dans son environnement paysager impressionnant.

Avant tout, je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes qui ont pris la peine et le temps de se pencher sur cette question très spécifique. La diversité des projets montre l'éventail des solutions possibles. Je remercie également le jury pour sa collaboration constructive, la qualité des discussions et sa patience, et je me réjouis de visiter la nouvelle ancienne école de Lullier!

Dominique Salathé,  
président du jury





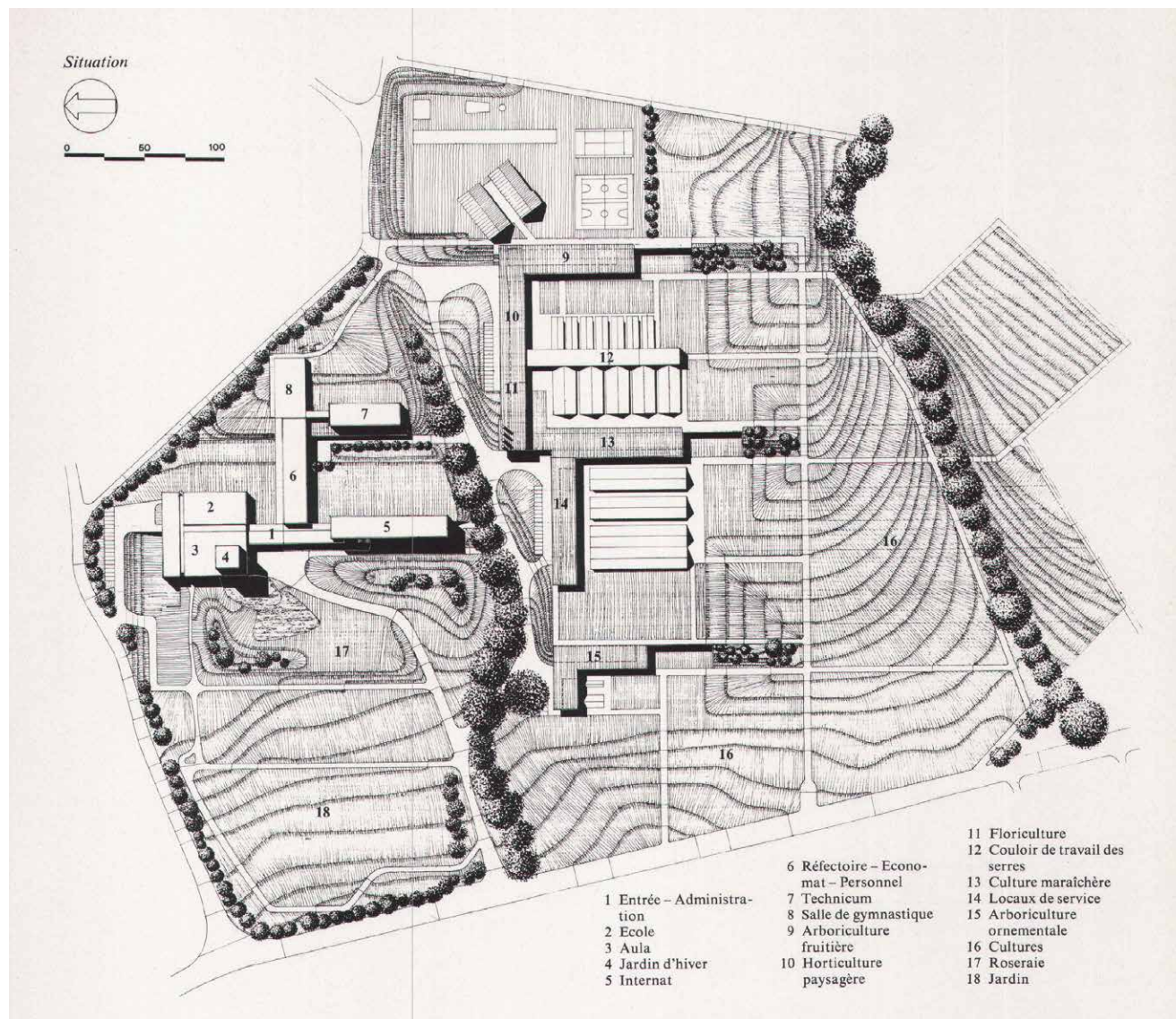
# Sommaire

## Démarche

1.	Préambule	9
2.	Maître de l'ouvrage et organisation	10
3.	Genre de concours et procédure	10
4.	Situation et périmètre du concours	10
5.	Objectifs généraux	10
6.	Contraintes du site	13
7.	Stratégies de durabilité	14
8.	Programme	15
9.	Critères d'appréciation	15
10.	Composition et rôle du jury	17
11.	Distinctions et prix	18
12.	Calendrier	18
13.	Liste des projets rendus	18
14.	Contrôle et conformité des projets rendus	19
15.	Expertise des projets rendus	19

16.	Jugement	20
16.1.	Déroulement du jugement	
16.2.	Projets admis au jugement	
16.3.	Prise de connaissance individuelle des projets	
16.4.	Analyse des projets par groupe	
16.5.	Projets à exclure de la répartition des prix	
16.6.	Premier tour du jugement	
16.7.	Deuxième tour du jugement	
16.8.	Troisième tour du jugement	
16.9.	Tour de rattrapage	
16.10.	Résultat du jugement et attribution des prix et mentions	
16.11.	Recommandations du jury	
17.	Approbation du jury	23
18.	Levée de l'anonymat	24

Projet lauréat	27
Projets primés	37
Projets non primés	77



Remarque: l'aile n°7, soit le Technicum n'a pas été réalisée. Le secteur 8 a été réalisé différemment (espaces pour HEPIA).

Plan du projet original, 1974  
in la revue *L'œuvre: architecture et art, L'homme et la nature ou l'architecture rurale*, n°62 cahier 4, 1975

# Démarche

## 1. Préambule

La tradition de l'horticulture, installée depuis plusieurs siècles dans la région de Genève, a favorisé l'émergence d'institutions nouvelles à travers l'histoire du canton telles que la Classe d'Agriculture en 1776, le Jardin Botanique en 1818 ou encore l'Ecole d'horticulture de Châtelaine, fondée en 1887 par Edmond Vaucher. Cette dernière, forte de son succès mais contrainte par les limites de sa parcelle, s'installe en 1974 sur la commune de Jussy, au cœur d'un splendide domaine de 22 hectares, le site de Lullier, dans des nouveaux bâtiments réalisés par Alfred Damay et Michel Frey, architectes, et Walter Brugger, architecte paysagiste, pour la réalisation du parc. Des constructions additionnelles de moindre qualité viendront par la suite se greffer aux bâtiments originaux afin de répondre à l'augmentation des effectifs et à l'évolution des modalités d'enseignement.

De nos jours, le site de Lullier accueille deux écoles prestigieuses du canton de Genève : le Centre de Formation Professionnelle nature et environnement (CFPne, rattaché à l'enseignement secondaire II du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)), descendant direct de l'Ecole d'horticulture de Châtelaine, et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA, rattachée aux hautes écoles spécialisées HES-SO). Ces deux établissements se retrouvent désormais à l'étroit dans les bâtiments existants, réalisés pour certains sous la forme de constructions temporaires devenues partiellement insalubres et ne répondant plus aux normes et exigences actuelles. Dans ce contexte, la réalisation d'une extension s'avère indispensable.

Pour ce faire, une étude de faisabilité finalisée en janvier 2021 a permis d'une part, de confirmer les possibilités d'implantation du programme établi par les utilisateurs à proximité des bâtiments scolaires existants et, d'autre part, de valider des options de projet parallèles telles que la suppres-

sion des deux pavillons provisoires installés sur le site dans les années 2000, la rationalisation des places de stationnement existantes et l'instauration d'une continuité pour le corridor biologique identifié à l'ouest du site. Ainsi, au terme du présent projet d'extension, le site de Lullier sera en mesure d'offrir les espaces nécessaires pour résorber les évolutions prévues et attendues de l'attractivité des formations dispensées par l'HEPIA et le CFPne sur les 20 prochaines années, et ce, dans un environnement bâti satisfaisant aux exigences légales en vigueur et aux pratiques d'enseignement actuelles. La conception des nouveaux bâtiments permettra en outre de s'adapter à l'évolution des formations à la fois théoriques et pratiques, d'offrir une nouvelle bibliothèque aux élèves et au corps enseignant et de soutenir le rayonnement de l'école auprès d'un plus large public.

## 2. Maître de l'ouvrage et organisation

L'OCBA (office cantonal des bâtiments) organise en tant que Maître d'ouvrage, la mise en concurrence relevant du présent programme de concours.

La préparation du concours a été conduite par le bureau A-Architectes Sàrl en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

## 3. Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009). La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

## 4. Situation et périmètre du concours

Le périmètre d'implantation des nouveaux bâtiments du présent concours d'architecture se trouve sur la parcelle n°256 de la commune de Jussy et possède une surface de 18'398 m<sup>2</sup>. Tous les éléments du programme sont à inscrire à l'intérieur de cette limite.

Un périmètre de réflexion plus vaste permet d'asseoir le projet dans son contexte élargi. Il est question de prendre en considération les liens avec le site dans son entier et la structure paysagère existante. Le périmètre élargi inclut l'axe nord-sud qui relie le chemin des Tattes-Magnin et la route de Presinge, et l'axe est-ouest dessiné par la route de Presinge.

## 5. Objectifs généraux

En préambule à toute considération sur les besoins programmatiques, le Maître d'ouvrage attend de cette réalisation une exemplarité en regard des principes inhérents au développement durable et aux besoins énergétiques sur tout le cycle de vie du/des nouveaux bâtiments proposés. La future réalisation devra répondre à une haute exigence de durabilité, notamment du point de vue environnemental et énergétique, l'État de Genève ayant pour ambition de répondre aux défis climatiques, environnementaux et sociaux de ce premier quart de siècle.

Les enjeux de ce projet sont multiples pour le Maître d'ouvrage, de même que pour les utilisateurs-trices du site que sont le CFPne et la HEPIA :

- » asseoir sa fonction d'institution de manière durable ;
- » préserver le patrimoine bâti et l'esprit architectural existant ;
- » maintenir et préserver les qualités paysagères du site ;
- » mettre à disposition des deux écoles, CFPne et HEPIA, des locaux distincts par filière tout en permettant l'échange, la synergie et le dialogue entre les élèves ;
- » offrir au personnel administratif ainsi qu'aux corps enseignant et étudiantin des conditions de travail optimales, dans un environnement adapté ;
- » supprimer les deux pavillons provisoires installés dans les années 2000 sur le site.



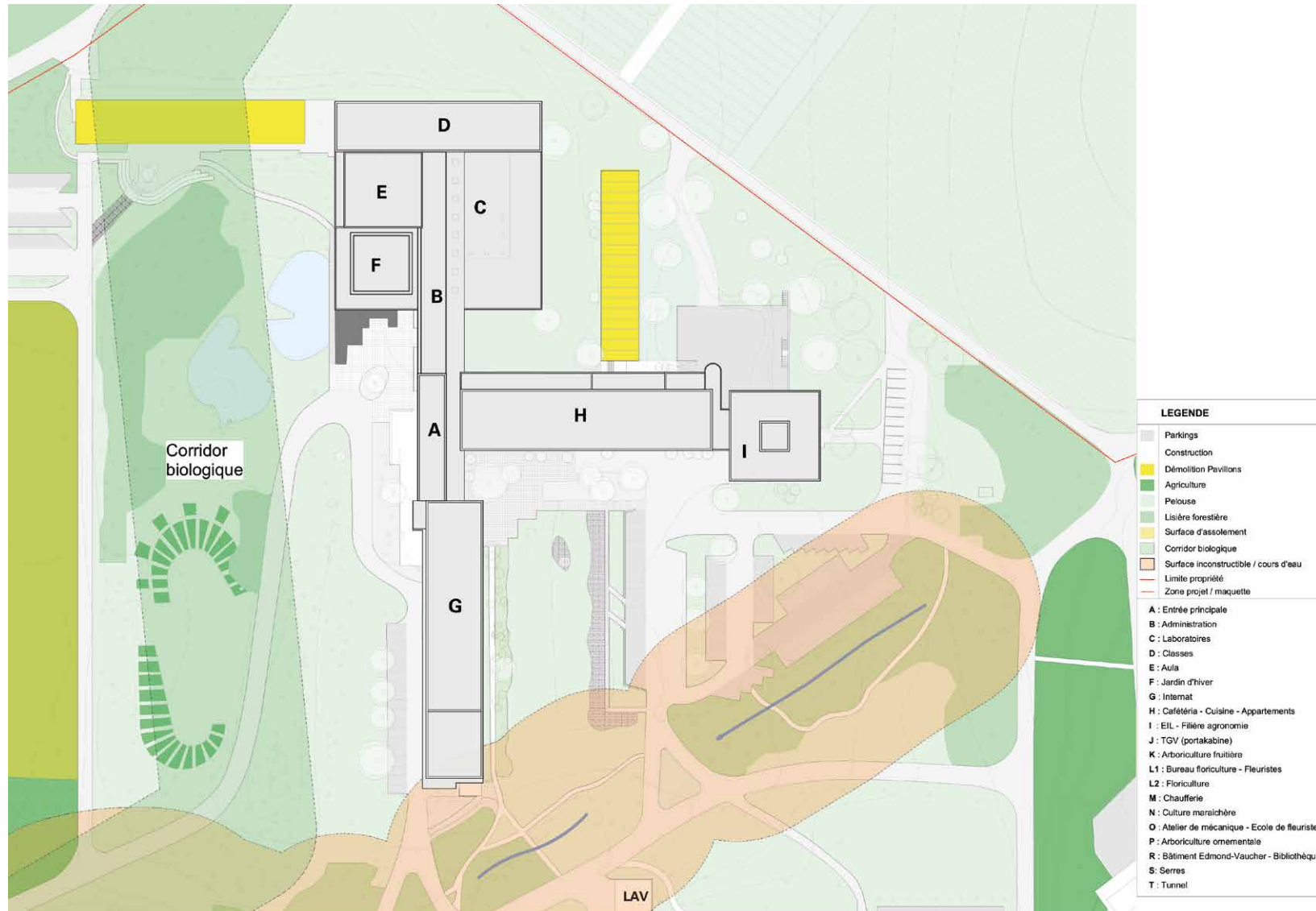


Schéma des contraintes

## 6. Contraintes du site

### Patrimoine

Jussy est l'une des plus belles communes du canton de Genève, avec un nombre conséquent de sites ISOS d'importance nationale avec valeur de sauvegarde A.

L'école de Lullier, de par ses qualités architecturales et paysagères exceptionnelles, fait actuellement l'objet d'une mesure de recensement auprès de l'Office du patrimoine et des sites (OPS) de l'Etat de Genève. Celle-ci porte essentiellement sur les éléments du projet original de 1974. Sont ainsi concernés les bâtiments conçus et réalisés par les architectes Alfred Damay et Michel Frey, avec leur caractère industriel et leur grande sobriété, ainsi que le remarquable jardin paysager dessiné par l'architecte paysagiste Walter Brugger.

Le nouveau projet d'extension doit dès lors s'inscrire dans une réflexion paysagère et architecturale en lien avec la singularité du site. Les relations au parc de Walter Brugger, à la topographie, ou plus généralement à l'environnement naturel et bâti, sont ainsi à prendre en considération. La qualité d'intégration du projet dans son contexte constitue de fait l'un des critères d'appréciation des projets soumis au jugement.

### Règlements de construction (LCI)

La totalité de l'école de Lullier se trouve implantée en zone agricole, et ce, depuis ses origines. Pour corriger cette anomalie historique, une procédure de modification de zone (MZ) est actuellement menée par l'office de l'urbanisme de l'Etat de Genève, afin que l'école de Lullier ainsi que le périmètre d'implantation des constructions du présent concours se retrouvent, à terme, dans une zone d'équipement public, davantage en adéquation avec l'affectation du site depuis la création du centre horticole en 1974.

Du point de vue des règlements de construction, la zone d'équipement public sera apparentée à la zone 3 de la LCI pour le calcul des gabarits, distances aux limites et distances entre bâtiments.

La hauteur maximale des bâtiments autorisée en zone 3 est de 21 mètres.

### Contraintes du site

Le site possède une contrainte importante qui est la limite inconstructible de 30 m à l'axe du nant de l'Abbaye de Presinge, situé au sud des bâtiments scolaires.

Du côté ouest de ces mêmes bâtiments scolaires, la volonté est de libérer la surface aujourd'hui occupée par le pavillon provisoire, afin d'assurer la continuité du corridor biologique et de préserver le jardin le plus remarquable de Walter Brugger. C'est également de ce côté-ci que les bâtiments originels ont le plus de valeur, notamment face à la lagune. Ce secteur ouest n'est ainsi pas compris dans le périmètre d'implantation des nouveaux bâtiments mais uniquement dans le périmètre de réflexion élargi du concours.

### Domaine paysager

Situé en campagne genevoise, le parc de Walter Brugger et les bâtiments s'inscrivent dans ce paysage tout en créant une plus-value unique en termes de biodiversité, de connaissances, de savoir-faire et de collections botaniques d'une grande variété. Il fut, dès lors, impératif de conserver la diversité végétale en respectant les usages du lieu lors de la définition du périmètre du concours.

### Arbres

Un effort de conservation arborée sera fait. L'abattage d'arbres devrait ainsi être limité au strict minimum.

### Toitures et façade

Une attention particulière quant aux matériaux utilisés en façade, à leur mise en œuvre et expression architecturale, est exigée dans le cadre du présent concours, notamment en relation avec les bâtiments existants, raison pour laquelle une coupe constructive 1/50<sup>e</sup> est demandée aux concurrents dans le rendu.

### Mobilité

Actuellement, le site dispose de 242 places de stationnement pour voitures, représentant une surface totale de 6'646 m<sup>2</sup>. Soucieux de l'empreinte environnementale et privilégiant une mobilité douce, les utilisateurs-trices souhaitent réduire la quantité de stationnements à 104 places pour une surface résultante de parking de 2'755 m<sup>2</sup>. Les surfaces de stationnement supprimées seront à renaturer et doivent être prises en compte dans les propositions d'aménagements paysagers.

## 7. Stratégies de durabilité

La politique de l'État en matière de durabilité définit les axes prioritaires suivants :

### Ecobilan de la construction

Le projet vise à réaliser un bâtiment « bas carbone » dont l'impact environnemental de la construction est minimisé : par le parti architectural, le choix de la structure porteuse et le choix des matériaux bas carbone tels que le bois, BTC, etc.

Dans le cadre du projet, le lauréat fera l'objet d'une évaluation carbone selon SIA 2032. Cette évaluation carbone sera réalisée avec l'outil « Bilan carbone chantier et bâtiment » développé en collaboration avec l'État de Genève, les SIG et la SSE (Société Suisse des Entrepreneurs).

### Adaptation au changement climatique et biodiversité

La prise en compte de la thématique des îlots de fraîcheur, en application du Plan Climat Cantonal, constitue un volet environnemental important.

Pour répondre à cette demande, les projets doivent proposer des actions dans les espaces ouverts mais également des mesures architecturales.

### Approche sociale et concept santé et bien-être

Le projet vise un haut niveau d'acceptation au travers de la participation des différents publics cibles et groupes d'intérêt lors du processus de projet.

La conception du projet tiendra compte des incidences sur la santé et le bien-être des usagers-gères issues de l'implantation, organisation, orientations, parcours, lumière naturelle, vues, matériaux sains et écologiques.

### Flexibilité et réversibilité

La conception architecturale, spatiale et constructive doit faciliter, dans un concept d'économie des moyens, une évolution possible de l'usage des locaux et des aménagements.

Cela peut par exemple être recherché par des principes de modularité dimensionnelle, des concepts structurels, une organisation et une accessibilité des réseaux techniques, les choix de matériaux ou la matérialisation des aménagements extérieurs.

### Concept énergétique

Le projet doit s'inscrire dans un concept énergétique ambitieux, avec le souhait de tendre à un bilan énergétique neutre (nearly zero-energy building : un bâtiment qui, sur une moyenne annuelle, produit autant d'énergie qu'il n'en consomme). Il doit répondre à la politique énergétique cantonale et se coordonner avec celle de la commune de Jussy. Ce concept sera élaboré en cohérence avec les différents concepts énergétiques territoriaux et en synergie avec les autres bâtiments du site.

Il doit réduire au maximum sa consommation énergétique, préserver les ressources, en particulier celles non renouvelables. Les projets doivent satisfaire au standard THPE 2000W, avec un confort estival accru. La toiture doit associer le photovoltaïque à une végétalisation favorisant la biodiversité. Le Maître d'ouvrage désire un bâtiment « low tech » avec un recours minimal aux installations techniques.

## 8. Programme

Le centre de Lullier actuellement deux entités académiques : (1) Le Centre de Formation Professionnelle nature et environnement / CFPne (école d'horticulture et pour fleuriste), appartenant à l'enseignement secondaire II du DIP, (2) La Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture / HEPIA (agronomie, architecture du paysage et gestion de la nature), appartenant aux hautes écoles spécialisées HES-SO

Ces deux entités s'organisent selon leurs propres besoins avec un fonctionnement bien distinct l'une de l'autre. Le CFPne bénéficie d'une occupation plus étendue du site par rapport à l'HEPIA. Cette dernière, déjà installée dans le centre-ville de Genève, n'exploite à Lullier qu'une partie des salles de formation et des laboratoires.

Les deux pavillons provisoires implantés au nord-est et nord-ouest du site dans les années 2000 occupent une surface au sol totale de 470 m<sup>2</sup>. Leurs affectations s'articulent autour de la recherche et de la formation. Devenus obsolètes et partiellement insalubres, ces pavillons doivent aujourd'hui être supprimés et remplacés par une ou plusieurs nouvelles constructions répondant aux normes en vigueur et adaptées aux besoins actuels et futurs de l'école. Une partie des locaux existant actuellement dans ces pavillons est ainsi intégrée dans le programme des locaux du présent concours d'architecture.

## 9. Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation sont à considérer avec le contenu du programme. Les conditions de réussite identifiées par l'État de Genève et les utilisatrices sont les suivantes :

- » qualité urbaine et paysagère : qualité et clarté du concept, mise en valeur du site ;
- » qualité de l'intégration dans le contexte : relation avec l'environnement naturel et bâti ;
- » qualité des aménagements et espaces extérieurs proposés, qualité des accès ;
- » qualités architecturales : traitement des volumes, des éléments architecturaux proposés et en adéquation avec les valeurs fondamentales du centre horticole de Lullier ;
- » qualités fonctionnelles et pertinence de la répartition programmatique proposée ;
- » qualités constructives et clarté structurelle du projet ;
- » mise en valeur des objectifs du projet de centre horticole de Lullier ;
- » qualités environnementales et durables ;
- » économie et rationalité générales du projet ;
- » conformité au programme et au règlement.

	ABRÉV.	AFFECTATION	DESCRIPTIF / ÉTAT	Q.	SURF.	U.	TOTAL	U.	CAPACITÉ	OCCUP.
<b>Bâtiment(s) de remplacement</b>										
<b>CFPne</b>	SC	Salle de cours	Remplacement	6	60	m <sup>2</sup>	360	m <sup>2</sup>	25	80%
	SCI	Salle de cours informatisée	Nouveau	1	60	m <sup>2</sup>	60	m <sup>2</sup>	25	80%
	SC	Salle de cours	Nouveau	2	40	m <sup>2</sup>	80	m <sup>2</sup>	12	—
	SCO	Salle de cours OMP (Cli)	Nouveau	3	40	m <sup>2</sup>	120	m <sup>2</sup>	6-8	—
	SRO	Salle de réunion OMP (Cli)	Nouveau	1	20	m <sup>2</sup>	20	m <sup>2</sup>	—	—
	<b>&gt; TOTAL CFPne</b>				<b>13</b>			<b>640</b>	m <sup>2</sup>	28%
<b>hepia</b>	SC	Salle de cours	Remplacement	3	80	m <sup>2</sup>	240	m <sup>2</sup>	35	80%
	SCM	Salle modulable: 35 pl. cours + 25 pl. TP	Remplacement	1	140	m <sup>2</sup>	140	m <sup>2</sup>	60	80%
	SCM	Salle modulable: 35 pl. cours + 25 pl. PC	Remplacement	1	140	m <sup>2</sup>	140	m <sup>2</sup>	60	70%
	SI	Salle informatique	Remplacement et complément	1	60	m <sup>2</sup>	60	m <sup>2</sup>	25	—
	REU	Salle de réunion	Nouveau	1	30	m <sup>2</sup>	30	m <sup>2</sup>	10	—
	BC	Bureaux pour collaborateurs	Remplacement	8	40	m <sup>2</sup>	320	m <sup>2</sup>	4 à 5	—
	BD	Bureaux de direction de filière	Remplacement	1	40	m <sup>2</sup>	40	m <sup>2</sup>	4	—
<b>&gt; TOTAL HEPIA</b>				<b>16</b>			<b>970</b>	m <sup>2</sup>	42%	
<b>Mixte</b>	SM	Salle des maîtres	Nouveau	1	180	m <sup>2</sup>	180	m <sup>2</sup>	15	—
	BIB	Bibliothèque du centre Lullier: 18'800 livres	Remplacement et complément	1	500		500	m <sup>2</sup>	—	—
	REP	Salle de repro. pour les deux institutions	Remplacement	1	20		20	m <sup>2</sup>	—	—
<b>&gt; TOTAL MIXTE</b>				<b>3</b>			<b>700</b>	m <sup>2</sup>	30%	
<b>&gt; Total Programme</b>				<b>32</b>		SN	<b>2'310</b>	m <sup>2</sup>	100%	
<b>&gt; Total estimé pour locaux techniques</b>					5.00%		<b>116</b>		5%	

Tableau des surfaces  
demandées dans le programme

## 10. Composition et rôle du jury

Le jury, désigné par le Maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

### Président

- M **Dominique Salathé**  
\* Architecte ETH  
Salathé Architekten Basel, Bâle

### Vice-Président

- M **Francesco Della Casa**  
Architecte EPFL  
Architecte cantonal,  
département du territoire,  
État de Genève

### Membres

- M **Luis Amella**  
Architecte EPFL  
Chef de projets OCBA-DCO,  
État de Genève
- M **Julien Beaughon**  
Ingénieur développement durable  
Chef de projets OCBA-DIE,  
État de Genève
- M **David Marchi**  
Architecte EPFL  
Chef de secteur direction  
de la logistique DLOG / DIP,  
État de Genève

- Mme **Anne-Françoise Morel**  
Maire de Jussy

- Mme **Claire Baribaud**  
Dr ès Sciences  
Directrice Hepia, Genève

- M **Jean Lebedeff**  
Ingénieur-œnologue  
Directeur CFPne, Genève

- Mme **Sophie Ambroise**  
\* Architecte paysagiste ENSP  
officina del paesaggio, Lugano

- Mme **Audrey Contesse**  
\* Architecte DPLG  
et historienne de l'architecture  
Directrice de l'institut  
culturel d'architecture  
Wallonie-Bruxelles, Bruxelles

- Mme **Fanny Gilliéron-Novoa**  
\* Ingénieure civil HES  
T-ingénierie, Genève

- Mme **Mical Mercier Oulevey**  
\* Architecte EPFL  
MIDarchitecture, Genève

- Mme **Cathrin Trebeljahr**  
\* Architecte EPFZ  
In-Out / Cathrin Trebeljahr  
Architecte, Paris-Genève

- Mme **Christiane Von Roten**  
\* Architecte EPFL  
Pont12 architectes, Lausanne

- M **Stefano Tibiletti**  
\* Architecte EAUG  
Tibiletti Associati, Lugano

### Suppléant-e-s

- Mme **Martalicia Schnell**  
Architecte IAUG HES  
Cheffe de projets OCBA-DCO,  
État de Genève

- Mme **Marta Perucchi**  
Architecte IAUG HES  
Directrice direction  
de la logistique DLOG / DIP,  
État de Genève

- M **Etienne Favay**  
Ingénieur  
Chef de projets OCBA-DIE,  
État de Genève

- M **Pascal Wegmüller**  
Conseiller municipal, Jussy

- M **Tony Mangone**  
Architecte IAUG HES  
Chargé de cours Hepia

- M **Bertrand Verdan**  
Architecte paysagiste  
Enseignant section parcs  
et jardins CFPne, Genève

- Mme **Natacha Guillaumont**  
\* Architecte DPLG  
Cheffe de filière paysagisme Hepia,  
Genève

- Mme **Anne Luyet**  
\* Architecte EPFL  
LAM Architectes, Lausanne

- Mme **Tiffanie Paré**  
\* Architecte EPFL  
Assistante-doctorante, ausanne

- Mme **Deborah Piccolo**  
\* Architecte EPFL  
Decroux+Piccolo, Lausanne

- M **Yves Bach**  
\* Ingénieur civil EPFL  
edms, Genève

- M **Didier Collin**  
\* Architecte EPFL  
collinfontaine architectes, Genève

- M **Flourentzos Flourentzou**  
\* Dr ès Sciences en physique  
du bâtiment  
Estia, Lausanne

\* sont représenté-e-s les membres professionnels indépendant-e-s du Maître d'ouvrage.

## 11. Distinctions et prix

Le jury a disposé d'une somme globale de prix de Fr. 202'000.– HT pour l'attribution d'environ trois à six prix et mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

## 12. Calendrier du concours

Lancement du concours + diffusion des documents sur SIMAP	<b>19.01.2024</b>
Visite du site	<b>05.02.2024</b>
Retrait des maquettes vierges par les participant-e-s	<b>Dès le 05.02.2024</b>
Soumission des questions par les participant-e-s	<b>12.02.2024</b>
Réponses aux questions de la part du jury	<b>01.03.2024</b>
Soumission des planches de rendu de projets	<b>03 au 21.06.2024</b>
Soumission des maquettes	<b>01 et 02.07.2024</b>
Evaluation, publication des résultats et des prix	<b>Juillet 2024</b>
Exposition des projets	<b>01-15.10.2024</b>

## 13. Liste des projets rendus

Le comité d'organisation a reçu soixante inscriptions. Cinquante-deux projets lui ont été remis.

01 Edward	28 NOÉ
02 ROSALBA	29 CONSTELLATION
03 Mondes parallèles	30 LOTUS
04 POMME DE PIN	31 ESSENCES
05 Le Jardin Vertical	32 L'Orangerie
06 POINT BARRE	33 MATSUTAKE
07 SERPENTINE	34 SOUS LES ARBRES
08 BOURGEON	35 FENÊTRES SUR COUR
09 METAVASIS	36 LA BIBLIOTHÈQUE VERTE
10 Valse avec Walter	37 PHASME
11 WALT	38 GAIA
12 AGORA IDEON	39 MOLY
13 Merlin l'Enchanteur	40 TARTAN
14 HERITAGE	41 Greffon
15 UNE PORTE À LA NATURE	42 Courants d'aires
16 RIVIÈRES INFINIES	43 firmiana simplex
17 ATRIUM	44 HORIZONS
18 MYCELIUM	45 ATRIUM
19 Canopée	46 COALESCENCE
20 ANASTOMOSE	47 Au-delà des cimes
21 Arbre de la vie	48 DIALOGUE
22 Halo	49 CLIMAT
23 Le temps des fleurs	50 LA TERRE, WALTER!
24 Coursons	51 l'autre nom
25 coquelicot	52 LES PÔLES
26 SYMBIOSE	ENROULÉS AUTOUR
27 Fanion	DU PATIO CENTRAL

## 14. Contrôle et conformité des projets rendus

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par le comité d'organisation.

Celui-ci constate que les cinquante-deux dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

Trois projets ont été rendus sur trois planches A0 uniquement sans pour autant altérer la compréhension des projets.

Les cinquante-deux dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

## 15. Expertise des projets rendus

L'expertise des projets s'est faite selon le programme du concours ainsi qu'en relation aux réponses aux questions des candidats et candidates. Elle a été conduite du 21 au 28 juin 2024 par les spécialistes-conseils du jury, soit :

Mme **Ana Baldaia**  
Architecte DIP, État de Genève

Mme **Lucia Rodriguez Perez**  
Architecte DIP, État de Genève

M **Daniel Castillo**  
Architecte DIP, État de Genève

Mme **Justine Grespan**  
Cheffe de projets OCAN,  
État de Genève

M **Patrick Fouvry**  
Directeur de service, inspecteur  
cantonal des forêts OCAN,  
État de Genève

Mme **Sabine Planchot**  
Architecte conservatrice OPS,  
État de Genève

M **Daniel Dorsaz**  
Economiste, Institut pour  
l'Economie et la Construction –  
IEC, Lausanne

M **Arnaud Tournan**  
Economiste, Techdata, Genève

M **Alain Mathez**  
Attaché de direction, département  
du territoire, office des autorisations  
de construire, direction des autorisations  
de construire, État de Genève

Les rapports du collège de spécialistes sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par le bureau A-Architectes Sàrl.

## 16. Jugement

### 16.1. Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 3 et 4 juillet 2024.

M<sup>me</sup> Perucchi, suppléante, a été excusée pour les journées des 3 et 4 juillet 2024. M. David Marchi a représenté la DLOG durant son absence. Tous les autres membres titulaires du jury et suppléant·e·s sont présent·e·s durant les deux jours du jury.

### 16.2. Projet admis au jugement

Compte tenu du contrôle des projets, le jury a décidé, à l'unanimité, d'admettre au jugement les cinquante-deux projets rendus, ainsi que leurs maquettes, le tout étant parvenu dans les délais, en respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

### 16.3. Prise de connaissance individuelle des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets de manière individuelle.

A la suite, les résultats des analyses effectuées par les expert·es sont présentés au jury.

### 16.4. Analyse des projets par groupe

Les membres du jury analysent tous les projets par groupes de travail.

### 16.5. Projets à exclusion de la répartition des prix

#### Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent au cahier des charges.

Au vu de ces éléments, le jury décide de n'écarter aucun projet de la répartition des prix.

### 16.6. Premier tour de jugement

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins clairement aux critères principaux suivants :

- » l'implantation générale ;
- » la stratégie conceptuelle ;
- » les circulations et l'accessibilité.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

01	Edward	31	ESSENCES
05	Le Jardin Vertical	33	MATSUTAKE
07	SERPENTINE	34	SOUS LES ARBRES
08	BOURGEON	35	FENÊTRES SUR COUR
09	METAVASIS	40	TARTAN
11	WALT	43	firmiana simplex
13	Merlin l'Enchanteur	45	ATRIUM
19	Canopée	48	DIALOGUE
21	Arbre de la vie	49	CLIMAT
22	Halo	50	LA TERRE, WALTER!
25	coquelicot	51	l'autre nom
27	Fanion	52	LES PÔLES
29	CONSTELLATION		ENROULÉS AUTOUR
30	LOTUS		DU PATIO CENTRAL

## 16.7. Deuxième tour du jugement

Le jury procède ensuite à une analyse détaillée de tous les projets conservés à l'issue du premier tour du jugement, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des rapports d'expertises.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- » les qualités architecturales et typologiques du ou des bâtiment(s) proposé(s) ;
- » les qualités paysagères ;
- » les qualités fonctionnelles et techniques ;
- » le dialogue avec les bâtiments existants.

À l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

02	Rosalba	23	Le temps des fleurs
04	POMME DE PIN	24	Coursons
10	Valse avec Walter	26	SYMBIOSE
12	AGORA IDEON	32	L'Orangerie
14	HERITAGE	36	LA BIBLIOTHÈQUE VERTE
15	UNE PORTE À LA NATURE	37	PHASME
17	ATRIUM	38	GAIA
18	MYCELIUM	42	Courants d'aires
		47	Au-delà des cimes

## 16.8. Troisième tour du jugement

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du deuxième tour de jugement, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement, enrichis par une analyse plus fine et détaillée.

Une attention particulière est portée notamment sur :

- » les qualités des propositions d'implantation au nord et nord-sud.

Le jury procède ensuite, à une analyse plus détaillée des projets conservés, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

À l'issue de ce troisième tour de jugement, les projets suivants sont écartés :

16	RIVIÈRES INFINIES
39	MOLY
44	HORIZONS

## 16.9. Tour de repêchage

Les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du troisième tour de jugement, enrichis par les réflexions et les débats du jury.

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de repêchage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets soumis au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des trois tours précédents.

À l'issue de ce tour, aucun projet n'est donc repêché.

## 16.10. Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets retenus, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final et attribue les prix suivants, en conformité avec l'article 2.11 du programme du concours.

<b>1<sup>er</sup> prix — 1<sup>er</sup> rang</b>	<b>Frs 52'000.- HT</b>
Projet n°41 <b>Greffon</b>	
<b>2<sup>e</sup> prix — 2<sup>e</sup> rang</b>	<b>Frs 40'000.- HT</b>
Projet n°46 <b>COALESCENCE</b>	
<b>3<sup>e</sup> prix — 3<sup>e</sup> rang</b>	<b>Frs 35'000.- HT</b>
Projet n°3 <b>Mondes parallèles</b>	
<b>4<sup>e</sup> prix — 4<sup>e</sup> rang</b>	<b>Frs 30'000.- HT</b>
Projet n°6 <b>Point barre</b>	
<b>5<sup>e</sup> prix — 5<sup>e</sup> rang</b>	<b>Frs 25'000.- HT</b>
Projet n°20 <b>Anastomose</b>	
<b>6<sup>e</sup> prix — 6<sup>e</sup> rang</b>	<b>Frs 20'000.- HT</b>
Projet n°28 <b>NOÉ</b>	

## 16.11. Recommandations du jury

Le jury remercie les concurrent-e-s pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre de manière fructueuse des caractéristiques des différents projets.

À l'issue des débats, le jury est convaincu que le projet lauréat **n°41** possède les qualités et le potentiel permettant de répondre aux attentes du Maître de l'ouvrage, des utilisateurs-trices.

Le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet « GREFFON ».

Dans le cadre du développement du projet, le jury souligne que ce dernier doit poursuivre son développement autour des lignes directrices suivantes :

- » proximité du bâtiment au chemin des Embrouchis qui devra être reconsidérée ;
- » optimisation de la lumière naturelle dans les locaux existants impactés par le projet et dans ceux du niveau inférieur du volume d'extension
- » amélioration des espaces de circulation

## 17. Approbation du jury

### Président

M **Dominique Salathé**



### Vice-Président

M **Francesco Della Casa**



M **Luis Amella**



M **Julien Beaughon**



M **David Marchi**



Mme **Anne-Françoise Morel**



Mme **Claire Baribaud**



M **Jean Lebedeff**



Mme **Sophie Ambroise**



Mme **Audrey Contesse**



Mme **Fanny Gilliéron-Novoa**



Mme **Mical Mercier Oulevey**



Mme **Cathrin Trebeljahr**



Mme **Christiane Von Roten**



M **Stefano Tibiletti**



Mme **Martalicia Schnell**



Mme **Marta Perucchi**



M **Etienne Favay**



M **Pascal Wegmüller**



M **Tony Mangone**



M **Bertrand Verdant**



Mme **Natacha Guillaumont**



Mme **Anne Luyet**



Mme **Tiffanie Paré**



Mme **Deborah Piccolo**



M **Yves Bach**



M **Didier Collin**



M **Flourentzos Flourentzou**



## 18. Levée de l'anonymat

Pour donner suite au classement et à l'établissement des recommandations à l'intention du Maître d'ouvrage, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des candidats et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, en commençant par celui du lauréat, puis par ordre des numéros pour les suivants. Aucune incompatibilité entre les auteurs des projets et les membres ou suppléants du jury n'est relevée.

Enfin, le jury souhaite exprimer sa profonde reconnaissance envers tous les candidats pour l'immense effort qu'ils et elles ont déployé, ainsi que pour la grande qualité des propositions soumises dans le cadre de ce concours d'architecture.

### 1<sup>er</sup> prix — 1<sup>er</sup> rang

Projet n°41 **Greffon**

Architecte

**Pierre-Alain Dupraz architectes**  
Genève, Suisse

### 2<sup>e</sup> prix — 2<sup>e</sup> rang

Projet n°46 **COALESCENCE**

Architecte

**architech SA**  
Genève, Suisse

Ingénieur civil

Thomas Jundt ingénieurs civils SA  
Carouge, Suisse

Architecte Paysagiste

Arrabal Sàrl

### 3<sup>e</sup> prix — 3<sup>e</sup> rang

Projet n°3 **Mondes parallèles**

Architecte

**Dürig AG**  
Zürich, Suisse

Architecte Paysagiste

BÖE studio

### 4<sup>e</sup> prix — 4<sup>e</sup> rang

Projet n°6 **Point barre**

Architecte

**Sujets et Objets d'Architecture Sàrl**  
Genève, Suisse

### 5<sup>e</sup> prix — 5<sup>e</sup> rang

Projet n°20 **Anastomose**

Architecte

**Clément Berton Architecte**  
Lille Moulins, France

### 6<sup>e</sup> prix — 6<sup>e</sup> rang

Projet n°28 **NOÉ**

Architecte

**Pellacani & Romanens  
Architectes SA**  
Genève, Suisse





# Projet lauréat

## Greffon

Projet n°41

### Architecte

**Pierre-Alain Dupraz architectes**  
Genève, Suisse

### Equipe

Chloé Masse, Nicola Chong,  
Baris Kansu, David Rodriguez Amor,  
Giorgio Braga, Clément Patin

1<sup>er</sup> rang,  
1<sup>er</sup> prix

La stratégie mise en place par le projet Greffon pour l'agrandissement du Centre horticole de Lullier traduit à la fois la justesse de lecture du projet initial de Walter Bruggler ainsi que la fine compréhension de la situation actuelle du site par ses architectes. Greffon s'appuie sur un certain degré de mimétisme de l'existant pour engendrer la transformation et la dynamisation de l'ensemble du site.

La stratégie d'implantation consiste ici à envelopper le bâtiment I, le plus à l'Est, en se raccordant délicatement au bâtiment H. Le nouveau corps de bâtiment entoure ainsi l'architecture la moins qualitative du site, celle de l'extension de 1984, pour donner un nouveau visage non seulement à ce bâtiment, mais également à l'ensemble du site. Au niveau de sa volumétrie et de sa forme, ce nouveau corps reprend les dimensions du pôle situé au Nord,

composé par les bâtiments C, D, E, F. De plus, il profite de la déclivité du terrain à l'Est pour s'y ancrer élégamment et s'y enterrer à minima de manière à pouvoir organiser sur seulement deux niveaux l'ensemble du programme tout en offrant une qualité spatiale à chaque espace créé. Par rapport au chemin des Embrouchis, le projet vient établir un lien attrayant en s'approchant au maximum de la limite constructible. Le jury est cependant convaincu que la proposition est assez flexible pour, au besoin, pouvoir adapter le projet sans le dénaturer. Au final, et comme le montre la maquette, la stratégie d'implantation offre une nouvelle cohérence au site en laissant la primauté visuelle aux bâtiments des années 1970 et à l'arborisation.

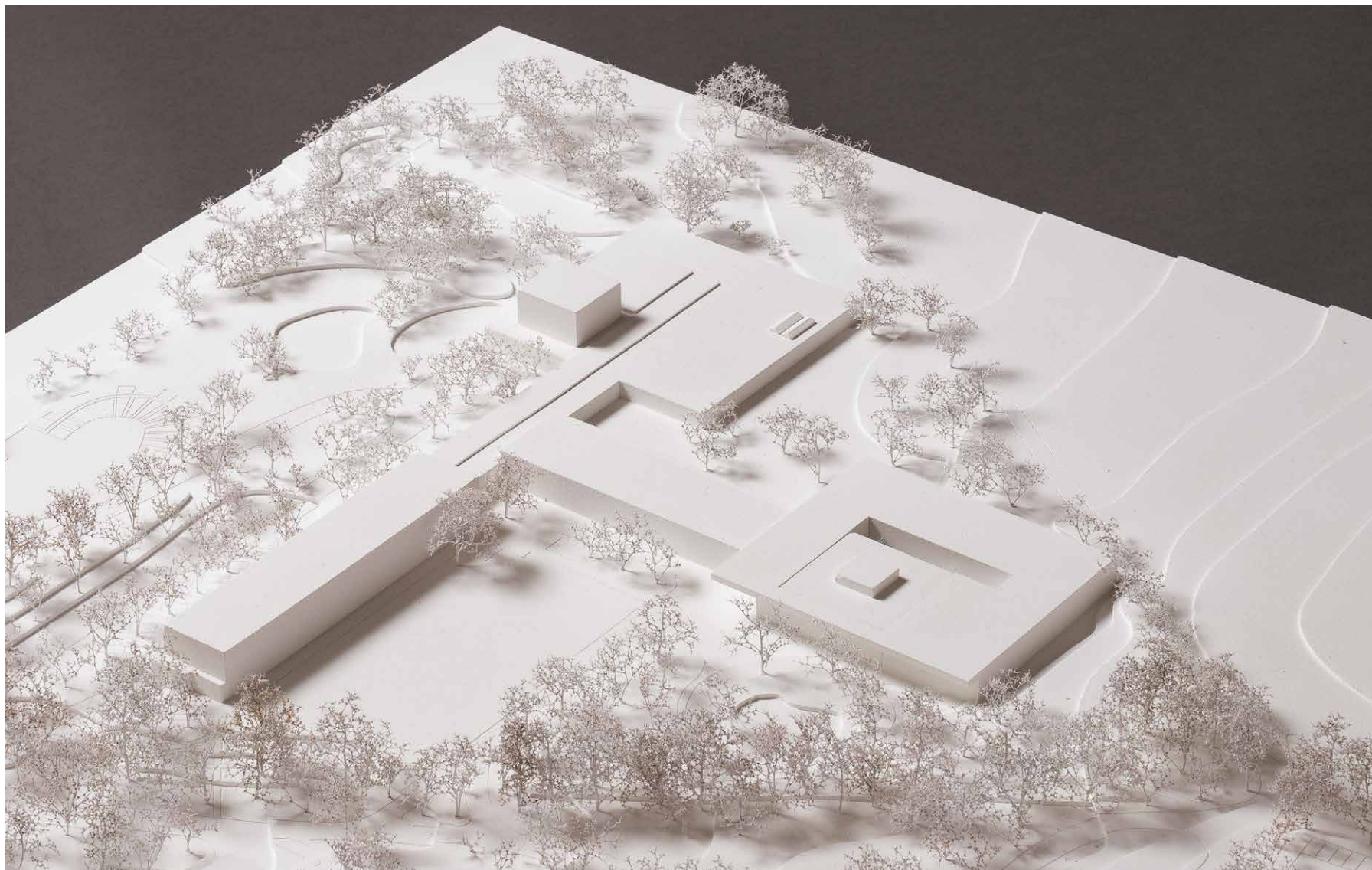
Le choix d'intervenir sur la partie Est permet également d'activer la partie la plus délaissée du site. Le projet maîtrise le jeu de niveaux lié à la fois à la déclivité du terrain et à la logique du bâtiment I. Tout en valorisant une seconde entrée, les nouvelles activités s'organisent autour de la bibliothèque. Elle devient ainsi le noyau de cette nouvelle polarité constituée de la salle des maîtres et des grandes salles alors qu'au niveau supérieur, les bureaux de l'Hepia sont en lien direct avec les bureaux et laboratoires existants. Au sein de ce nouveau volume est créé un patio qui longe la continuité du couloir de l'aile est-ouest et sur lequel s'ouvre la bibliothèque. Le mimétisme du langage de ce couloir ainsi que du dégagement du hall d'entrée principal, pièces essentielles de l'articulation fonctionnelle et architecturale de la composition d'origine, est bienvenu et maîtrisé. En revanche, à l'étage, il faudra veiller à ce que les circulations intérieures ne soient pas trop étriquées.

Comme les bâtiments de Alfred Demay et Michel Frey, le langage architectural déployé ici rencontre la sobriété, la rationalité et l'ouverture sur la nature. Là aussi un mimétisme est actionné afin de renforcer l'unité architecturale initiale du projet. Des fenêtres à bandeau sont proposées ainsi qu'un acrotère qui couronne le volume comme celui qui entoure le volume nord.

Il faudra néanmoins prêter attention à ce que les 150 cm de profondeur de l'acrotère ne sacrifient des locaux en enfonçant par trop le bâtiment.

La matérialité initiale des bâtiments des années 1970 est-elle actualisée par une réflexion aussi bien au niveau technique qu'environnemental. De plus, l'étude constructive et structurelle réalisée à ce stade pour le nouveau bâtiment et son raccord à l'ancienne structure — point sensible du projet — rend confiant le jury quant à sa faisabilité.

La cohérence de la stratégie de « greffe par approche en placage » invoquée par les architectes touche également l'aménagement paysager du site. Le projet tire parti du démontage des bâtiments R et J et de la suppression des parkings pour définir des espaces extérieurs développant chacun une identité spécifique en lien avec le projet initial de Walter Bruggler. Un ourlet paysager et une zone humide sont aménagés tout en maintenant les qualités des jardins existant dignes d'intérêt. Les quelques arbres abattus sont quant à eux compensés par des plantations sur l'ensemble du site étayant certaines identités paysagères. En définitive, le projet rétablit et renforce la hiérarchie initiale des aménagements extérieurs pour redonner une clarté à l'utilisation du lieu. Lors des phases suivantes du projet, le jury invite les architectes à continuer le développement du parti paysager de concert avec le Centre horticole de Lullier.







CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

Grefron



EXTENSION ET ENVIRONNEMENT PAYSAGER

**Grefron**  
 « Le grefron est un élément récurrent, souvent fonctionnel, rajouté sur un ensemble plus vaste qui lui sert de base. Extrait de la définition Wikipédia.

La composition architecturale initiale du centre horloger de Lullier sur la site de Lullier avec la volonté d'être en résonance et proximité avec son environnement bâti et paysager. Les galeries des deux corps de bâtiments, nées par des allées intérieures généreuses, lumineuses et transparentes, caractérisant cet ensemble patrimonial de grande qualité.

L'écocampus s'intègre harmonieusement dans son territoire en partie douce, également bâti mais densément structuré par l'architecture sportive. Ce contexte rural est enrichi ponctuellement si par une luxuriante végétation, assez exceptionnellement qu'habituellement, végétative par la vocation du centre d'enseignement paysager.

Son pôle « public » de forme carrée, s'inscrit dans le terrain par patiers et donne à voir un pédoncule fortifié, matérialisé par un bandeau horizontal en béton lisse qui reflète dans les eaux du l'étang du Parc Walter Brugger. Cet élément d'expression architecturale, présent sur l'ensemble des bâtiments, composant le site, se situe et sert une zone délimitée, émergeant comme figure du repère du campus. A partir de ce pôle, se ramifient des corps de bâtiments en forme de carnes orthogonales, à l'image d'un jeu de dominos.

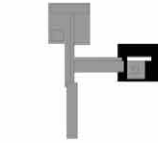
Le parti architectural du projet s'inspire du pôle situé au Nord, de son contournement, sa volumétrie et son rapport au sol. Réparti sur deux étages seulement et occupant la partie haute du site horloger, le nouveau bâtiment s'accroche aux galeries morphologiques existantes, afin de pérenniser une volumétrie respectueuse de l'esprit du lieu.

L'extension se greffe à l'alle est, en s'implantant autour du creux de la fosse ancienne (après le forage le plus récent) et la moitié orientale de l'ancienne d'origine, colonisée par un verger de saules. Elle se greffe par approche, les deux corps de bâtiments fusionnent, ce qui leur permet de poursuivre leur cycle de vie comme une seule entité. Dans le prolongement de la circulation existante à l'alle est, s'intègre un patio linéaire et généreux, apportant une lumière abondante, des échoppes vitrées et une nature traditionnelle, riche de diverses espèces végétales.

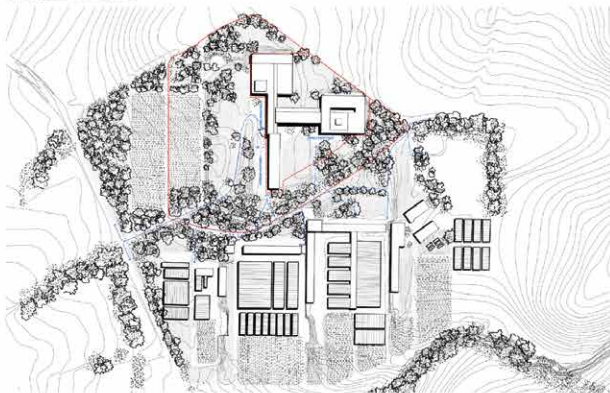
L'intervention contenue dans l'alle est, est ainsi complétée par la réorganisation des aménagements existants, par analogie au grillage du bâti, les parkings sont supprimés, désagrégés et remplacés par une extension de la végétation, un acte de renouvellement émet ainsi un jeu de regards de la nouvelle entité. La conservation de l'écologie locale pour la restauration, mutualisée avec les fonctions et l'intendance, permet de rétablir les hiérarchies initiales de l'écocampus : l'axe horloger - l'axe principal depuis le parc paysager de Walter Brugger, l'usage de la terrasse caténaire et un environnement paysager devant les chantiers existants.



Greffon par approche en paysage



SCHEMA CONCEPT D'IMPLANTATION



PLAN DE CONTEXTE 1 : 2000



PLAN DE SITUATION 1 : 500

CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

Greffon



BIBLIOTHÈQUE

Un nouveau pôle baigné dans la végétation

Les locaux de l'agrandissement s'organisent autour de la nouvelle bibliothèque. Lieu de rencontre profitant d'une visibilité accrue et d'une accessibilité aisée de plein-pied. Sur ce même niveau, se trouve les salles de grande dimension et la salle des Maîtres défilant d'une entrée indépendante. Positionnée parallèlement au patio, cet espace majeur est conçu par la prolongation du couloir de rive est-ouest qui procure et revitalise la circulation imaginée à l'origine, générique, ouverte aux échanges ainsi qu'à des expériences visuelles multiples.

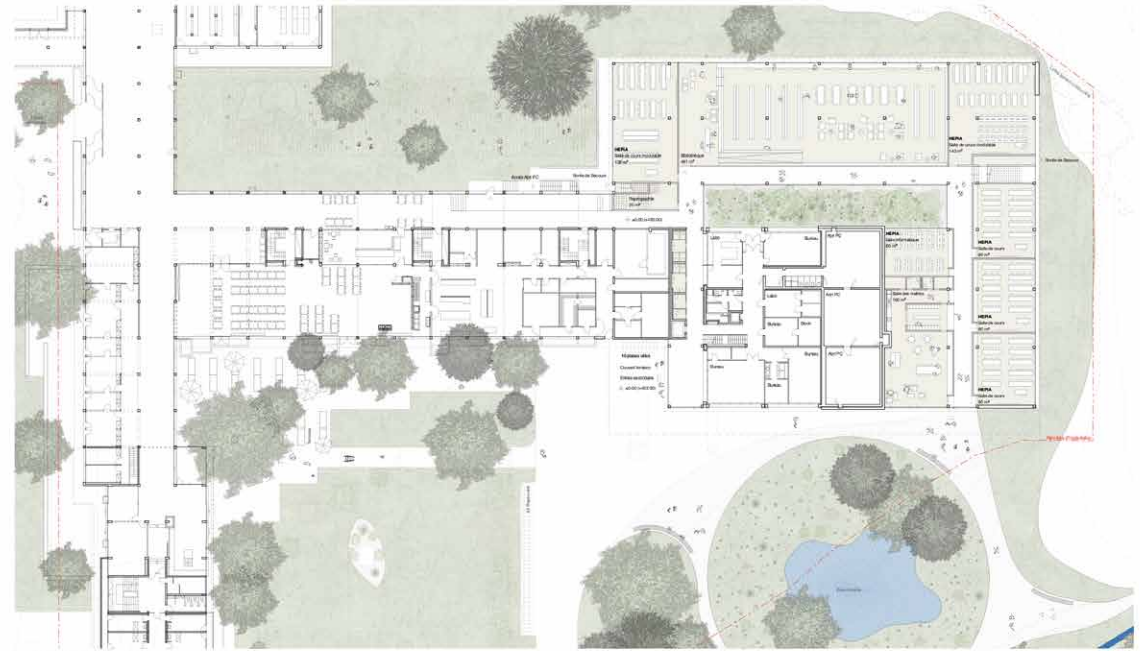
Depuis la zone d'accueil, l'utilisateur est accompagné en douceur par une rampe ou un escalier en légère pente, vers la salle de lecture, ou sont également disposés les livres en libre accès. S'en dégage une hauteur de plafond majeure qui la confère une distinction correspondant à son statut. Ce léger décalage du sol permet aussi de donner à cette salle une certaine intimité tout en accentuant son rapport transversal avec la nature. Ainsi, dans cette salle littérante, le lecteur se trouve ainsi immergé dans un univers lumineux, paisible et végétal.



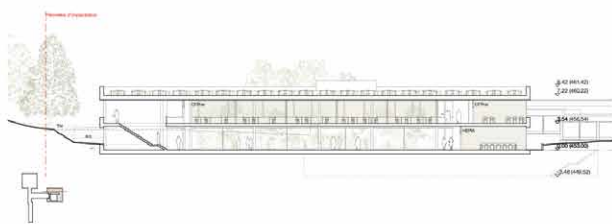
SCHEMA EVACUATION REZ-DE-CHAUSSEE



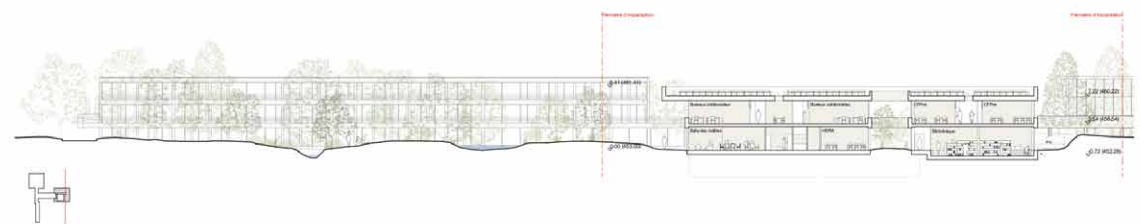
SCHEMA PROGRAMME REZ-DE-CHAUSSEE



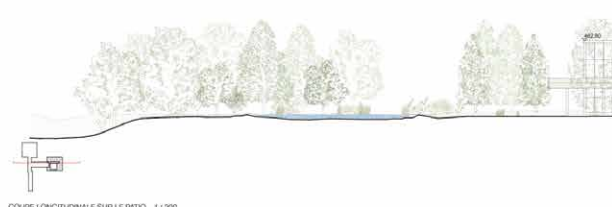
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



COUPE LONGITUDINALE SUR LE COULOIR 1:200



COUPE TRANSVERSALE SUR LE PATIO 1:200



COUPE LONGITUDINALE SUR LE PATIO 1:200

CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

Greffon



ESPACE D'ÉCHANGE ETUDIANTS ET COLLABORATEURS

Des liens fonctionnels et matériels

Le programme autour l'extension de 1984, à laquelle les nouvelles ailes de greffon. Dans une logique de continuité fonctionnelle, les bureaux de l'HEPIA sont disposés en file direct avec les bureaux et laboratoires existants. Sur ce même étage, les plus petites salles de cours s'orientent soit sur le paysage extérieur, soit sur celui du patio. Les circulations aboutissent sur des pontons vitrés, assurant lumière et perspectives. Conçues comme des lieux de rencontres, elles sont ponctuées par des espaces d'échange.

Cette même continuité se retrouve dans le choix des matériaux constructifs et de finition. De l'agencement brut de béton et de bois, les matériaux se combinent ici avec les contraintes et les décors actuels. Ainsi, les sols en terrazzo et les plâtres en talon sont repris, alors que les parquets bois promoteurs sont combinés en dalle mixte perforante pour les locaux. De même, les banquettes en terre cuite des parcs du bâtiment d'origine, sont ici traduites en terre crue, ancrées directement sur site, ou localement.



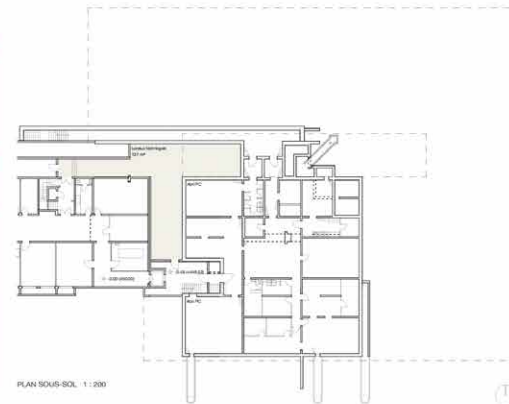
SCHEMA EVACUATION ETAGE



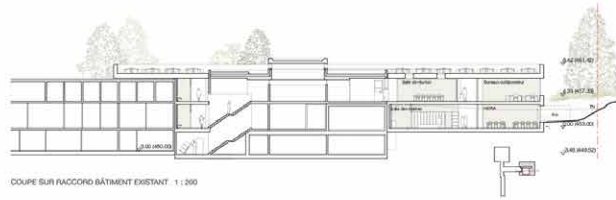
SCHEMA PROGRAMME ETAGE



PLAN ETAGE 1 : 1:200



PLAN SOUS-SOL : 1:200



COUPE SUR RACCORD BÂTIMENT EXISTANT : 1:200



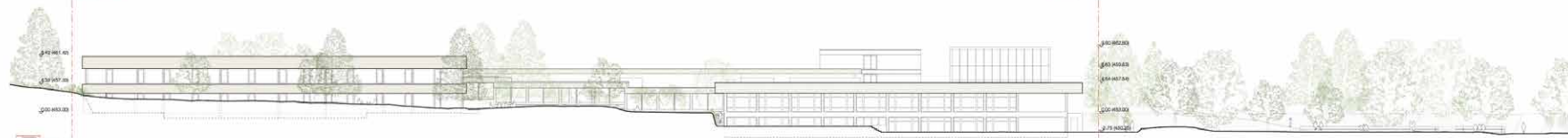
SCHEMA EVACUATION SOUS-SOL



SCHEMA PROGRAMME SOUS-SOL



COUPE PAYSAGE SUD : 1:200



ELEVATION PAYSAGE NORD : 1:200

CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

Greffon



ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Concept paysager

La suppression des 2 pavillons provisoires et la réduction des places de stationnement voitures indispensables sur le site libèrent des surfaces d'aménagement importantes. En premier lieu, le corridor biologique est prolongé au nord du parc Vester Bruggier par le démantèlement du pavillon N. En remplaçant également la surface de parking au nord-ouest par une surface arborée, cette zone sera mieux fréquentable par l'activité humaine, favorisant la protection de la faune. La dépression topographique laissée au sol par l'ancien pavillon et le parking gratuits sont conservés pour accueillir un espace calme et intime.

L'espace extérieur au sud-est, encadré par l'axe de l'ancien et la casella, sera aménagé avec une approche paysagère visant principalement à accompagner et renforcer les éléments naturels préexistants, tels que les obstacles topographiques, les sources hydroïques et les cordons boisés forestiers. Ainsi, la partie du terrain descendant du nord-est vers le sud-ouest, marquée à mi-parcours par l'aménagement d'un bassin de récupération de la surface ou l'assèchement des eaux météorologiques.

Un espace au sol pérennifié inondable lui est dédié, avec des plantations immergées adaptées. Cet aménagement paysager est complété par une auge arborée, prolongeant le cordon boisé en contrebas. Finalement, l'avenue J. Groussier qui sera démantelée au nord-est laissera place à une surface rectangulaire d'assèchement et de plantes de culture orientales.

Les notions de durabilité

La conception d'un projet architectural paysager prend en compte la durabilité au travail par des principes et des stratégies favorisant la continuité, la conservation, la récupération, le réemploi et l'utilisation de matériaux peu impactant pour l'environnement.

Ces valeurs sont ici associées à la reprise de conceptions inhérentes au centre horizontal de Lullier : rationalité organisationnelle des espaces, multi-fonctionnalité, emploi de matériaux bruts, préfabrication, récupération des usages paysagers et allées distributives qualitatifs.

Structure et éléments préfabriqués

Le trame structurale reprend les portées des bâtiments existants. Le système, composé de piliers et de poutres de petite section, forme un chassis primaire tridimensionnel, défilant une lecture claire et rationnelle d'une trame prête à accueillir les éléments préfabriqués qui la complètent : dallelles massives bois/béton, parois en briques de terre crue et maçonneries. La grille maillée, contenue par le bâtiment auquel il se greffe, exploite avec pertinence et pertinence les qualités structurales du béton armé. La présence mesurée de ce matériau permet également de tisser un lien fort avec l'ouvrage d'origine.

Réunis sous un couronnement minimal à l'image des bandeaux des façades existantes en béton levé, la conception fonctionnelle du programme intérieur est conjugée avec une continuité formelle extérieure. Une bande minérale reprend la hauteur du bandeau existant, tandis que la couche supérieure - chapeautée - la tout avec son motif plus large. Côté sud, ce grand nœud forme l'appogée du projet d'agrandissement, devient un auvent protecteur et utilitaire.



EXTENSION DANS LE SITE HORICOLLE





## COALESCENCE

Projet n°46

### Architecte

**architech SA**

Genève, Suisse

### Equipe

Guillaume le Grelle, Diego Osorio Calvo,  
Christine Georges, Lou Roques

### Ingénieur civil

Thomas Jundt ingénieurs civils SA  
Carouge, Suisse

### Equipe

Valdemar Monteiro, Alban Nguyen

### Architecte Paysagiste

Arrabal Sàrl

### Equipe

Lucie Masset, Valeria Pagani,  
Federico Gonzalez Leone

La stratégie retenue par le projet COALESCENCE pour l'extension du CFPne/HEPIA est celle d'un agrandissement vers l'Est du corps de tête (ABCDEF) du bâtiment d'origine. Les avantages qui en résultent sont une délimitation très claire de trois espaces ouverts, à l'Ouest, au Sud et au Nord de la nouvelle composition bâtie, ainsi qu'une certaine compacité de l'intervention.

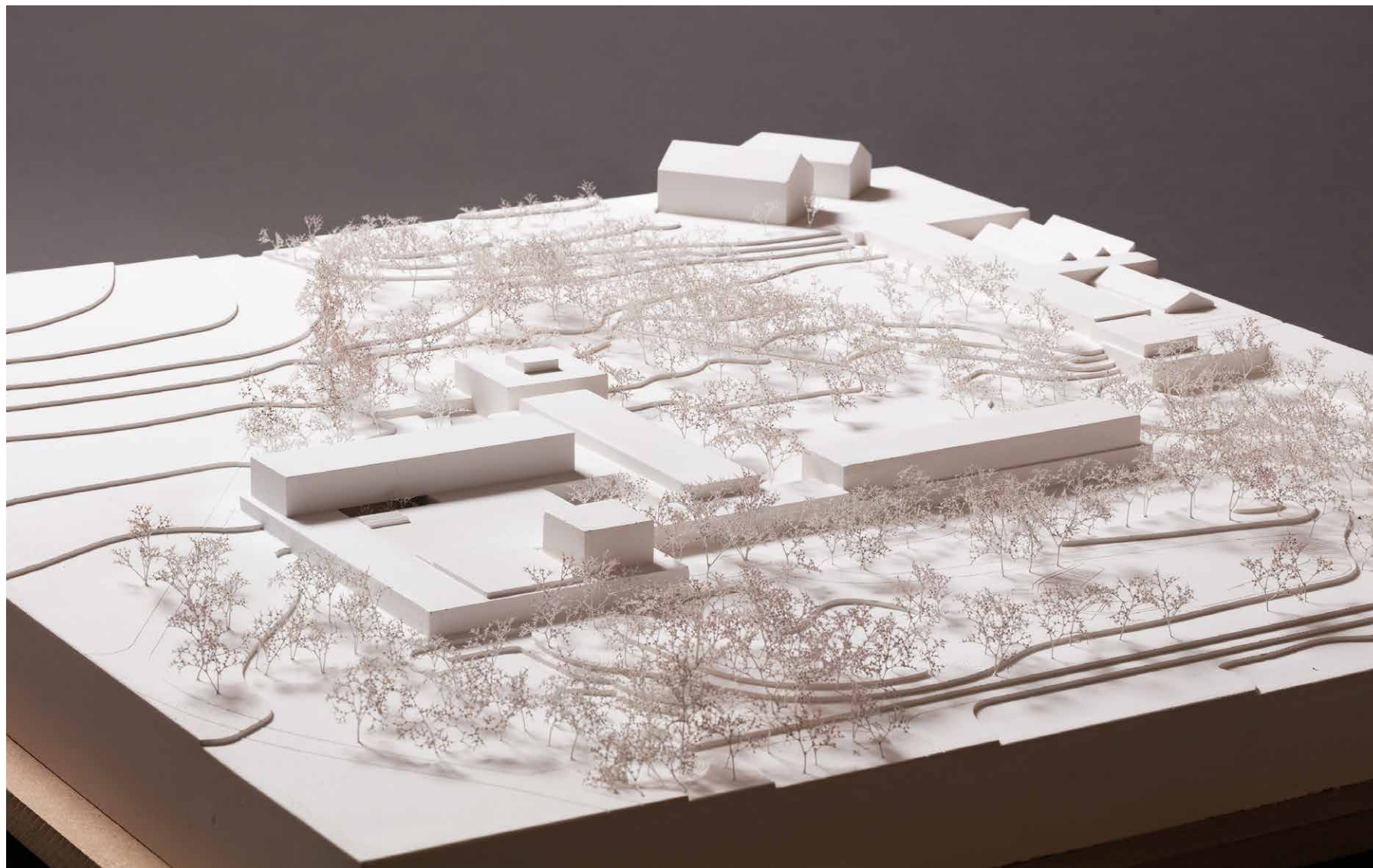
2<sup>e</sup> rang,  
2<sup>e</sup> prix

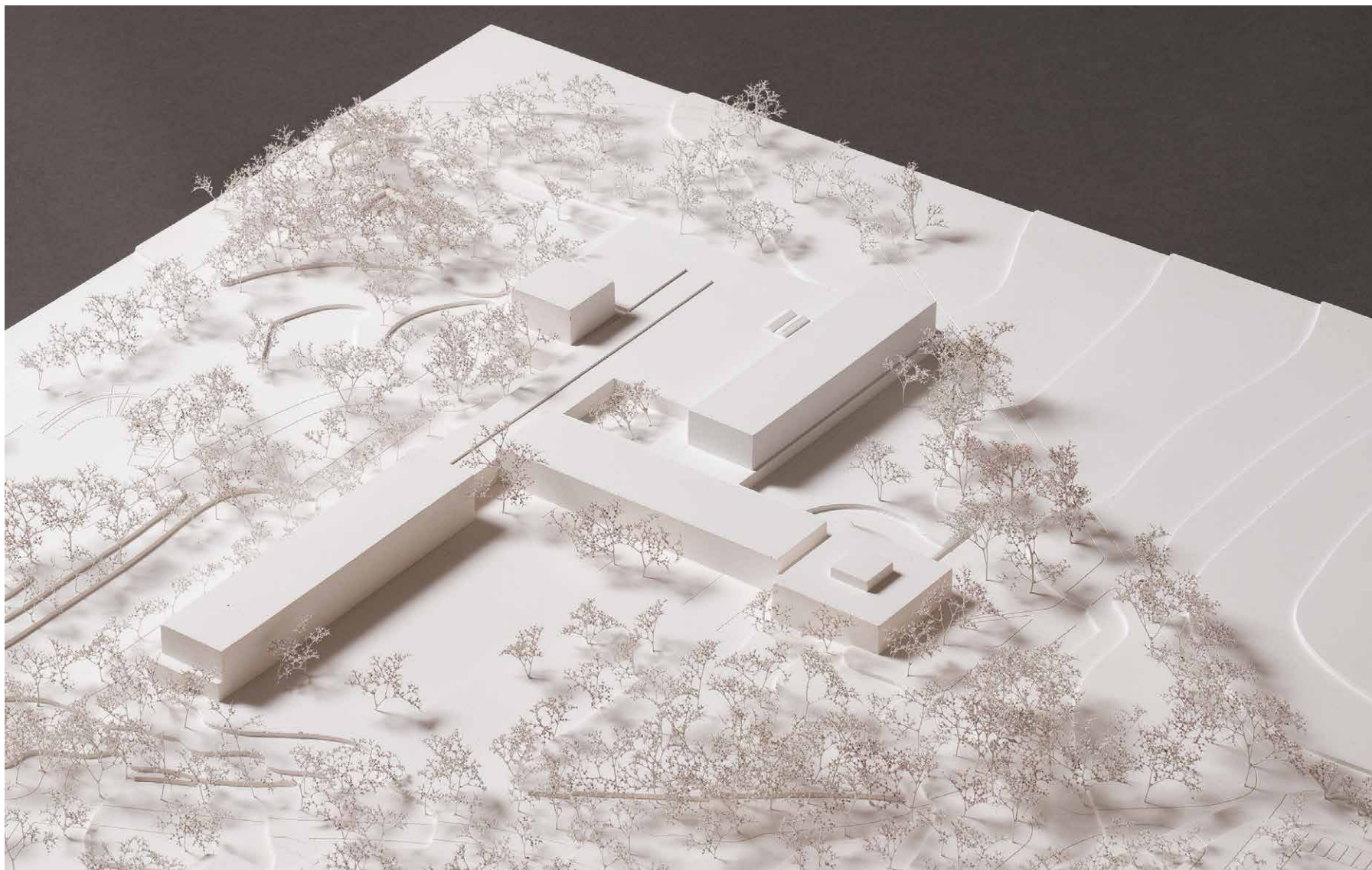
Pour composer cette extension architecturale, les auteurs du projet prolongent subtilement le corps du bâtiment jusqu'à entrer en contact avec l'aile perpendiculaire, de manière à créer deux patios, par analogie avec le jardin d'hiver existant. De ce fait, ils et elles créent au niveau du rez un parcours en circonvallation autour du premier patio, en relation avec le hall de l'entrée principale, qui permet d'accéder aux trois éléments majeurs du programme, le restaurant, la bibliothèque et l'auditoire.

Un corps rectangulaire comprenant les nouvelles salles d'enseignements, similaire dans ses dimensions aux deux préexistants, est disposé en superstructure. Les espaces de distribution, disposés en mezzanine, offrent une belle qualité spatiale, tournée vers l'ouest. A l'appui de cette proposition, les auteurs proposent d'aménager la toiture du corps ABCDEF en jardin accessible. Quoique fort séduisante à première analyse, cette proposition paraît statiquement peu plausible, du fait de la surcharge qu'impliquerait l'aménagement d'un tel jardin.

Le jury salue la très grande qualité du traitement architectural et des choix de matérialisation de cette extension, lesquels sont traités avec une ambiguïté subtile, en prolongeant les éléments de composition du socle tout en modifiant leur trame. En coupe, l'élégante transition entre le socle et les deux niveaux supplémentaires disposés en toiture exprime la distinction entre les parties existantes et celles qui sont ajoutées.

Bien qu'elle soit très finement développée, la proposition d'extension vers l'Est se heurte à la limite du périmètre. Du fait de la hauteur du bâtiment, il se frotte de manière trop critique au chemin des Embrouchis, sur lequel circulent des engins agricoles. En conséquent, l'implantation résultant de cette stratégie d'extension apparaît trop forcée aux yeux du jury.





Concours Lullier - Extension du CFPne et Hepia - COALESCENCE



Echelle terrain : 1/3000



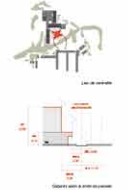
CONTEXTE

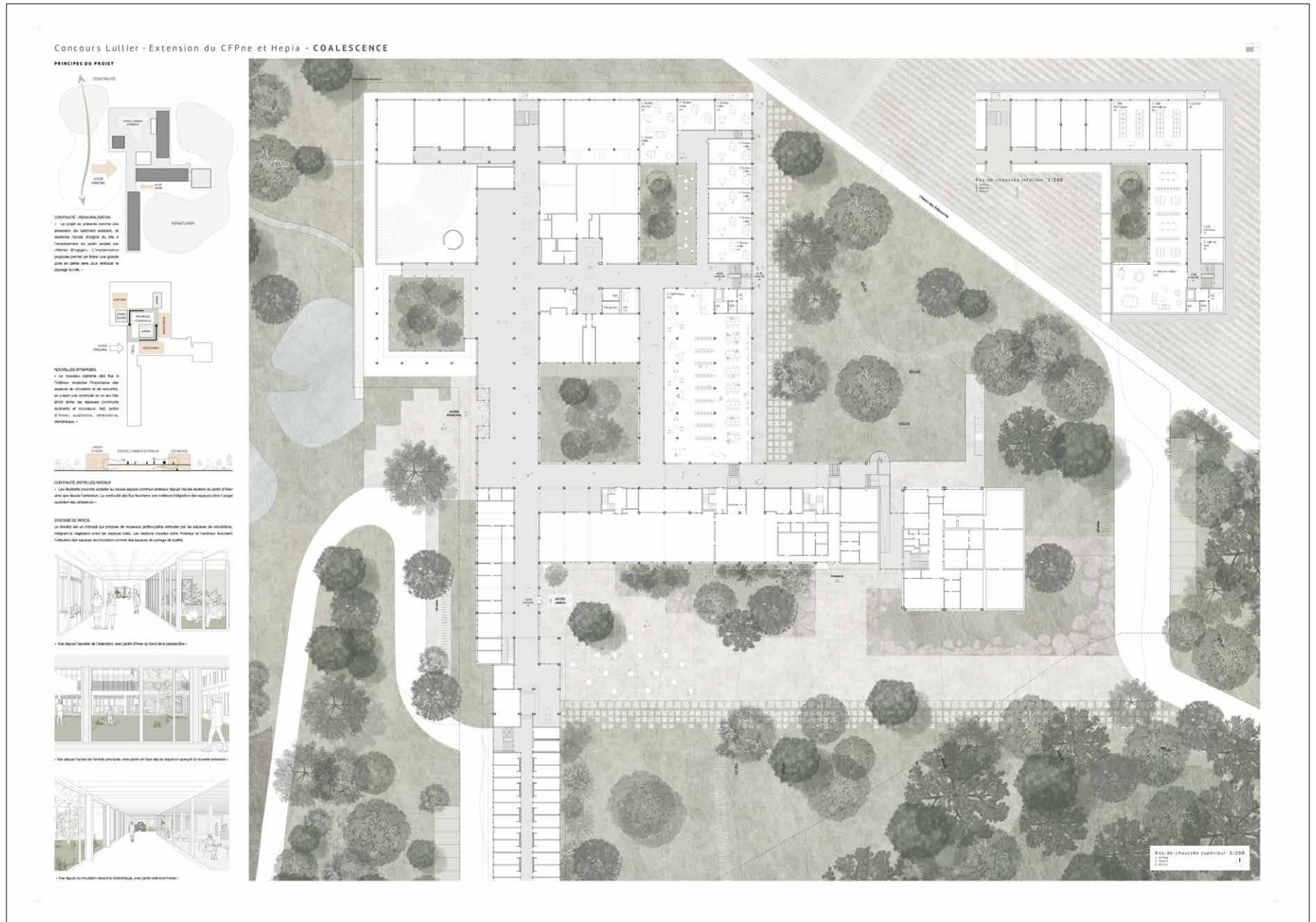
L'extension du projet est une occasion de redéfinir l'architecture du site. A partir de l'existant des années 1970, nous proposons l'insertion des cours d'eau au sein du site et de leur réajustement. Une attention particulière est portée sur le dialogue avec le paysage environnant. Le projet propose de réviser les coupures de terre au sein du site et de leur donner une nouvelle fonctionnalité. En cela, l'extension est un acte de réajustement de la relation entre le site et son environnement.

Les espaces existants sont à réviser et à compléter par de nouveaux espaces. Le site est à réviser et à compléter. Le site est à réviser et à compléter. Le site est à réviser et à compléter.

Le site est à réviser et à compléter. Le site est à réviser et à compléter. Le site est à réviser et à compléter.

L'extension du projet est une occasion de redéfinir l'architecture du site. A partir de l'existant des années 1970, nous proposons l'insertion des cours d'eau au sein du site et de leur réajustement. Une attention particulière est portée sur le dialogue avec le paysage environnant. Le projet propose de réviser les coupures de terre au sein du site et de leur donner une nouvelle fonctionnalité. En cela, l'extension est un acte de réajustement de la relation entre le site et son environnement.

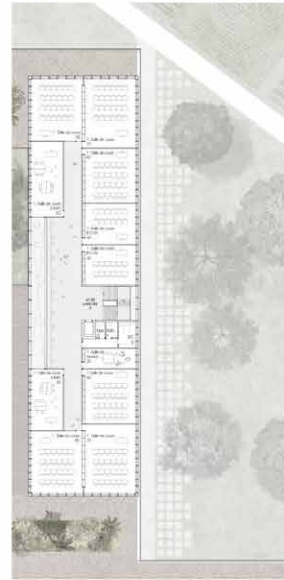




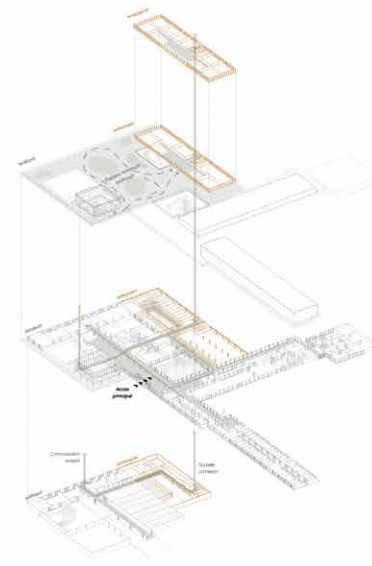
Concours Lullier - Extension du CFPne et Hepia - COALESCENCE



Site Stage 1:200



2ème stage 1:200



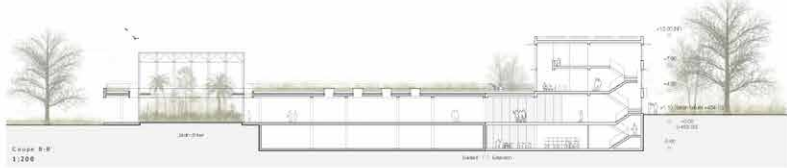
**FLUX**  
 L'axe principal de circulation est orienté vers le nord du site. L'axe principal de circulation est orienté vers le nord du site. L'axe principal de circulation est orienté vers le nord du site. L'axe principal de circulation est orienté vers le nord du site.

**REZ-DE-CHAUSSEE**  
 Cette extension s'inscrit dans le tissu existant, elle s'adapte à la structure existante et s'intègre à l'architecture existante. Elle s'adapte à la structure existante et s'intègre à l'architecture existante.

**SOUS-SOL**  
 Le sous-sol est conçu pour accueillir les locaux techniques et les locaux de stockage. Le sous-sol est conçu pour accueillir les locaux techniques et les locaux de stockage.



Coupe A-A 1:200



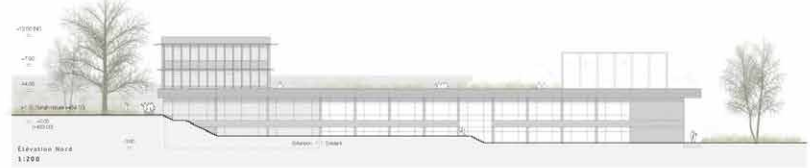
Coupe B-B 1:200



Elevation Nord 1:200



Elevation Est 1:200



Elevation Nord 1:200



Elevation Est 1:200







# Projets primés

## Mondes parallèles

Projet n°3

Architecte

**Dürig AG**

Zürich, Suisse

Equipe

Jean-Pierre Dürig, Tommaso Giovannoli

Architecte Paysagiste

BÖE studio

Equipe

Johannes Heine, Ella Bacchetta

Le projet d'extension consiste à implanter un nouveau corps de bâtiment oblong, accolé au nord de l'aile perpendiculaire hébergeant le restaurant. A l'aide d'un simple schéma, les auteurs-trices démontrent la pertinence de leur parti qui génère trois espaces extérieurs clairement délimités, à l'ouest, au nord et au sud d'un dispositif en « T ». De fait, après suppression des bâtiments provisoires, cette implantation permet d'améliorer les qualités paysagères de l'ensemble du campus.

3<sup>e</sup> rang,  
3<sup>e</sup> prix

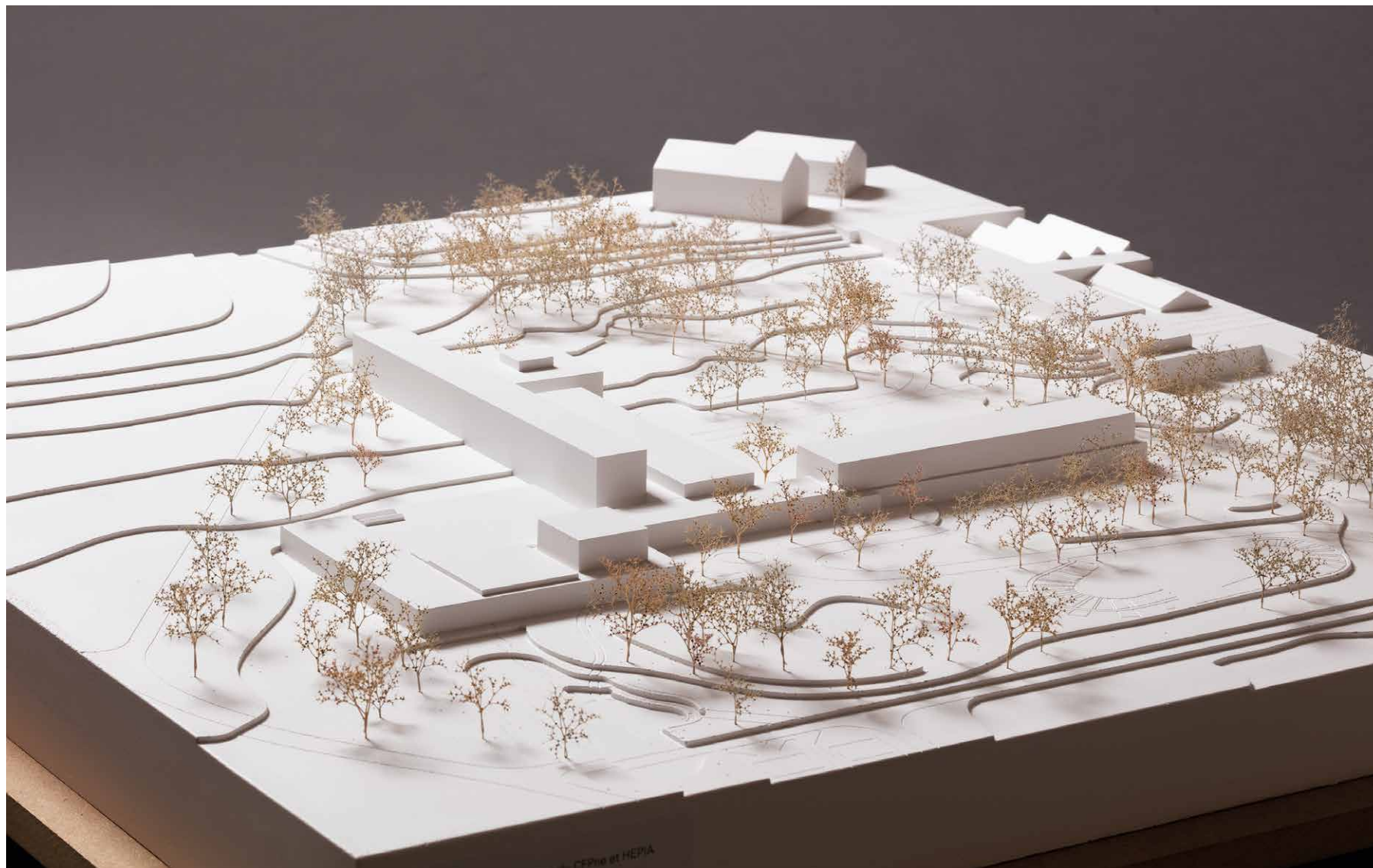
Bien qu'il apparaisse rationnel et pertinent, ce dispositif ne dispose pas d'un espace suffisant pour se déployer harmonieusement. Ainsi, le pignon aveugle du nouveau bâtiment vient occulter le dégagement du hall d'entrée principal, pièce essentielle de l'articulation fonctionnelle et architecturale de la composition d'origine. Les espaces vides résiduels sont trop exigus pour trouver une qualité spatiale capable d'assurer une articulation entre les constructions existantes et la partie nouvelle. La galerie de liaison, aujourd'hui ouverte sur sa face nord, perd une grande part de ses qualités spatiales pour devenir un long couloir obscur.

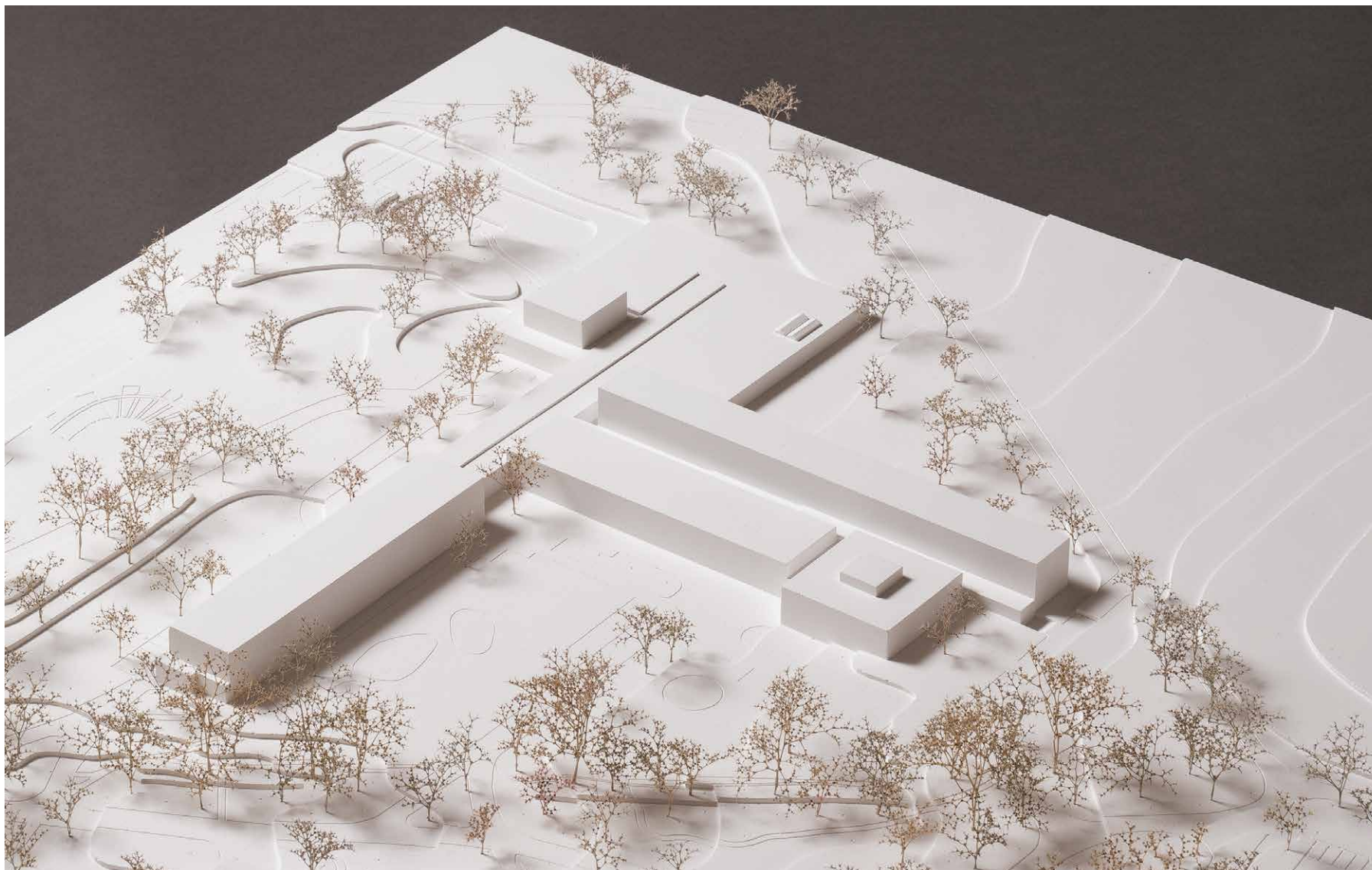
La bibliothèque, au rez du nouveau corps de bâtiment, offre des qualités intéressantes. Par contre, la typologie des étages apparaît assez banale, avec un alignement de salles de classes un peu ennuyeux, que ne tempère pas la promesse de flexibilité annoncée par les auteurs-trices.

Le dispositif constructif proposé, qui recourt à la préfabrication en bois, semble rationnel, efficace et apparaît très favorable d'un point de vue économique. Mais son expression architecturale, qui ne cherche pas à entrer en relation dialogique avec les parties existantes, présente un caractère autonome. Du fait de sa grande proximité avec les édifices existants, le rapport avec ceux-ci apparaît accidentel et un peu brutal aux yeux du jury.

Tirant parti des avantages résultant de la stratégie d'implantation du nouveau bâtiment, la réflexion paysagère est très étudiée et propose un principe de composition typologique des cultures et des prairies qui paraît intéressant.

Néanmoins, malgré les nombreuses qualités de cette proposition, le jury estime qu'elle ne parvient pas à absorber l'ampleur du programme de manière harmonieuse. Elle apparaît ainsi forcer son implantation dans le système de composition originel.





Concours Lullier – extension du CFPne et HEPIA

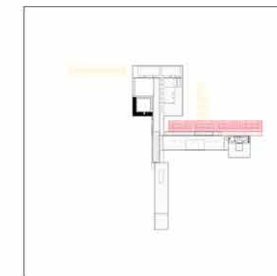
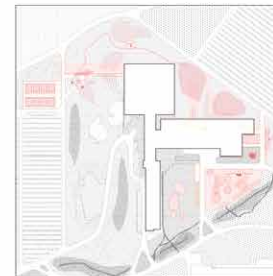


Mondes parallèles



Notre projet poursuit deux objectifs : conserver autant de nature et de paysage que possible, introduire sans peser d'architectures et de constructions qui résistent. Pour le paysage, cela signifie une organisation régulière du paysage qui permet le partage, ainsi l'entretien, une approche minimaliste, structurée et fonctionnelle.

**Paysage**  
Les espaces extérieurs sont multiples, généraux et composés d'habitats divers. Comme une sorte de laboratoire à ciel ouvert, le site favorisera l'échange, l'innovation et le dialogue entre les élèves et le corps enseignant. Ce paysage riche est également composé de faune qui contribue à la richesse des lieux, la colabitation et le respect de la faune et flore devrait servir d'exemple inspirant la pérennité de la biodiversité.



**Architecture**  
L'extension se développe, comme une sorte de grappe, à partir du, et avec le complexe existant, avec lequel elle forme une unité. Dans le but de créer une architecture pionnière en matière de durabilité, le projet est réduit au minimum sur le plan formel et technique.

Le patrimoine bâti et l'esprit architectural existant du site seront conservés. Les qualités paysagères du terrain seront préservées et les collaborations, les élèves et les visiteurs bénéficieront de conditions de travail optimales dans un environnement attrayant. Le Centre technique évoluera avec dynamisme sa fonction d'innovation.

Concours Lullier – extension du CFPne et HEPIA

Mondes parallèles

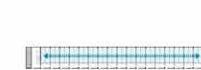


**Situation de départ.** Le site d'origine présente un vaste espace avec des structures de parc et d'équipement, un complexe scolaire de haute hauteur en forme de T qui y est intégré et les zones de bâtiment existantes disposées comme des îlots. Les qualités spatiales et architecturales sont altérées par les parkings d'extension et les surfaces de stationnement.

**Déclinaison de conception.** Un projet comportant un ou plusieurs nouveaux bâtiments isolés permettrait à nouveau l'appas extérieur et la composition des bâtiments. Les attributions des bâtiments existants se font sur une échelle plus fragmentaire et ce à juste titre. Elles favorisent en effet l'existence de qualités architecturales éprouvées et élégantes des bâtiments. Une extension directe sur le site de l'édifice de base est du bâtiment existant au sein du paysage, de la nature, de l'architecture et l'organisation.

**La conception initiale du projet est respectée et poursuivie.** Avec son essence architecturale, le projet, conception intérieure également, la composition architecturale du bâtiment existant, ses qualités spatiales et ses relations avec l'appas extérieur.

Les qualités spatiales liées du contexte et donc l'ouverture possible de chacun des trois axes de bâtiment sur le paysage sont à nouveau réalisées, malgré un programme spatial relativement plus restreint.



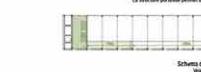
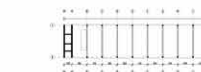
**Mise en valeur de site.** Le paysage riche du contexte est essentiel au développement du projet. Le projet de paysage est conçu en fonction de la collaboration et le respect de celui-ci devant servir d'inspiration inspirant les générations d'habitants. L'édifice existant ainsi que les zones de jardins transformés sont entièrement adaptés en un vaste bâtiment à ciel ouvert, facilitant le passage entre la structure existante et la nouvelle.

Avec son caractère de l'architecture du bâtiment existant, la continuité du langage architectural et l'expansion de la biodiversité est assurée, permettant de constituer une équipe de vie partagée pour tous.

Dans un lieu public, les espaces de jeu doivent être à la fois fonctionnels, ludiques et collaboratifs entre élèves et enseignants de pédagogie afin de pouvoir partager des expériences enrichissantes et formatrices au quotidien. Le projet de Lullier donne ainsi un cadre d'échange et de transition entre le monde scolaire et les expériences professionnelles et sociales, garantissant la réussite de l'éducation de l'élève.



**L'architecture est simple et efficace.** Le projet a une portée selon les principes d'efficacité, de simplicité et de précision des messages. L'architecture simple et efficace permet de définir efficacement les messages. Le respect de l'architecture existante garantit la continuité, tandis qu'un design de ce cadre l'apporte avec les étapes respectives existantes et nouvelles pour l'échange de site, des élèves et des professeurs disposés de jour et d'après. La nature, l'histoire du projet, l'élève, l'élève comme l'architecture du contexte, sont au cœur de la nouvelle partie du bâtiment et dérivent à partir des conditions organisationnelles et architecturales existantes. Subordonnée au concept global par sa situation, la nouvelle bâtiment de trois étages est simple, claire et s'intègre avec confiance dans l'ensemble. La construction et l'habitation sont à la fois respectueuses et efficaces par leur langage et leur clarté, et représentent une nouvelle étape pour le complexe.



**Le paysage est restauré.** Notre approche donne la priorité à la gestion des espaces extérieurs. Les deux espaces extérieurs situés devant le bâtiment de base de parc sont aussi restaurés après la démolition du bâtiment existant et du parking. Le projet des autres espaces est cohésif, de nouvelles zones ajoutées. Les moments de temps sont toujours entièrement adaptés grâce au paysage existant en entier. La quantité maximale de nouvelles d'extension sera utilisée pour compléter les surfaces extérieures du paysage et de la restauration de site.

**Préserver l'environnement, la nature et le paysage.** L'extension proposée coexiste avec de justice avec une construction possible, préservant ainsi la nature et les valeurs spatiales de site. Les espaces extérieurs existants sont restaurés, remis en état et de qualité grâce à la destruction des parkings et à la restauration des surfaces de stationnement. Les espaces extérieurs passent au premier plan, la conception initiale du paysage est restaurée et complétée.

**Des accès se font de tous les côtés.** Le concept d'accès initial, avec les deux axes nord-sud et est-ouest, est repris et renforcé. L'accès initial à l'ouest du site est facilité par le projet.

Enfin, le site sera également directement accessible par tout accès à la zone adjacente. Cette approche simplifiée permet d'obtenir directement à la nouvelle site depuis l'extérieur tout en renforçant l'axe de direction existant.

**Concept paysager pour tous.** La structure à ciel ouvert se situe au cœur du site, créant une zone de paysage qui se développe et est prêt des conditions spatiales et climatiques existantes. Avec un accès paysager, devant une opportunité de site une bibliothèque ouverte et l'existence d'un ancien bâtiment suggère une nouvelle topographie à explorer.

Dans certains points, la protection de la forme et de la fonctionnalité du site principal du projet. Le parc Walter Dugger, l'axe horizontal, et le plan des déplacements sont tous deux les éléments les plus importants d'observer des sites locaux et de contribuer à leur restauration.

Dans le parc Walter Dugger, toutes les interventions nécessaires sont effectuées afin que les conditions soient préservées et améliorées. L'impact du pavillon à ciel ouvert, assure un contraste du langage architectural. L'édifice existant est remis en état des points conceptuels après son démantèlement en tant que « cadre » et servent d'habitat à une végétation locale, contribuant ainsi à la formation d'un microclimat particulier et précis à accueillir de nouvelles espèces.

Dans le parc des déplacements, la topographie originale par la suppression du parking à deux voies à son emplacement, assure une relation entre l'extérieur et l'intérieur du nouveau bâtiment, et permet des zones de jeu.

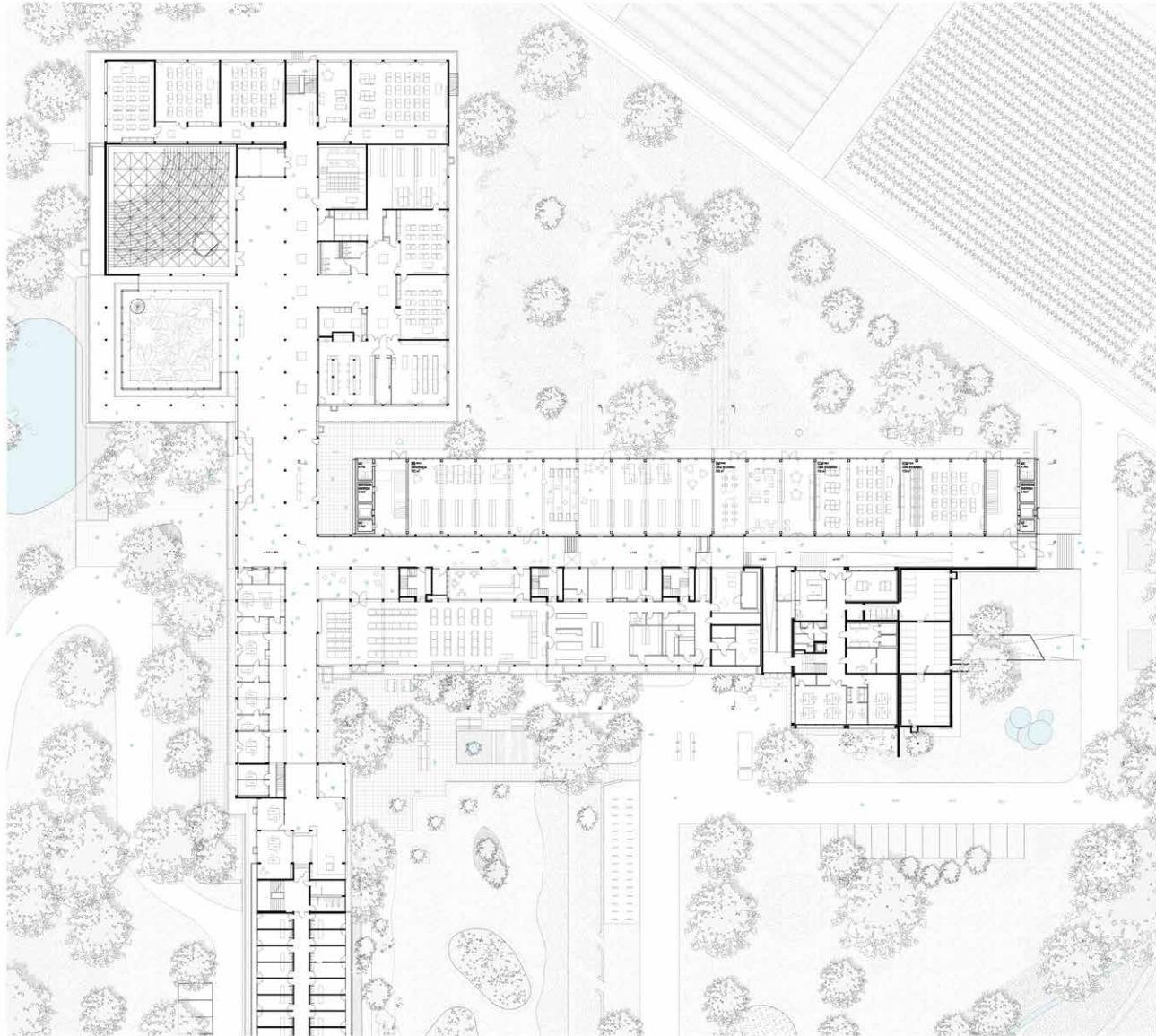
Plus tard, l'accès à l'axe de bâtiment, le parking existant sera en dépit de l'arrêt en face de l'axe et de l'extension proche des salles de classe.

Dans les trois autres points, les deux programmes sont liés plus tard entre les espaces de jeu et de jeu.

Dans le parc des salles de classe et le parc de jeu, la surface des parkings sont dissimulés à la suite d'un atelier participatif durant lequel les élèves s'impliquent activement en réalisant dans leur environnement, faisant place à de nouvelles rencontres humaines et matérielles. Il s'agit de nouvelles formes de la composition de plans et de paysages avec. Ces plans particulièrement riches sont adaptés à l'usage de déplacements en site, bien qu'ils soient adaptés d'une façon globale. Ces espaces offrent également un cadre pour que des collaborations entre élèves et enseignants de paysage se produisent, dans le but d'assurer de nouvelles méthodes et pratiques. La réalisation de cette mission est une extension de paysage et de site, bien qu'elle soit réalisée dans un contexte, permettant l'existence de concepts de circulation des bâtiments.

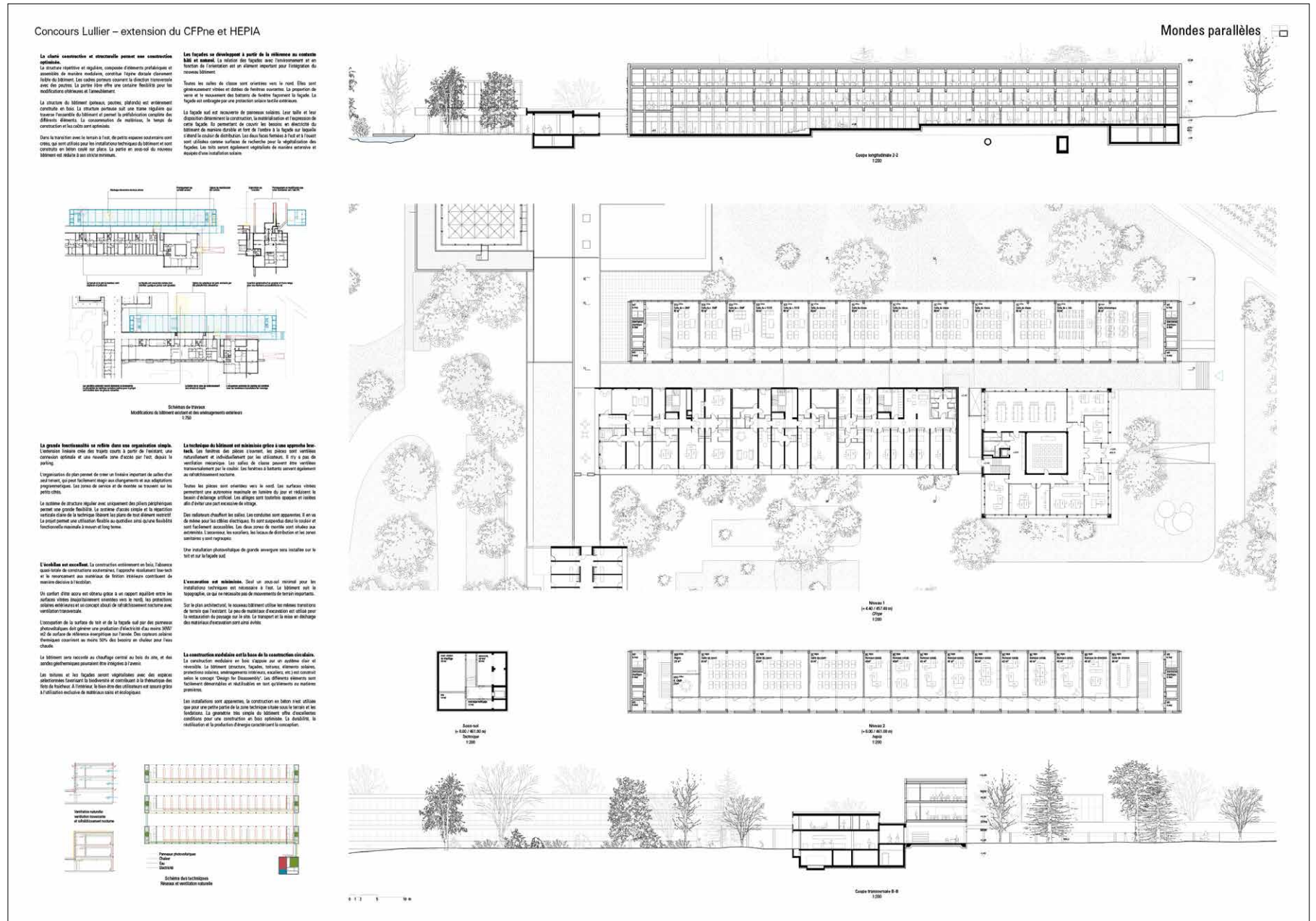
Le parc de jeu d'été est aussi le site de nouvelles idées architecturales, les formes spatiales des programmes sont au cœur de la composition des plans de paysage tels que les plans de Walter Dugger. Ces ensembles de plans de site sont conçus en tant que des plans de site, toujours et toujours favorisant une approche à travers un « langage » commun à tous les programmes du bâtiment.

Plus tard, la restauration des sites de base de bâtiment est assurée. Son accès est renforcé grâce à des dispositifs facilitant l'accès à des zones plus ludiques dans les espaces de jeu de jeu et la biodiversité restera intacte afin d'assurer leur pérennité.



Niveau 0  
1:500 (452) 00  
Commande architecturale: Topik, Madrid  
1:500







# Projets primés

## Point Barre

Projet n°6

Architecte

**Sujets et Objets d'Architecture Sàrl**  
Genève, Suisse

Equipe

Dafni Retzepi, Isabel Grohe, Philippe Buchs,  
Thierry Buache, Charline Dayer,  
Angélique Kuenzle, Marine Evrard

4<sup>e</sup> rang,  
4<sup>e</sup> prix

La stratégie d'extension consiste à ajouter deux corps de bâtiments sur le site : le Point et la Barre. Leur implantation est très précise et judicieuse. Le Point s'insère au sud, en lieu et place des parkings, par rapport au nant et à sa végétation particulière. La Barre, au nord, s'élève en rez+3 sur les traces du bâtiment J démolé. Les deux se positionnent l'un par rapport à l'autre en suivant la logique structurelle existante et s'inscrivent en lien avec les entrées est et ouest.

Leur implantation vise également à impacter au minimum le sol et le sous-sol. Elle s'exprime dans la délicatesse voire la fragilité assumée de l'architecture des deux pavillons et se révèle clairement en maquette. Cette fragilité architecturale n'empêche en rien à ces bâtiments de dynamiser le site en devenant des lieux d'activation et de nouvelles centralités. Au-delà de leur implantation, leur spatialité prend soin, en effet, de mettre en relation les usagers-ères, que ce soit au rez-de-chaussée ou aux étages,

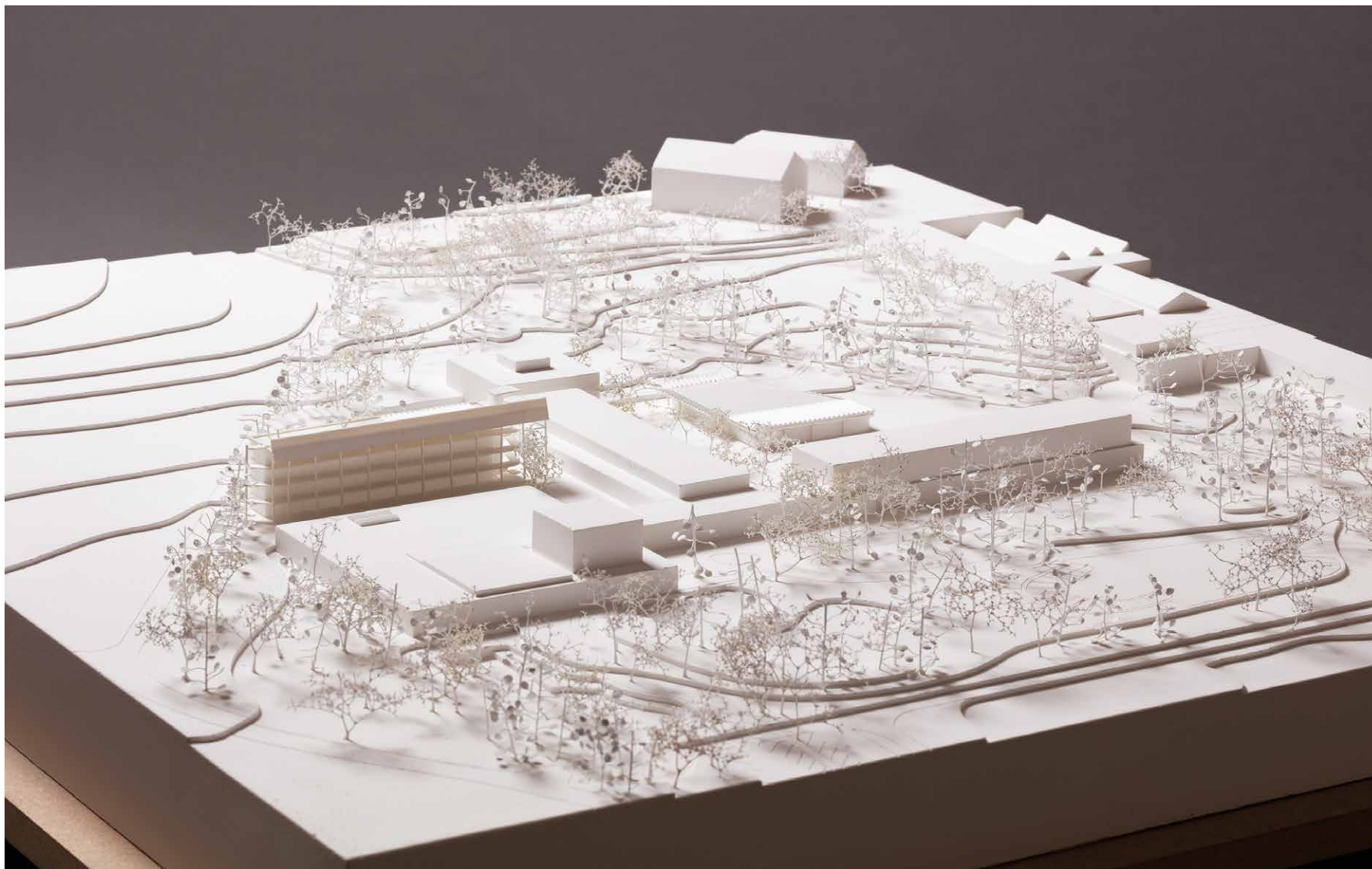
à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments. La Barre qui accueille les salles de cours et les bureaux, est un bâtiment longiligne distribué par des escaliers aux extrémités nord sud puis par de larges coursives tempérées qui longent la façade. Il active également sa toiture comme point de vue sur le site et lieu d'échanges. Le Point se déploie uniquement en rez-de-chaussée, en offrant un espace flexible, largement ouvert sur le parc. Il groupe la bibliothèque et les salles polyvalentes, et les lie, grâce à sa terrasse, à la cafétéria existante, assurant ainsi son potentiel d'activation.

Les deux pavillons déploient un langage architectural différent, adapté aux fonctions qu'ils accueillent et à leur situation sur le site, dans un grand respect de l'ensemble. Il en ressort une délicatesse appréciée entre le langage du parc existant et l'architecture de ces pavillons.

La vision paysagère, en lien étroit avec l'architecture des pavillons, est tout aussi précise et délicate. Elle vise à renforcer l'arboretum mis en place par Walter Brugger, à limiter la perméabilisation des sols, à éviter l'abattage des arbres et prend en compte la gestion des eaux pluviales sur le site — comme l'illustre ostensiblement la toiture du Point.

Le système constructif combinant des structures ponctuelles en bois et des dalles en béton, la simplicité structurelle apportant une flexibilité aux bâtiments convainquent. Il en est de même de la logique de durabilité mise en place, à l'exception des coursives tempérées de la Barre.

Au final, le développement d'un nouveau langage architectural en lien avec la nécessité climatique et le vivant séduit le jury, au même titre que la poésie qui émane de l'intervention. Cependant, l'ajout de nouveaux vocables architecturaux dans un site déjà chargé et hétéroclite ne semble pas adéquat du point de vue patrimonial, ni la hauteur de la Barre qui domine le site. Enfin, le fait que la bibliothèque ne soit pas du tout liée à un bâtiment existant va à l'encontre des recommandations du règlement.





**POINT BARRE**  
Concours Lullier - extension du CFPne et HEPa

Plan de situation 1/2000

## POINT BARRE

**CONTEXTE : paysage étendu**

La continuité morphologique de la campagne lorraine est caractérisée par des vallées paysannes vallées, collines et hautes terres, ponctuées par des constructions villageoises et agricoles dispersées. Le dépaysement de ce paysage rural et distant, les serres, les parcs, et les collines d'un lointain des pentes en la rythment ponctuellement, et se se dénoient en distance. Au contraire, la morphologie architecturale du Centre scolaire et HEPa, se présente imposante depuis la Route de l'école qui lui donne accès. Élevés et étalés, ils imposent le paysage grâce à leur horizontalité.

Construit par les architectes Albert Durray et Michel Frey en 1974, le bâtiment principal fut une étrange architecture qui se voit en contraste avec le paysage. Horizontal, tout est étalé, sa morphologie se dissout au fil de lignes horizontales, en accomplissant d'un côté son intégration paysagère grâce aux hauteurs variables, et de l'autre, une rupture visuelle avec les espaces intérieurs et le paysage. Visant à un dialogue entre l'habitation et le paysage, le respect de l'histoire locale, et les perceptions. Cette composition de détails, le projet propose d'occuper le territoire d'habitation en un seul, tout en intégrant au maximum le paysage des nouvelles constructions.

**IMPLANTATION : point barre**

Pour cette raison, deux constructions distinctes sont proposées, le Point et le Barre, ainsi, le projet de paysage se décline en langage horizontal d'un seul bâtiment large et urbain, et respecte au maximum le territoire naturel et la végétation. De cette manière, le projet fait partie autant du paysage que du complexe existant.

**Le Point :** se situe au sud du site, occupe l'espace du parking supérieur du complexe et fut un bâtiment de 10 étages, construit par une firme locale et basée sur une à cette époque à Rue des Ailes Est et Nord du bâtiment existant. Cette fois, l'objectif est de réintégrer l'habitation au sein du territoire de l'école. Le projet propose un bâtiment qui s'intègre au paysage existant.

**Le Barre :** reprend directement le langage architectural existant. Se situant à la place du bâtiment existant, qui est démonté, son emplacement précis prend soin de maintenir une relation fluide avec le territoire du Centre scolaire. Cette construction de quatre étages se situe à l'opposé du bâtiment G, permettant la vue de l'ensemble du site. Son caractère est un caractère horizontal, s'intégrant dans le paysage existant.

**PROGRAMME : école étendue**

La division du projet en deux bâtiments présente également des avantages programmatiques. Les locaux d'enseignement et les locaux de soutien à l'enseignement et les salles polyvalentes, sont regroupés au sud du site, pour former le Point, de sorte que la relation directe avec l'école à l'est du site, par son caractère de proximité. La bibliothèque plus un site dédié pour l'apprentissage moderne, ainsi que des locaux de soutien et de soutien existants. Au sein du bâtiment même, les salles modulables se présentent à l'ouest en respectant la topologie de l'espace existant existant et le parking actuel.

**Le Barre explore le cœur paysan entre les axes B et H afin d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

Le territoire propose des surfaces horizontales, et l'ensemble du projet d'habitation est proposé par l'axe B et H afin d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

**La densification du cœur urbain permet de pérenniser le Point et d'inscrire un langage d'habitation collective de qualité, pouvant accueillir des lieux de détente et de rencontre. Elle est conçue par des salles de cours et des bureaux, l'école est un espace collectif et ouvert à l'extérieur. Les deux bâtiments sont conçus dans un langage commun, se situant au sein du territoire existant. Le Point est un bâtiment qui reprend l'architecture à l'ouest. A l'est, les salles de cours sont conçues de manière à respecter le territoire existant, ainsi que les relations des bâtiments avec les espaces communs existants.**

Définition de l'orientation au Nord et à l'Ouest de site, normalisé du contour topographique à l'ouest, et normalisation du contour nord géographique.

Arbres aux bâtiments et différents types de végétation au sein du site

- Création nouvelle
- Création existante
- Création restituée existante

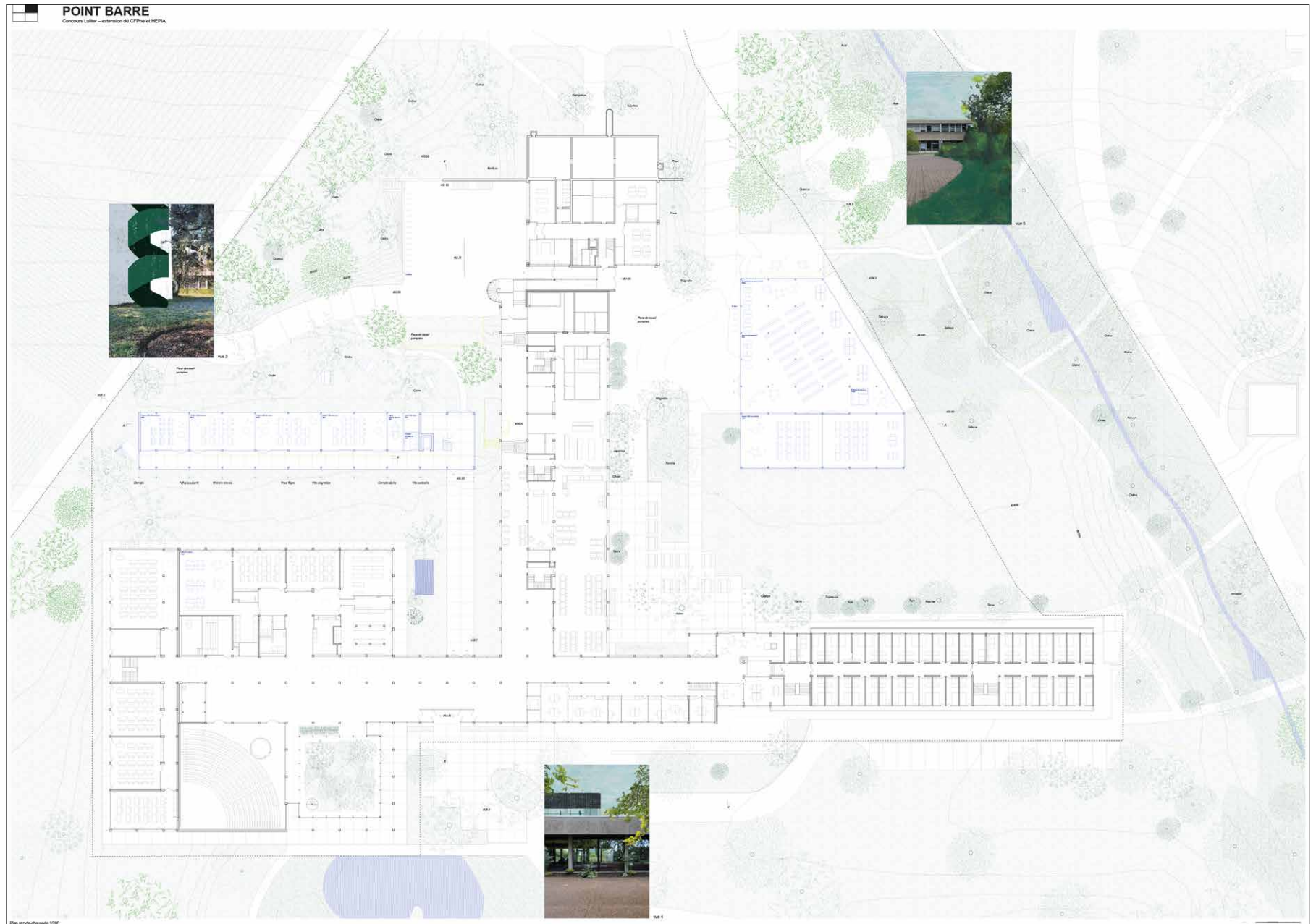
Les surfaces imperméables sont brisées au maximum, favorisant le site pour...

Missions principales

- L'horizontalité du bâtiment permet d'être grande surface de toiture plane. Celle-ci permet d'être utilisée pour la récupération de l'eau de pluie, et pour l'usage des surfaces vertes et des plantations.
- La morphologie de la toiture du Point est conçue afin de récupérer l'eau de pluie, en la récupérant sur le toit, et en offrant un toit horizontal orienté à son paysage. Le toit est utilisé pour créer des surfaces d'eau, en élevant son niveau.

Alignement du Point et du Barre en suivant le topographe existant de l'habitation.

Plan masse 1/500







**POINT BARRE**  
Concours Lullier - extension du CFPne et HEPa

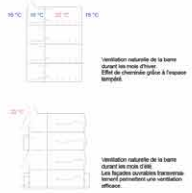
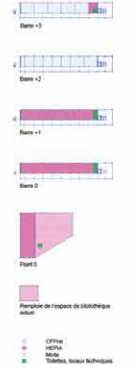
Vue 2 - Image extérieure du Point et de la possibilité entre intérieur et extérieur

**STRUCTURE : le plan libre**  
Les deux volumes adjacents se veulent simples, flexibles, et compacts. L'objectif est de proposer une structure simple, les volumes de structure ponctuelle en bois et des dalles en béton. La structure de bois est un de feuillure pour une pose efficace sur la stabilité et la durée d'implantation, dans le but d'accompagner une utilisation extensive des bâtiments, et indépendante des contraintes programmatiques fluctuantes.

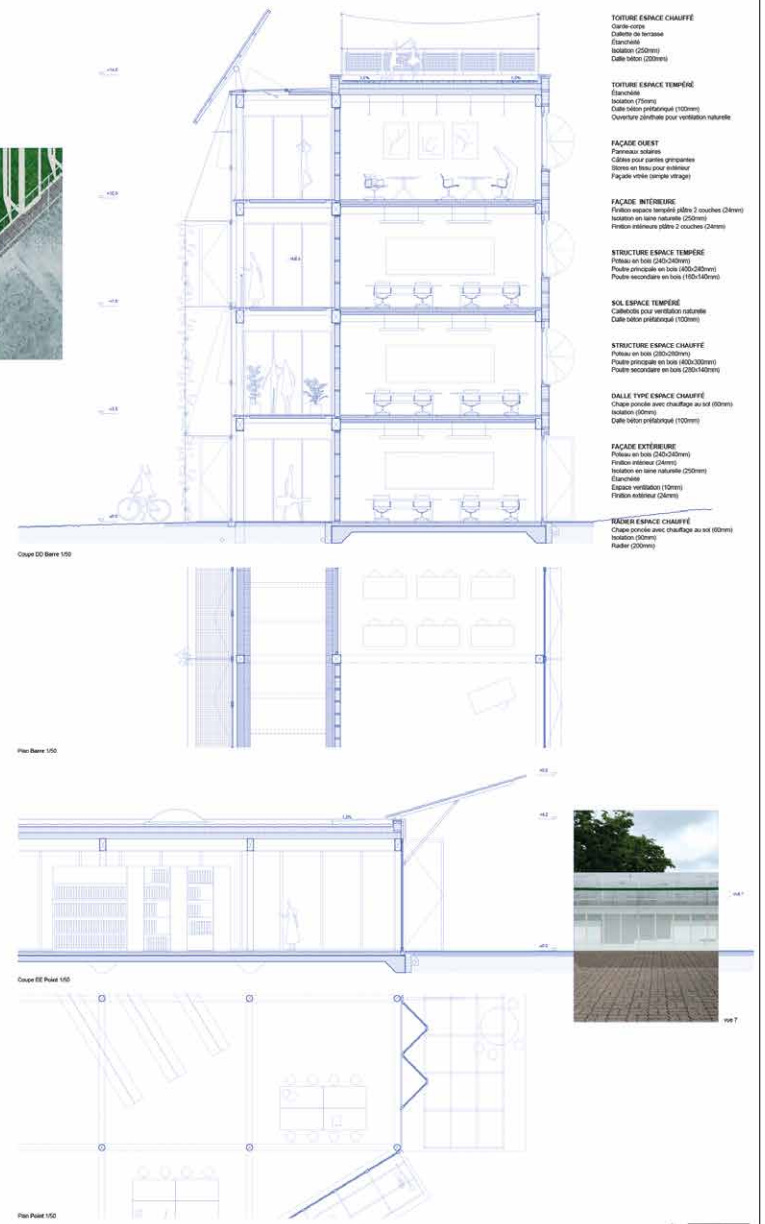
Les deux bâtiments évitent les excavations pour des raisons, avant même un aspect positif très intéressant pour l'éco-citoyen. Les deux bâtiments sont grands et plats, au-delà du complexe scolaire. A cela s'ajoute une simplicité structurelle du projet. Tous deux proposent une mise au point efficace, rapide et en majeure partie réversible. De plus, la division du programme en deux bâtiments offre la possibilité de planification du chantier en deux parties indépendantes, permettant de réduire les nuisances pour l'école en activité et de gérer les flux des travaux.

**CLIMAT : du territoire aux détails**  
Le projet vise à offrir l'école au cœur de l'école contemporaine sur la durabilité, en proposant un lieu d'éducation qui intègre les conditions du climat, du territoire et de l'architecture. Les deux nouveaux bâtiments se sont donc pensés comme des barrières contre leur environnement, mais leur environnement par le biais de :

- L'architecture de la barre met en place un système de ventilation naturelle. Dans un espace de circulation tempéré, le coup de la façade avec, devant personnel pour la ventilation efficace et efficace des espaces chauffés en bois. Et ainsi, les façades extérieures permettent une ventilation naturelle pour le coup de la barre.
- La façade de la barre dispose d'une géométrie simple de panneaux photovoltaïques (PV) sur la toiture. Des panneaux supplémentaires sont ajoutés sur la toiture de la barre (120 PV), ainsi que sur les toitures du bâtiment existant.
- Les deux bâtiments, leurs appartements et leurs appartements s'ajoutent au fil des années, sans pour autant perdre en confort.
- L'architecture du point, avec son jeu de volumes caractéristiques, dialogue avec le territoire en proposant une pose. Cette toiture est une structure en bois, avec un système de ventilation naturelle d'un nouveau type de coup de la barre et la barre.
- Des protections solaires sont prévues pour les deux bâtiments.
- Leur structure est basée sur des poutres en bois, avec des poteaux de chaque matériau, en évitant les points faibles au bois, et en exploitant l'usage traditionnel en bois.



Vue 6



Coupe DD Barre 100

Plan Barre 100

Coupe EE Point 100

Plan Point 100



# Projets primés

## Anastomose

Projet n°20

Architecte

**Clément Berton Architecte**

Lille Moulins, France

Equipe

Clément Berton, Ophélie Chassin,  
Thomas Harbonnier

5<sup>e</sup> rang,  
5<sup>e</sup> prix

La proposition de venir greffer le nouveau programme dans l'esprit de la composition du site a beaucoup plu au jury qui salue une intervention subtile et harmonieuse dans ce paysage remarquable.

La bibliothèque est placée au centre de l'organisation, proche de l'entrée, comme un lieu incontournable de l'école. Elle articule une nouvelle branche du dispositif qui accueille les salles d'enseignement, telle une grande barre au nord du site.

Ainsi, le projet ANASTOMOSE - fusion physique et fonctionnelle d'organes — cherche à s'inscrire dans les séquences architecturales et paysagères de la composition poétique des architectes Alfred Damay, Michel Frey et Walter Brugger.

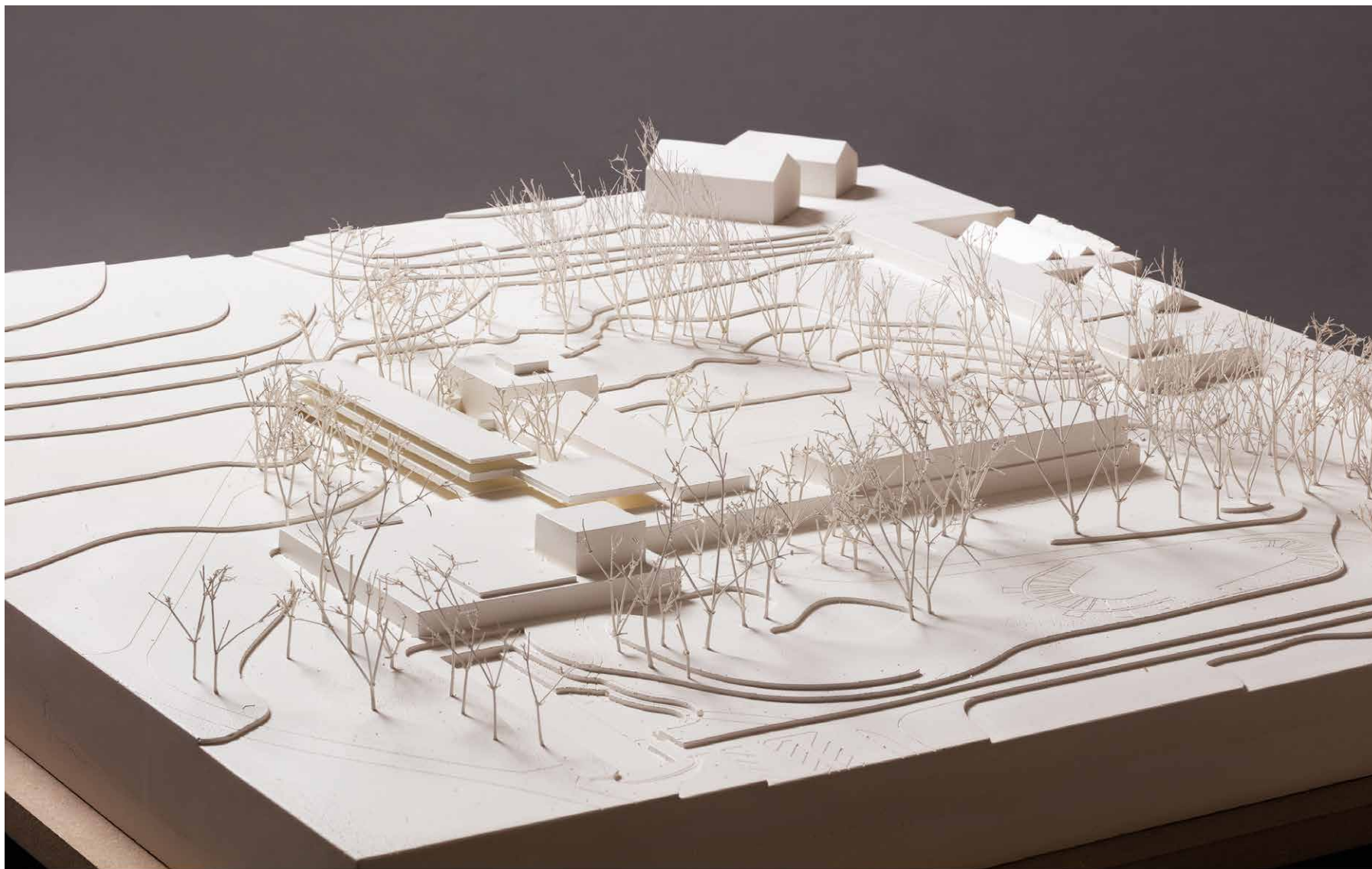
La maquette et le plan masse convainquent par leur évidence. Ainsi posés, les nouveaux volumes respectent la lecture horizontale et les gabarits bas de l'ensemble du bâti.

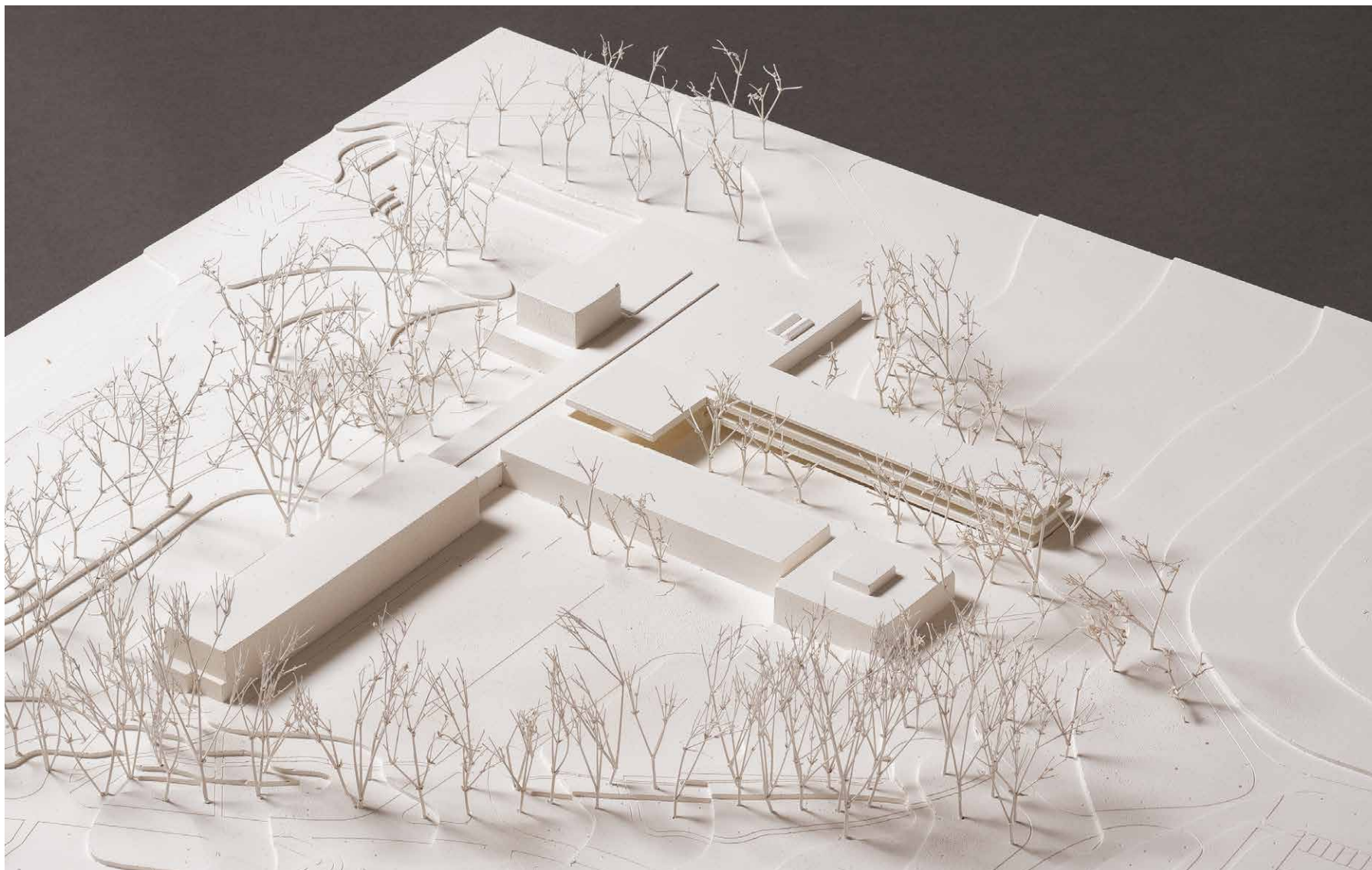
Un jardin un peu délaissé aujourd'hui et situé à l'arrière du restaurant de l'école, devient le jardin de la bibliothèque qui est pensé comme un paysage en légère pente, agrémenté d'un cheminement qui mène à un nouvel accès indépendant.

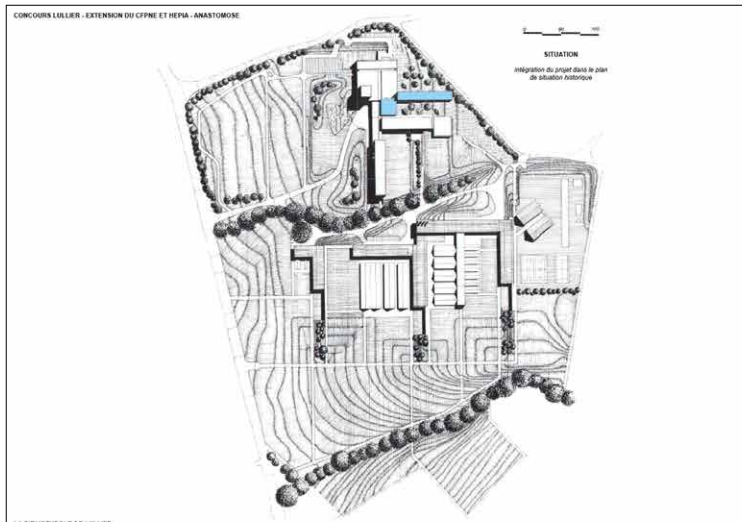
La bibliothèque, tel un organe vital, fait référence à la serre ou encore à l'auditoire de l'école par ses proportions et sa position en lien directe avec la circulation principale de l'école. Située en contrebas dans un vide à la croisée des flux, elle laisse ainsi passer le regard à travers de grands vitrages posés sur un socle revêtu de bois, ce qui confère à ce lieu d'étude une belle et douce atmosphère. Le jury regrette que l'accès à cet espace central ne soit pas plus évident à trouver et son manque de générosité.

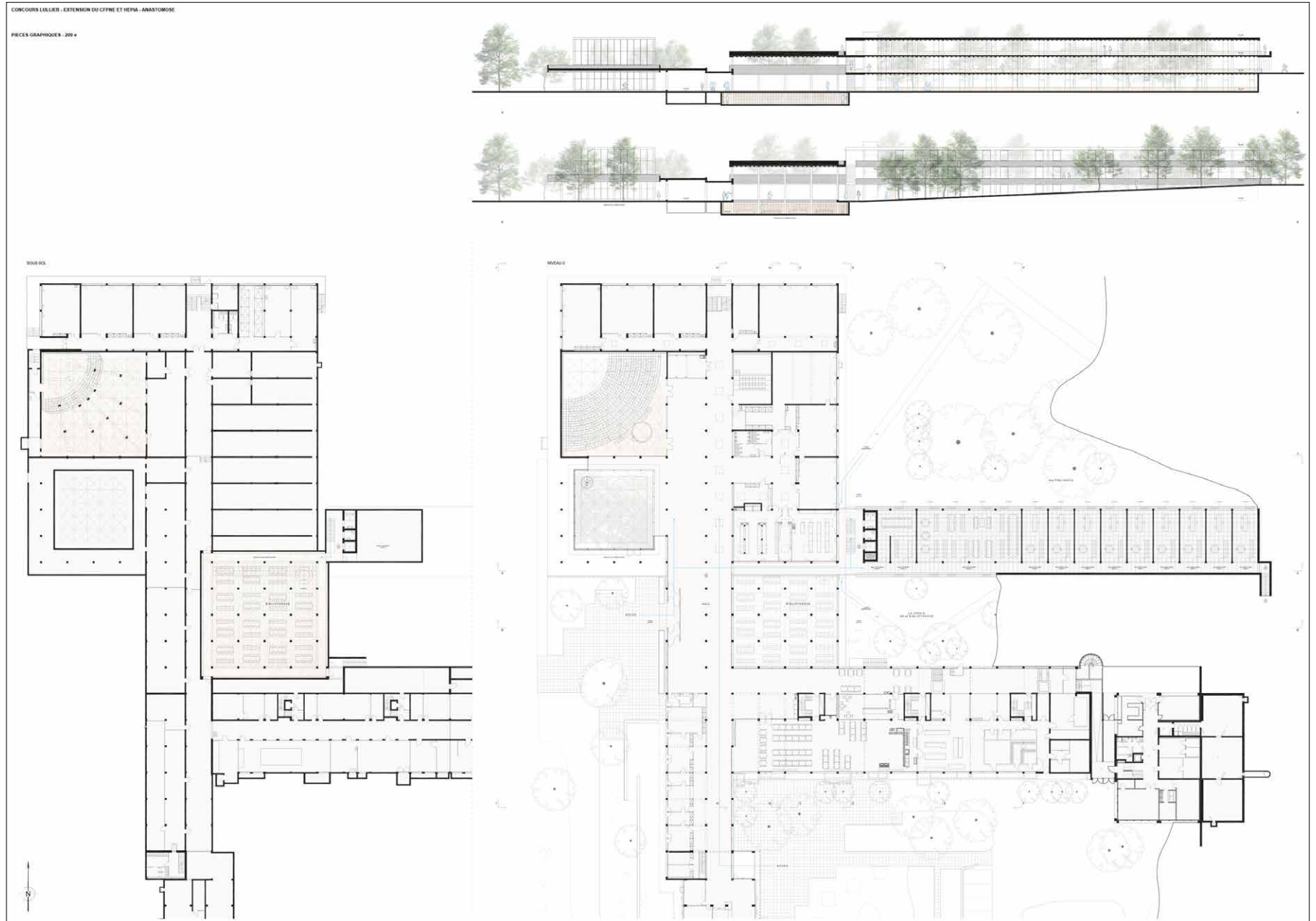
Une nouvelle branche générique, telle une grande barre horizontale de faible hauteur ne dépassant pas le gabarit de la serre existante surligne la topographie du site. Les salles d'enseignement sont positionnées au nord et la circulation au sud. Ces salles ont des proportions difficiles et le jury doute de la qualité de la lumière naturelle dans pareille profondeur. Également, le rapport au sol des salles des collaborateurs·trices au niveau 0 questionne, en particulier à proximité de la route.

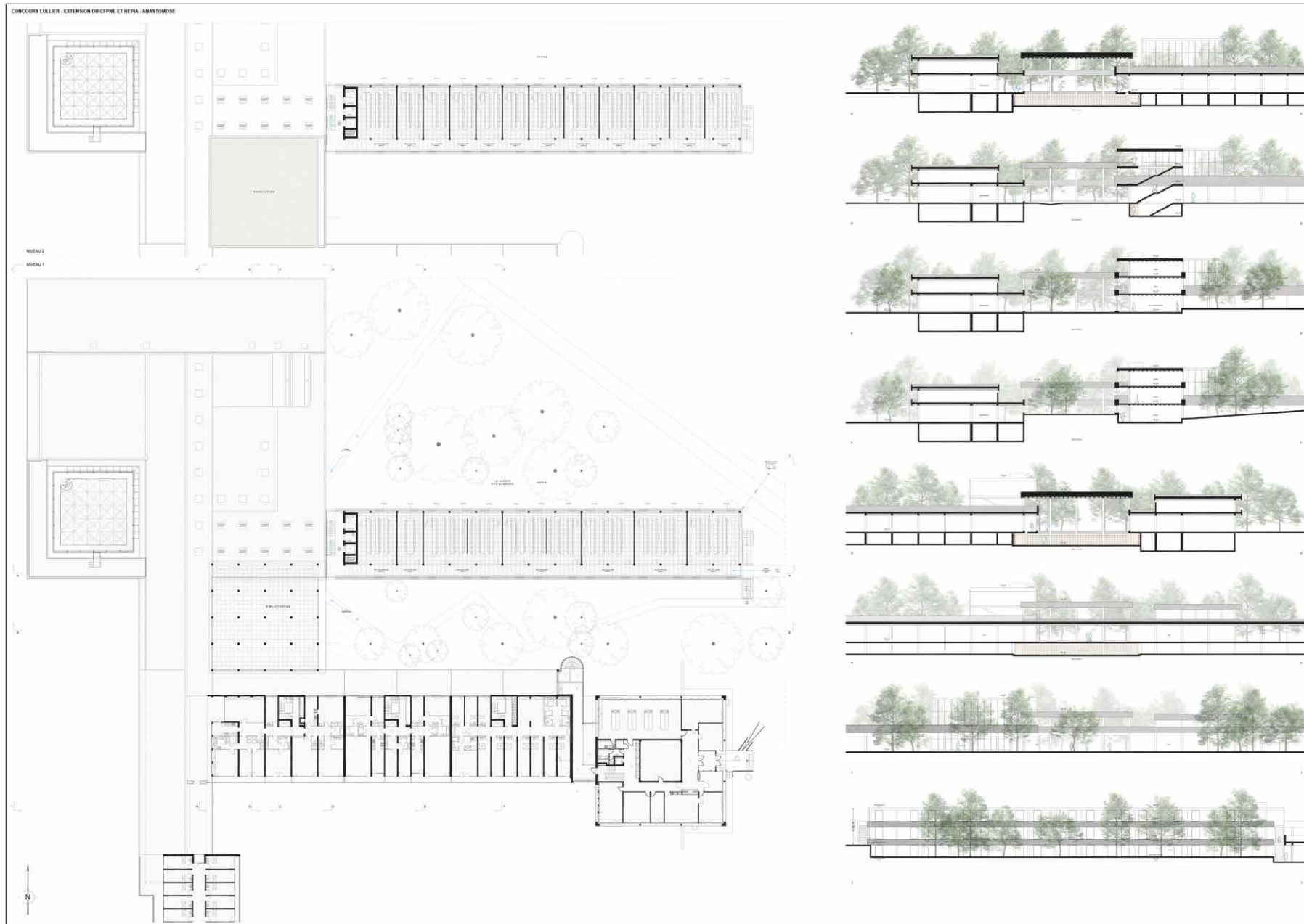
Les bandeaux de béton lavé proposés en façades émanent de la même volonté de s'inscrire de manière harmonieuse dans le site, ce que le jury a particulièrement apprécié dans ce projet qui peine toutefois à convaincre, s'agissant du dimensionnement des circulations et des espaces d'enseignement.











**CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPNE ET HEPHA - ANASTOMOSE**

**LA COLONNE VERTEBRALE**

**LES ORGANES**

**LE RESEAU VASCULAIRE**

**LES MEMBRES**

**LES LIEUX COLLECTIFS REMARQUABLES**

**ANASTOMOSE**

Communication naturelle entre deux structures anatomiques de même nature.  
Fusion physique et fonctionnelle des organes de deux végétaux.

Lorsque l'on parcourt le centre horticoles de Lullier, on est touché par la poésie, la douceur du cadre de vie proposé par la composition paysagère de Walter Bruggar.  
 Les architectes Albert Danzy et Michel Frey ont mis au point un dispositif spatial d'une remarquable légèreté. La partie Nord du centre de Lullier, dédiée aux enseignements théoriques, est composée autour d'une rue latérale, lieu de rencontre de l'école, autour de laquelle se concentrent des programmes « remarquables » et des ailes plus « généralistes ».

On ne peut être insensible aux qualités des séquences architecturales et à l'étroite relation qu'elles entretiennent avec les séquences paysagères existantes.

La grille du programme est attentive au spécificité du contexte.

La bibliothèque et les salles de classes sont conçues pour avoir des statuts de dialogue précis avec l'existant. La bibliothèque actuelle est très peu mise en valeur, à l'écart, elle ne semble pas à l'échelle de l'existant. Le projet propose d'en faire un lieu fort, mobile et incontournable au sein de l'école de Lullier. Les classes, bureaux et salle des maîtres sont plus « enchevêtrés » dans leur expression.

La bibliothèque s'inscrit dans l'ensemble bâti avec une attention particulière à la composition originelle du site. Elle s'installe dans le « vide », existant à la croisée des circulations entre hall et restaurant sans chercher à le « remplir ». Elle requiert le premier plan de ce jardin un peu délaissé, il devient le jardin de la bibliothèque. C'est la tête de font, le paysage perçu et l'apport de lumière vital à la réussite de cet espace.

A la manière d'un jardinier, du restaurant et du jardin d'hiver qui s'ouvrent directement sur la salle des pas perdus, la bibliothèque participe à l'intimité du cœur de l'école. Chacun de ces programmes offre des espaces d'une belle échelle, une grande surface, un grand volume et une dilatation vers un étage final plus haut ou plus bas. La bibliothèque est conçue ainsi.

La toiture de cette pièce majeure de la composition architecturale s'élève au-dessus des bandeaux en béton existants pour assurer une belle luminosité au hall d'entrée toute la journée. Depuis le hall, mobile, sol et plafond de la bibliothèque disparaissent au profit du cadrage du jardin à l'Est.

Stagie de lumière naturelle, la bibliothèque est mise en valeur au centre de l'école, on la longe, on la croise, tout au long de la journée. Les étudiants y descendent pour y travailler au calme. A la manière du dispositif spatial du jardin d'hiver, un péristyle s'organise autour de l'espace de consultation. On y trouve les collections mises en ordre dans un cadre précis, à l'abri des rayons directs du soleil. Ces grands bandeaux péristyles permettent le stockage de la quasi totalité du volume des collections. Telles les assises de l'auditorium, la partie encastrée est entièrement visible de tous afin de marquer l'aspect précis, doux et chaleureux de ce lieu.

Le projet vote pour une installation des classes part la plus conséquente du programme, en parallèle de l'axe accueillant le restaurant afin de valoriser au principe de composition paysagère du site. Cette nouvelle branche péristyle s'adresse à la grande échelle, surpasse la topographie et cherche à s'intégrer à la manière la plus simple possible.

Ce nouveau bâtiment pour le CFPne et HEPHA qui héberge les salles de cours, les bureaux, des collaborations et la salle des maîtres adopte pour une structure architecturale de grandes portées et de faible hauteur. A la manière du volume des chambres d'étudiants, il ne dépasse pas la hauteur de la serre, arrière du site.

La pente naturelle du terrain permet d'organiser une entrée principale à proximité immédiate du bâtiment existant et une entrée secondaire donnant accès à l'HEPHA au premier étage. Le nouveau bâtiment semble se poser sur la topographie montant à la route située au Nord Est du site.

La circulation descendant les classes se fait en façade sud, les salles de classes s'ouvrent largement à l'abri des marches existantes et à la lumière diffuse au Nord. Les classes sont transversales et ventilées naturellement.

Les circulations se concentrent au hall existant pour un fonctionnement fluide avec l'existant de l'école. Les accès indépendants, accessibles à tous, sont possibles au Nord Est et au Sud Est par les jardins bordant cette nouvelle aile bâtie.

Les structures des nouvelles constructions s'inspirent de l'architecture sabbat de l'existant. Les bâtiments sont construits de manière simple, radicale et économe en poteaux, poutres, dalles béton, ils offrent également une grande modularité de cloisonnement. Le projet propose et étend ce concept structure conçu à cette fin par les architectes Albert Danzy et Michel Frey.

Le projet est construit en poteaux et dalles cassons permettant une grande flexibilité du cloisonnement. Le positionnement du noyau (circulation, toilettes, cheminée de ventilation) à l'extrême Ouest de l'extension participe à la libération du plan.

Les bandeaux béton composant les façades de la nouvelle aile et la couverture de la bibliothèque proposent une légère variation sur le thème du béton. Originellement réalisé en béton lavé préfabriqué, le projet propose un réemploi des matériaux d'excavation pour ces parties non porteurs. Des strates de béton de site ou gâbé selon la composition à mettre au point lors du processus d'élaboration du projet lui donnent sa singularité et l'encroûtent dans les préoccupations actuelles d'économie de matière.

Le nouveau bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage général de l'école. Bien isolé et économe en énergie, il est conçu pour bénéficier des apports solaires l'hiver grâce à sa large façade Sud et d'un rafraîchissement passif l'été par sa ventilation naturelle et ses prises d'air frais sur le jardin orienté vers le Nord.

Au Sud, une réservation dans les allées protège les stores, au Nord cette même réservation dissimule les prises d'air frais. Une extraction de l'air réchauffé se fait par les circulations communes et une cheminée verticale située dans le noyau de circulation. Ce paysage naturel permet de s'affranchir de second œuvre coloré et permet de maintenir l'esprit général de l'installation.

La toiture végétalisée de la bibliothèque participe à l'effet de tamisage. Cette toiture est conçue comme un observatoire de végétation spontanée.

**LA GREFFE DE LA BIBLIOTHEQUE SUR L'EXISTANT - SCHEMAS SOUS SOL 500**

**COUPE CONSTRUCTIVE - 50**

**COUPE CONSTRUCTIVE - 50**



# Projets primés

## NOÉ

Projet n°28

Architecte

**Pellacani & Romanens Architectes SA**  
Genève, Suisse

Equipe

Andrea Pellacani, Damien Romanens,  
Paolo Pellacani, Juliette Contat, Ghita Ouassini

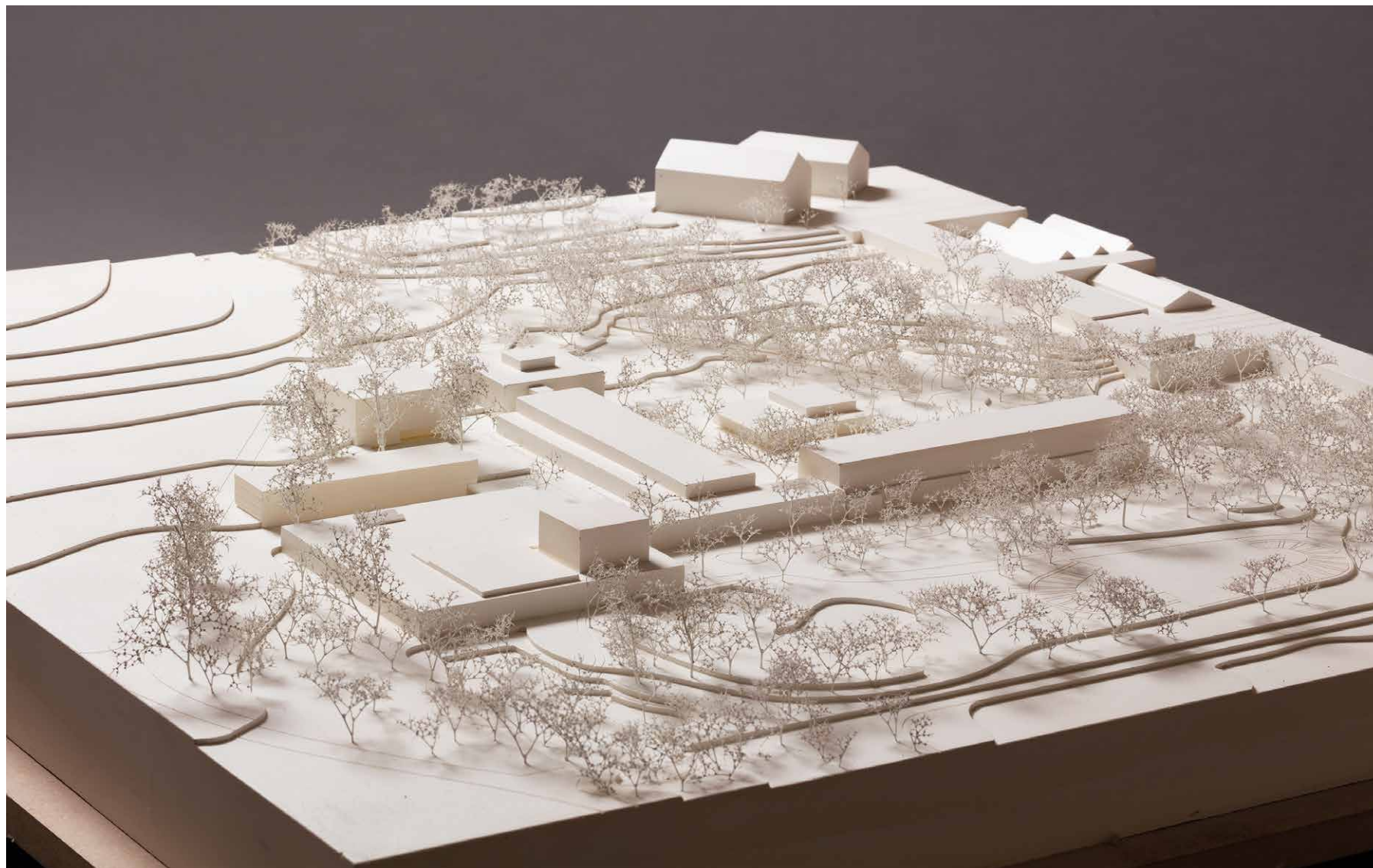
6<sup>e</sup> rang,  
6<sup>e</sup> prix

Le projet prend le parti de disposer sur le site trois nouveaux édifices de faible hauteur qui s'intègrent avec délicatesse au lieu. Chacun des volumes est un programme distinct. Au nord, on retrouve les bâtiments du CFPne et de l'HEPIA. Au sud, prend place le bâtiment mixte. Cette implantation singulière crée une composition générale harmonieuse rappelant l'esprit d'un Campus. Elle instaure un dialogue subtil entre vide et construit. Chacun des trois nouveaux volumes a sa spécificité. Une unité est créée entre eux par un jeu élégant tant en termes de modénature de façades, de principe structurel que de matérialité. La typologie de chaque objet est simple et claire.

Un soin tout particulier est apporté au dessin de l'espace public et des aménagements extérieurs renforçant l'idée originelle d'une école dans un jardin. Le projet est une invitation à la promenade entre bâtiments

permettant de découvrir par moment des percées visuelles sur le grand paysage. Une grande partie du site est remaniée et interconnectée par une alternance de cheminements, de petites places, de zones arborées, de bassins et d'étangs, créant ainsi un écosystème singulier valorisant la biodiversité au cœur même de l'école.

Le parti pris de cette proposition d'assumer un étalement bâti sur l'ensemble du site avec trois nouveaux bâtiments péjore néanmoins l'évolution nécessaire de ce lieu. Le bâtiment sud notamment prive l'école de surfaces qui devraient être dédiées dans le futur à la pratique horticole.





NOË - CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

# NOË

**UNE ÉCOLE DANS LE PAYSAGE**  
En posant l'enseignement comme une manière d'habiter de l'eau, le projet définit une composition pédagogique dans laquelle chaque geste a une résonance spatiale. L'extension de l'école poursuit l'idée originelle des architectes et paysagistes Alfred Darmay, Michel Frey et Walter Bluggen : de faible hauteur, les volumes s'implantent dans le territoire, créant des lignes dans le paysage. Dans une gestuelle humble transformant le vide et le construit, la composition est typique de ce qu'est le site : l'école comme un jardin.



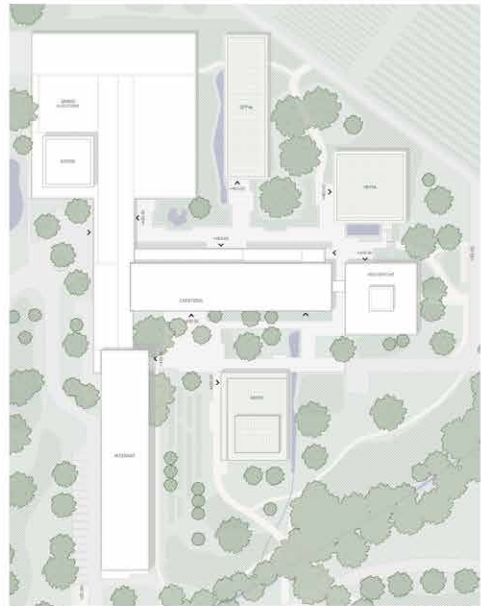
PLAN DE CONTEXTE - 1:2000

**COMPOSER AVEC L'EXISTANT**

Le projet identifie la structure bâtie patrimoniale et végétale du site pour s'y intégrer délicatement. Les nouveaux bâtiments émergent presque naturellement du lieu, en se glissant entre les grands arbres. Leur échelle mesurée et leur morphologie s'insèrent et respectent avec les bâtiments historiques. Tous programmes, trois bâtiments : l'implantation reconstruit la continuité du site avec au nord une partie vouée à l'enseignement généraliste, au sud et à l'est une partie dédiée à l'enseignement spécialisé, au nord-ouest une partie dédiée à un temps inter-cours (activités, ateliers) avec le nouveau bâtiment MIXED, accompagnant le cheminement vers les autres des travaux pratiques. Cette composition en MIXED - réorganise l'ordonne nord-sud originelle et développe une promenade où s'accrochent toutes les parties enseignant et non construites du projet.

**DESSINER AVEC LE VIDE**

Du dehors, les élèves, les étudiants se déplacent dans leur école entière dans un parc, entre bâtiments historiques et nouvelle extension, entre parties pratiques et théoriques. L'implantation des bâtiments propose une nouvelle lecture du site, structure aussi bien par ses lignes que par ses vides. Une nouvelle promenade pédestre relie tous les éléments, comme un véritable pédagogue. À la fois cheminement d'accès et espace de rencontre la promenade offre des points d'observation sur le territoire des bâtiments existants se percevant autrement. La promenade est bordée d'arbres matures et de diverses variétés de prairies, offrant aux étudiants de nouveaux lieux dédiés à la pratique de l'enseignement. Les entrées des bâtiments possèdent aussi vestibules, en proposant certains accès à la galerie distributive.



PLAN MASSE - 1:500



DEPUIS LE SUD, LE BÂTIMENT MIXED DOMINE SUR LE PAYSAGE

NOÉ - CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA

**LE CUBE - HEPIA**  
Les trois niveaux du bâtiment (R+2) se déploient selon un plan ouvert et concentrique, déplaçant des vides au nord, du sud à l'est et à l'ouest, venant se joindre et se liant jusqu'au cœur du bâtiment. Les différentes parties du programme sont réparties par étage, de façon à assurer une occupation permanente selon des orientations adaptées. Les deux premiers niveaux sont dédiés à l'enseignement, le dernier étage aux collaborateur tiers.

Au rez-de-chaussée, les deux plus grandes salles sont disposées de part et d'autre de la travée centrale. Elles sont aisément divisibles en deux, en installant par exemple une cloison amovible.

Au 1<sup>er</sup> étage, trois salles de salles informatiques sont disposées de façon équilibrée, s'ouvrant systématiquement sur deux côtés. Selon les saisons, le parti se transforme en support de cours, qui les professeurs prennent en exemple depuis les salles de classe.

Au 2<sup>em</sup> étage, le plan suit la répartition des niveaux inférieurs pour insérer les bureaux des collaborateurs tiers. L'implantation assure un bon ensoleillement mais aussi un environnement sonore calme, éloigné du bruit. Le cœur du bâtiment devient un lieu de rencontre entre les usages d'ens, à la manière d'un hall habitable.

**BÂTIMENT DE RECHERCHE**  
Dans un souci de cohésion et d'unité, le projet inclut dans sa relation la relation conceptuelle entre le bâtiment de recherche et le galère d'origine. L'extension de 1000 m<sup>2</sup> s'intègre et participe au nouvel ensemble construit et paysagé.

La galerie distributive, mêlée entre la galerie et le bâtiment de recherche, est remplie par une passerelle chauffée plus discrète, reliant les 1<sup>er</sup> niveaux des deux bâtiments. Depuis la galerie, le voyage distributif à l'est est coupé avec une riage d'accueil pour relier directement le bâtiment d'origine avec le bâtiment de la recherche, sans déborder l'extérieur.

Enfin, la réqualification du faucon par un cheminement et espaces verts facilite la traversée de site du nord au sud, poursuivant le promenade.

**LA LANTERNE - BÂTIMENT MIXTE**  
D'axe face à l'intérieur, le bâtiment mixte regroupe la salle des maîtres et la bibliothèque. Un parti qui marque l'entrée du bâtiment et accompagne le cheminement des étudiants et des enseignants en direction de la partie pratique au sud.

La salle des maîtres, accessible de plain-pied, offre au corps enseignant une position centrale dans la salle. Son aménagement facilite les usages, en distinguant une partie administrative et une partie d'échange et de discussion, face aux autres à l'est. La bibliothèque s'ouvre également de plain-pied, desservant les espaces d'accueil et de prêt et articule deux zones de lecture par deux niveaux. Les espaces sont dessinés sans jamais quitter le centre du regard ; le bâtiment de la salle de lecture fait face à la salle, dans une recherche d'équilibre volumétrique et d'atmosphère proche à l'extérieur.

Siège au cœur du site, au croisement des passages entre l'intérieur, les espaces d'enseignement et la partie pratique au sud, le bâtiment mixte est conçu comme un support des différents programmes, pour favoriser les échanges entre les usages d'ens de face.

**DU DEVORS AU DEDANS, ET INVERSEMENT**  
Les trois volumes se rapportent aux trois programmes, dans une relation d'équilibre avec la structure végétale et les parcours piétons. Tous entrent en résonance, s'éclairant et s'effaçant pour approcher le paysage, être et absorber, selon ses particularités et ses nuances.

Ce parti para permet de libérer les bâtiments historiques de tout lien physique, valorisant ainsi leur caractère patrimonial au-delà de la promenade.

Le tracé du CFPne suit celui de la salle de l'intérieur, le cube de l'HEPIA au volume de l'extérieur, tandis que le bâtiment de la bibliothèque répond à la progression de la serre triangulaire. Un seul niveau de référence, le sol 0.00, cube du rez-de-chaussée de l'école assistée, est repris pour les trois nouveaux bâtiments et les cheminements. Les accès de plain-pied sont partiellement adaptés PMR, dessinant une route avec les niveaux du terrain naturel. Les déplacements sont limités pour respecter l'équilibre existant des sites à conserver, plaçant seulement les accès techniques en sous-sol partiel. Enfin, les trois volumes se lient au site par leurs entrées, grâce à des passages structurant le promenade : le chemin devors dehors.

**LA GALLERIE - CFPne**  
Le bâtiment se développe sur deux niveaux (R+1), le long d'une galerie distributive offrant plusieurs échappées visuelles. Deux parties transversales abritent deux entrées protégées par les parcours existants en soulignant la structure du site.

Les deux étages proposent une même séquence spatiale, les plus grandes salles de cours sont regroupées au cœur du bâtiment, leur proportion permet une appropriation idéale pour l'enseignement. Elles s'ouvrent à l'est, profitant de la lumière naturelle à travers les grands côtés. Au contraire, les plus petites salles s'ouvrent quant à elle sur deux façades, profitant largement du paysage.

CFPne - 1<sup>er</sup> ETAGE - 1:200  
CFPne - SOUS-SOL - 1:200

HEPIA - 2<sup>em</sup> ETAGE - 1:200  
HEPIA - 1<sup>er</sup> ETAGE - 1:200  
HEPIA - SOUS-SOL - 1:200

BÂTIMENT MIXTE - REZ-PAVÉ/ENS - 1:200

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - 1:200



NOÛ - CONCOURS LULLIER - EXTENSION DU CFPne ET HEPIA



LE SOIR, APRÈS LES COURS - DE GAUCHE À DROITE : LE CFPne, L'HEPIA ET LA GALERIE

**TISSEN**  
L'école de Lullier est construite selon un maillage de 4,80 m à la fois nord-sud et est-ouest. Cette trame régulière destine aussi bien la structure portante du bâtiment, la répartition de l'éclairage, que certains détails et cadrage de revêtement de sols. Le projet d'extension en trois bâtiments entoure cette trame régulière pour en ouvrir à l'existant sans ses différentes échelles : structure, façade, sols, mobilier urbain... Ce dialogue à la fois bâti et paysager est mis en évidence par le strict respect des grilles actives prévues au site, que l'introduction des trois bâtiments élargissent. En s'accrochant délibérément au paysage, le projet souligne ce qui est déjà là sans en altérer la substance.

**UN PLAN RAYONNANT**

L'implantation des bâtiments dans le site se définit tout autant par le bâti que par les espaces vides qui en résultent. Le choix d'une composition radiale en trois bâtiments anime le paysage jusqu'au cœur du site qui devient visible de toute part, même à l'intérieur.  
Chaque nouveau bâtiment s'accroche à l'existant en dégageant un espace ouvert d'entrée ouvert sur l'extérieur et vide pour un événement semi-ouvert. Les espaces plantés à l'y adossés et s'insèrent à l'avant le bâti : grands arbres et nouveaux paysages structurent la composition d'ensemble et rivalisent d'élégance paysagère vers le horizon.  
La long du bâtiment nord, un portique développe une courbe à plus grande échelle, en reliant la partie théâtrale au nord à la portique au sud : le grand paysage ne quitte jamais le promeneur.



40 mètres au sol - Lullier - Puy-de-Dôme



Des arbres aux grandes échelles, une composition globale

**STRATÉGIE PAYSAGÈRE**

Le Centre Horstede de Lullier illustre une fusion essentielle entre pratiques horticoles modernes et respect de l'environnement naturel local.  
La démarche paysagère du projet propose une coexistence harmonieuse entre les zones horticoles développées et les espaces naturels environnants, en proposant une transition fluide qui intègre la végétation indigène. Cette stratégie est écologique, favorisant la biodiversité et la durabilité.



Chemins

**UNE COMPOSITION EN ORIENTÉS**

L'approche commence par le maintien et la restauration des espaces naturels et paysagers du site. Ces zones sont renforcées pour créer des structures paysagères et environnementales comme une haie d'égale à l'état sauvage pour encourager la biodiversité et servir de refuge pour la faune locale. Cela inclut des arbres feuillus, des arbustes, et des arbustes typiques de la région, qui sont essentiels pour maintenir l'équilibre naturel et offrir des corridors écologiques pour les espèces animales et végétales au centre du domaine.  
À mesure que l'on se rapproche des bâtiments du centre, la transition se fait sentir par l'introduction graduelle d'espaces plus structurés et bâtis, proposant une situation plus institutionnelle du paysage pour des fins éducatives et de recherche et horticoles. Cette zone de transition est soigneusement aménagée avec des plantes plus horticoles qui aident aux activités du centre tout en restant en harmonie avec le caractère sauvage des parcelles.  
Aux abords des bâtiments, le paysage devient plus formel et structuré. Ici, les jardins sont conçus pour démontrer des techniques horticoles avancées et servir de zones pratiques pour la formation des étudiants. Les plantations sont choisies non seulement pour leur valeur pédagogique mais aussi pour leur esthétique et leur durabilité, incluant des plantes de fibres expérimentales, des zones démonstratives pour les techniques de jardinage durable et un espace ouvert dédié à l'essai pour y faire des expériences pratiques et horticoles. Leur aménagement est pensé pour faciliter l'accès et l'apprentissage, avec des sentiers, des panneaux informatifs et des zones d'observation.



Parcs fleuris et boisés



Zone protégée de formation

**L'EAU DANS LE PAYSAGE**

Un aspect crucial du développement durable au Centre Horstede de Lullier est la gestion des eaux pluviales, intégrée dans la conception paysagère. La récupération des eaux de pluie à pour but de créer et soutenir des zones horticoles artificielles au sein du site et de souligner les détails, les abuts et leur importance dans les milieux naturels.  
Ces zones humides sont conçues pour servir plusieurs fonctions : elles constituent une réserve d'eau biodiverse, agissent comme des systèmes de filtration naturelle améliorant la qualité de l'eau, tout en offrant des habitats pour la faune aquatique et les espèces végétales locales. Elles intègrent également des notions distinctives pour les plantes paludicoles et aquatiques pour éduquer les étudiants. Ces écosystèmes aquatiques sont développés avec différents caractères pour refléter la variété des habitats naturels et pour servir des laboratoires vivants pour les étudiants en horticulture et écologie. Par exemple, une zone peut être aménagée pour imiter un marécage avec une grande diversité de plantes paludicoles, tandis qu'une autre pourrait prendre la forme d'un petit étang entouré de végétation et de rochers, offrant des opportunités d'étude sur les écosystèmes d'eau douce. Ces espaces sont également accessibles aux promeneurs-étudiants, offrant des sentiers et des points d'observation pour encourager l'éducation environnementale et la sensibilisation à l'importance de la conservation des zones humides.



Haies diversifiées de haies humides





Projet n°1

## Edward

Architecte

**Crausaz Tremblay  
architectes Sàrl**  
Genève, Suisse

Equipe

Dominique Tremblay,  
Frédéric Crausaz

Ingénieur civil

2M ingénierie civile SA

Ingénieur spécialisé

102,2 mètres Sàrl



Projet n°2

## ROSALBA

Architecte

**Counson architecte  
Sàrl**  
Nyon, Suisse

Equipe

Dylan Dos Santos,  
Mélanie Verdonck,  
Nils Meulemans



Projet n°4

## POMME DE PIN

Architecte

**Comamala Ismail  
Architectes Sàrl**  
Delémont, Suisse

Equipe

André Mota,  
Diego Daza,  
Anna Walzer,  
Diego Comamala,  
Toufiq Ismail-Meyer

Architecte paysagiste

Atelier Grept Sàrl

Collaboratrice

Clotilde Rigaud



Projet n°5

## Le Jardin Vertical

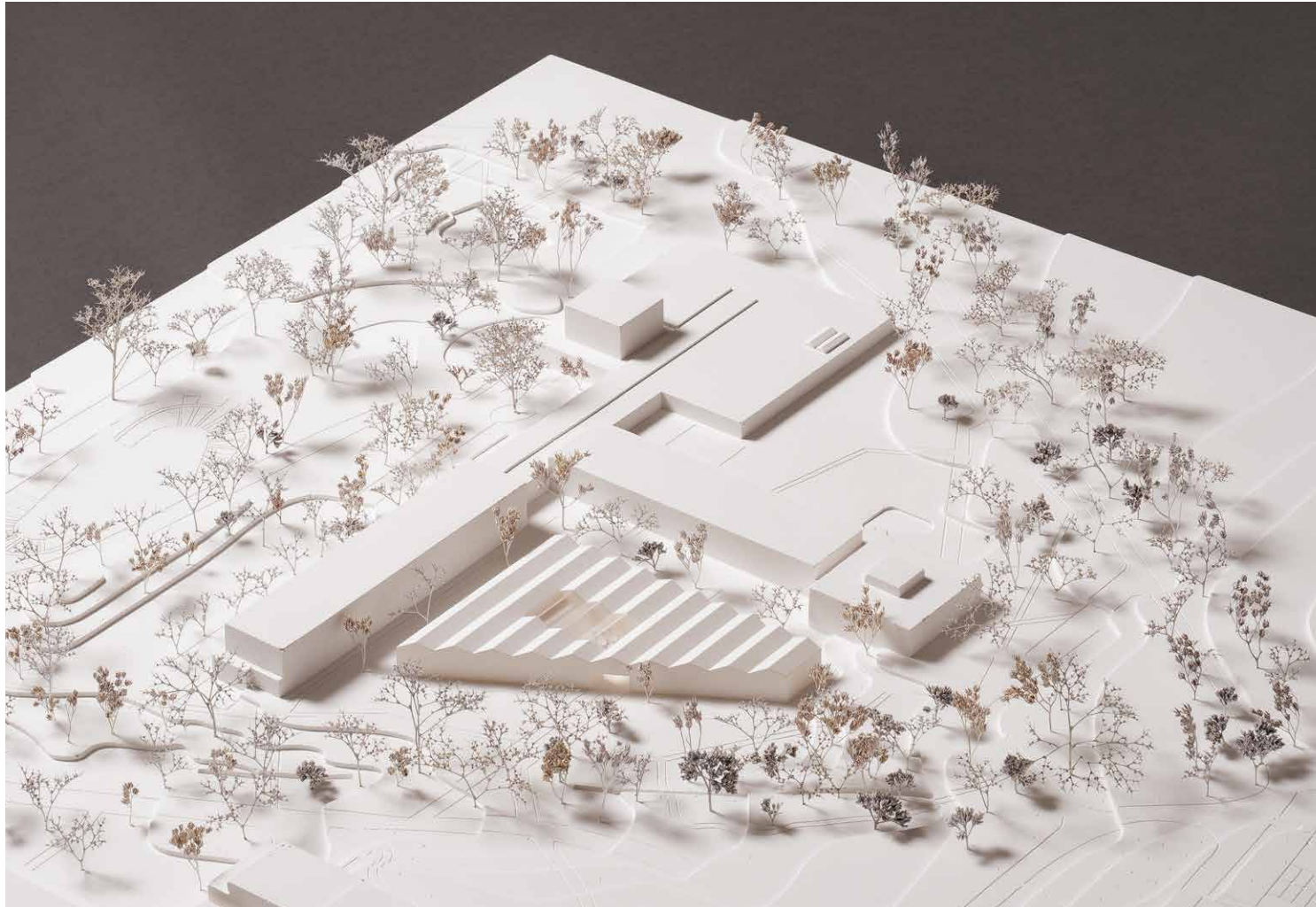
Architecte

**Atelier Lorentzen  
Langkilde Aps**

Copenhagen, Danemark

Equipe

Kristian Langkilde,  
Kasper Lorentzen



Projet n°7

## SERPENTINE

Architecte

**CLR architectes SA**  
Genève, Suisse

Equipe

Véronique Iten,  
Marc Glaus,  
Damien Chevalley,  
Patrick Longchamp

Ingénieur civil

ab ingénieurs SA

Equipe

David Amsler

Architecte paysagiste

Pascal Heyraud Sàrl

Equipe

Pascal Heyraud



Projet n°8  
**BOURGEON**

Architecte

**BAACT Snc**  
Sainte-Croix, Suisse

Equipe

Hopi-Yohan Sobrecases



Projet n°9

## METAVASIS

Architecte

**Alexandra Daliani,**  
**Creative Architects**  
Athènes, Grèce

Equipe

Alexandra Daliani,  
Panagiotis Papadopoulos,  
Georgios Athanasiadis,  
Eleni Loukidou,  
Athanasios Kontizas



Projet n°10  
**Valse avec  
Walter**

Architecte

**Atelier Benoît  
Jacques Sàrl**  
Lausanne, Suisse

Equipe

Benoît Jacques,  
Alice Fiorini,  
Carlotta Boxebeld



Projet n°11

## WALT

Architecte

**Pelletier De Fontenay**

Montréal, Québec

Equipe

Yann Guex-Crosier,  
Yves De Fontenay,  
Julien Beauchamp,  
Hubert Pelletier,  
Anik Mandalian,  
Alexis Deleporte



Projet n°12

## AGORA IDEON

Architecte

**kubota & bachmann  
architects**  
Zürich, Suisse

Equipe

Yves Bachmann,  
Francisco Martinez



Projet n°13

## Merlin l'Enchanteur

Architecte

**Scaglione  
Architecture SA**  
Genève, Suisse

Equipe

Antonino Scaglione,  
Carmelo Scolaro,  
Fabio Vella,  
Gianluca Scaglione,  
Luigi Piazza,  
Vincenzo Melluso

Architecte du paysage

Landers Sàrl

Equipe

Benoît Mollard,  
Paul-Emile Durand

Expert spécialisé

Pillet SA

Equipe

Francesco Ponzo,  
Ali Malekyar,  
Guillaume Favre,  
Eric Gautrey



Projet n°14

## HERITAGE

Architecte

**Petitdidierprioux  
Architectes**  
Paris, France

Equipe

Jean-Baptiste Pierru,  
Thomas Navarro,  
Thomas Beaujoin



Projet n°15

## UNE PORTE À LA NATURE

### Architecte

**Baum Lab S.L.P. +  
Dreier Associés**  
Confignon, Suisse /  
Séville, Espagne

### Equipe

Thierry Grosclaude,  
Edgar Tofino

### Ingénieur civil

MDB Ingénieurs civils  
associés SA

### Equipe

Urs Burkhard, Christophe  
Clouye

### Architecte paysagiste

Arrabal Sàrl

### Equipe

Valeria Pagani,  
Federico Gonzalez Leone,  
Lucie Masset

### Ingénieur spécialisé

Eco-Building Concept Sàrl

### Equipe

Nicolas Vallet,  
Marcel Zimmermann



Projet n°16

## RIVIÈRES INFINIES

Architecte

**Personeni Raffaele  
Architectes Sàrl**  
Lausanne, Suisse

Equipe

Fabrizio Raffaele,  
Colette Raffaele,  
Adriana Sowa,  
Spela Glavac Prieto,  
Julia Swistuniuk,  
Christian Kalmus,  
Marta Tomasiak,  
Marta Przygoda,  
Lucyna Rydel

Ingénieurs Conseils

Monod-Piguet + Associés  
Ingénieurs Conseils SA

Equipe

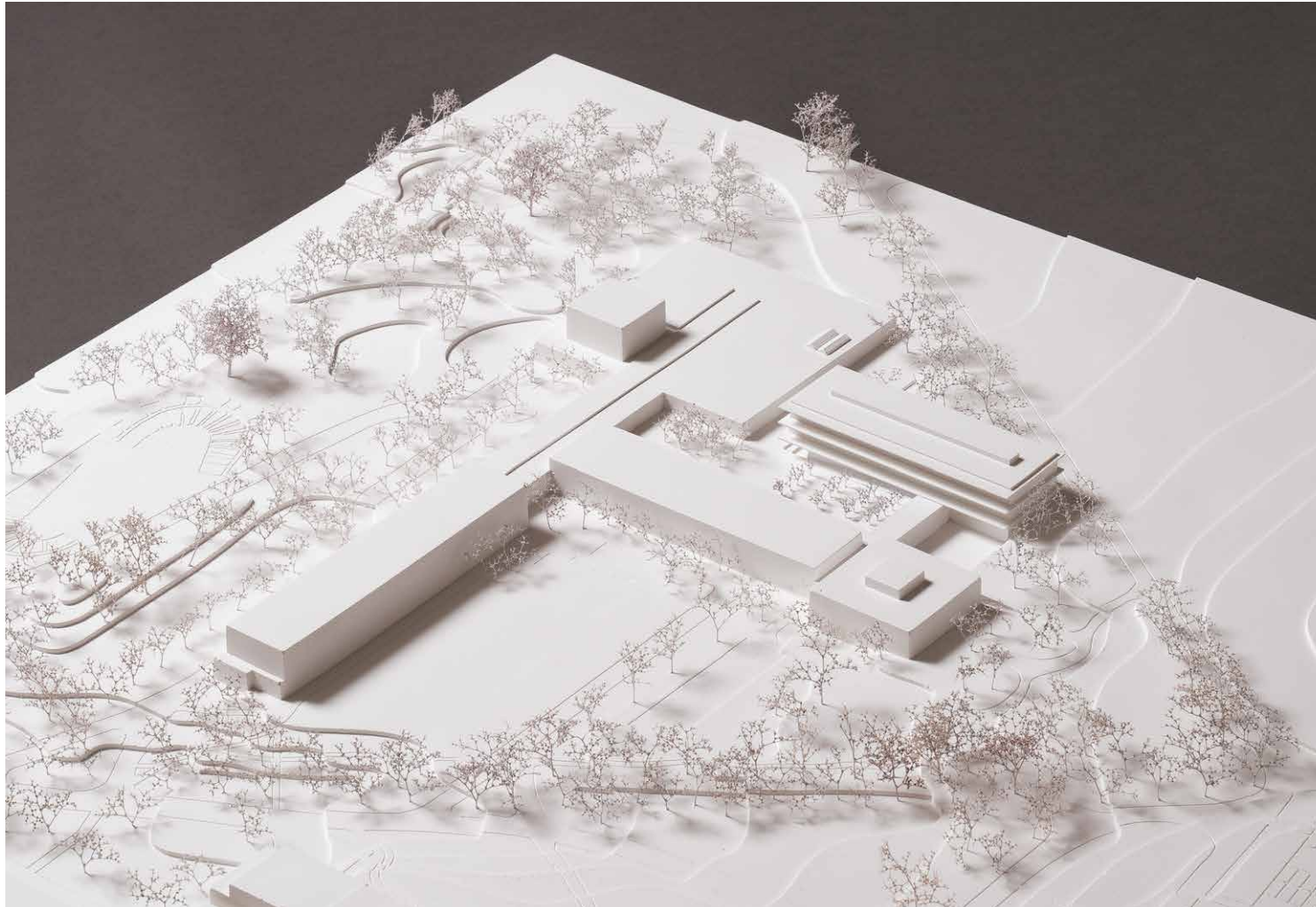
Nicolas Simon,  
Raphaël Guby

Ingénieurs spécialisés

Amstein + Walthert  
Lausanne SA

Equipe

Lucia Silva,  
Vincent Lebon,  
Julien Camus,  
Marta Aguilar



Projet n°17

## ATRIUM

Architecte

**Adrien & Monti  
architectes Sàrl**  
Vevey, Suisse

Equipe

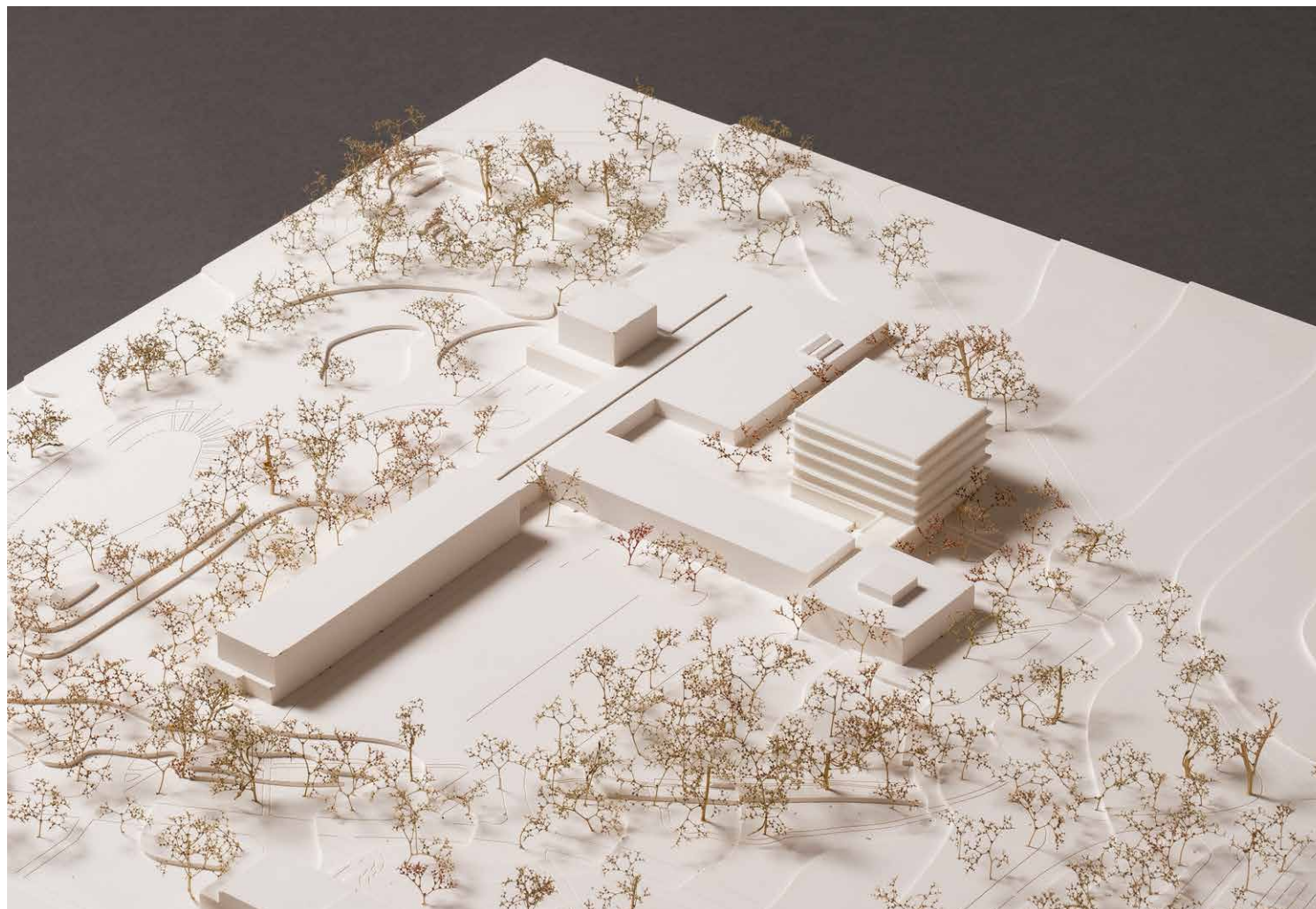
Nicolas Adrien,  
Marcello Monti

Ingénieur civil

B+S Ingénieurs SA

Equipe

Marcio Bichsel,  
Samuel Antoine



Projet n°18  
**MYCELIUM**

Architecte  
**atelier itsé Sàrl**  
Bienne, Suisse



Projet n°19

## Canopée

### Architecte

**coopérative  
d'architecture c/o  
- architekturgenos-  
senschaft c/o**  
Lausanne, Suisse

### Equipe

Lorenz Bachmann,  
Lukas Fink,  
Tobias Fink,  
Arthur de Buren,  
Milena Sommer

### Architecte paysagiste

Fanny Christinaz

### Ingénieur spécialisé

MP Ingénieurs Conseils  
SA

Effin'Art Sàrl

### Equipe

Mathias Blanc

### Ingénieur civil

Normal Office Sàrl

### Equipe

Peter Braun,  
Gil Bustarret



Projet n°21

## Arbre de la vie

Architecte

**Gebara-Spycher  
Architectes Sàrl**  
Cugy, Suisse

Equipe

David Gebara

Ingénieur civil

Küng SA

Equipe

Annély Demangeon

Architecte paysagiste

Isabelle Chevalley  
Architecte Paysagiste



Projet n°22

## Halo

Architecte

**Studio bbd Sàrl**  
Lausanne, Suisse

Equipe

Mathieu Delacrétaz,  
Alberto Bellia,  
Guillaume Ballart Terral



Projet n°23

## Le temps des fleurs

Architecte

**Ruffieux-Chehab  
Architectes SA  
+ Tehkne SA**

Fribourg / Lausanne,  
Suisse

Equipe

Yann Christen,  
Colette Ruffieux-Chehab,  
Jean-Marc Ruffieux,  
Fanny Vuagniaux,  
Alain Cornali,  
Cédric Miéville,  
Jean-Daniel Beuchat



Projet n°24

## Coursons

Architecte

**Atelier Simplon  
Architectes Sàrl  
+ Studio Guma**  
Lausanne, Suisse /  
Paris, France

Equipe

Samuel Odic,  
Morgane Hamel,  
Maylis Pillet,  
Clément Mathieu,  
Emmanuel Guilloux



Projet n°25

## Coquelicot

Architecte

**Omar Trinca**  
**architecte EPFL-SIA**  
Lausanne, Suisse

Equipe

Omar Trinca,  
Mathieu Maréchal,  
Jacques Besson



Projet n°26

## SYMBIOSE

Architecte

**FRES ARCHITECTES**  
**LAB Sàrl**  
Thônex, Suisse

Equipe

Sara Martin Camara,  
Laurent Gravier,  
Miguel Andreu Lozano,  
Eric Neto,  
Louis Renard



Projet n°27

## Fanion

Architecte

**Jianfeng Chen**  
**Architecte**  
Genève, Suisse



Projet n°29

## CONSTELLATION

Architecte

**De Planta et Associés  
Architectes SA**  
Carouge, Suisse

Equipe

Johan Leresche,  
Joel Carter,  
Elodie Verdu,  
Javier Armengol



Projet n°30

## LOTUS

Architecte

**Klip Architectes Sàrl**  
Genève, Suisse

Equipe

Guillermo Funcia,  
Henri Gindre,  
Olivier d'Andiran



Projet n°31

## ESSENCES

Architecte

**Atelier d'architecture  
Jacques Bugna SA**  
Genève, Suisse

Equipe

Jacques Bugna,  
Xavier Linder,  
Adrien Renoult,  
Nathalie Aubert,  
Steven Papaz,  
Stéphane Cayla

Ingénieur civil

zs ingénieurs civils sa

Equipe

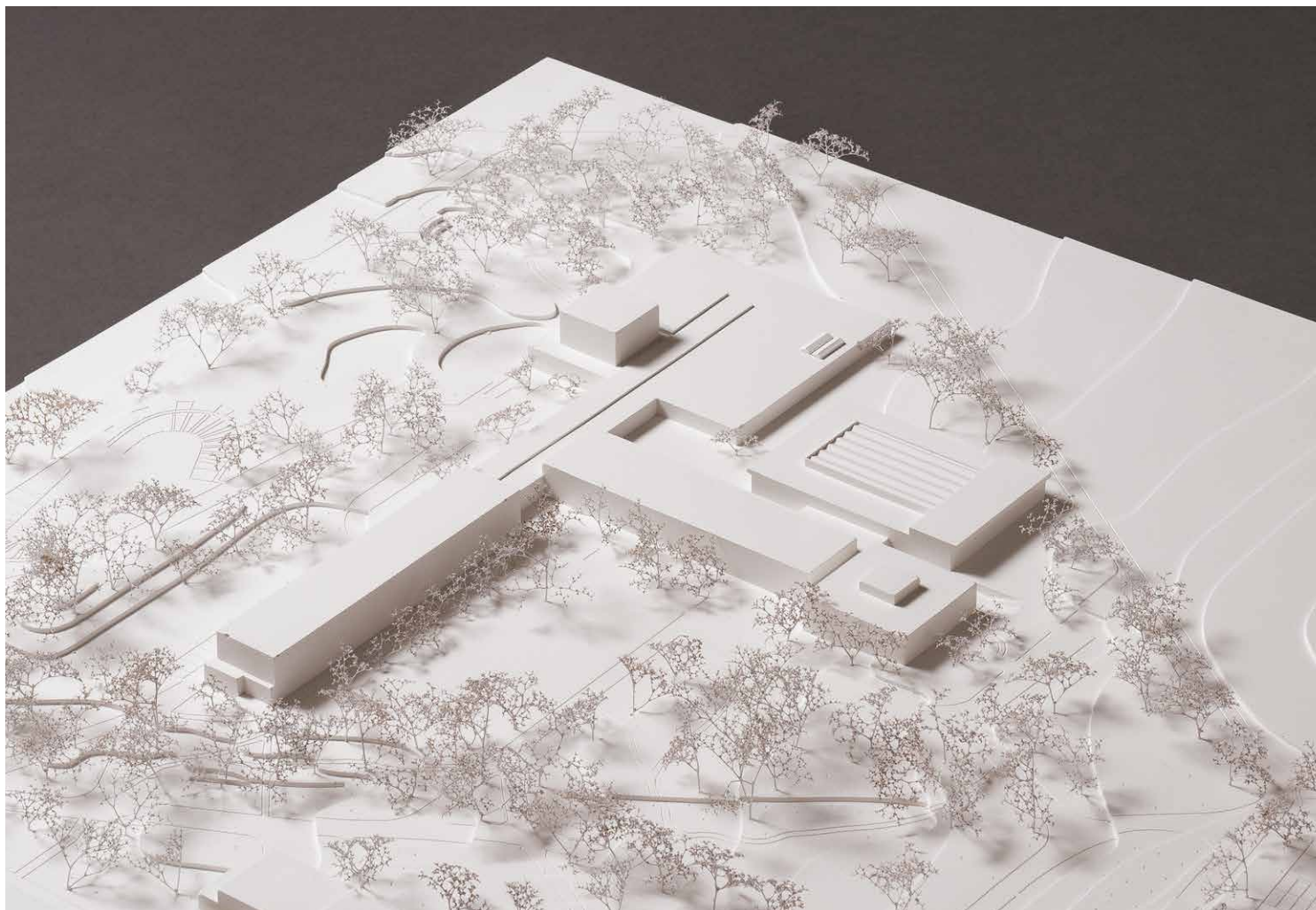
Nicola Gattuso,  
Felix François

Architecte paysagiste

Alain Etienne – architecte  
paysagiste FSAP

Equipe

Alain Etienne



Projet n°32

## L'Orangerie

### Architecte

**Jaccaud+Associés  
+ FAZ**  
Genève, Suisse

### Equipe

Jean-Paul Jaccaud,  
Stephan Gratzer,  
Tanya Zein,  
Véronique Favre,  
Marc Sanchez Alfonso,  
Maïna Cazenave,  
Emma Leroy



Projet n°33

## MATSUTAKE

Architecte

**SAAS Sàrl**

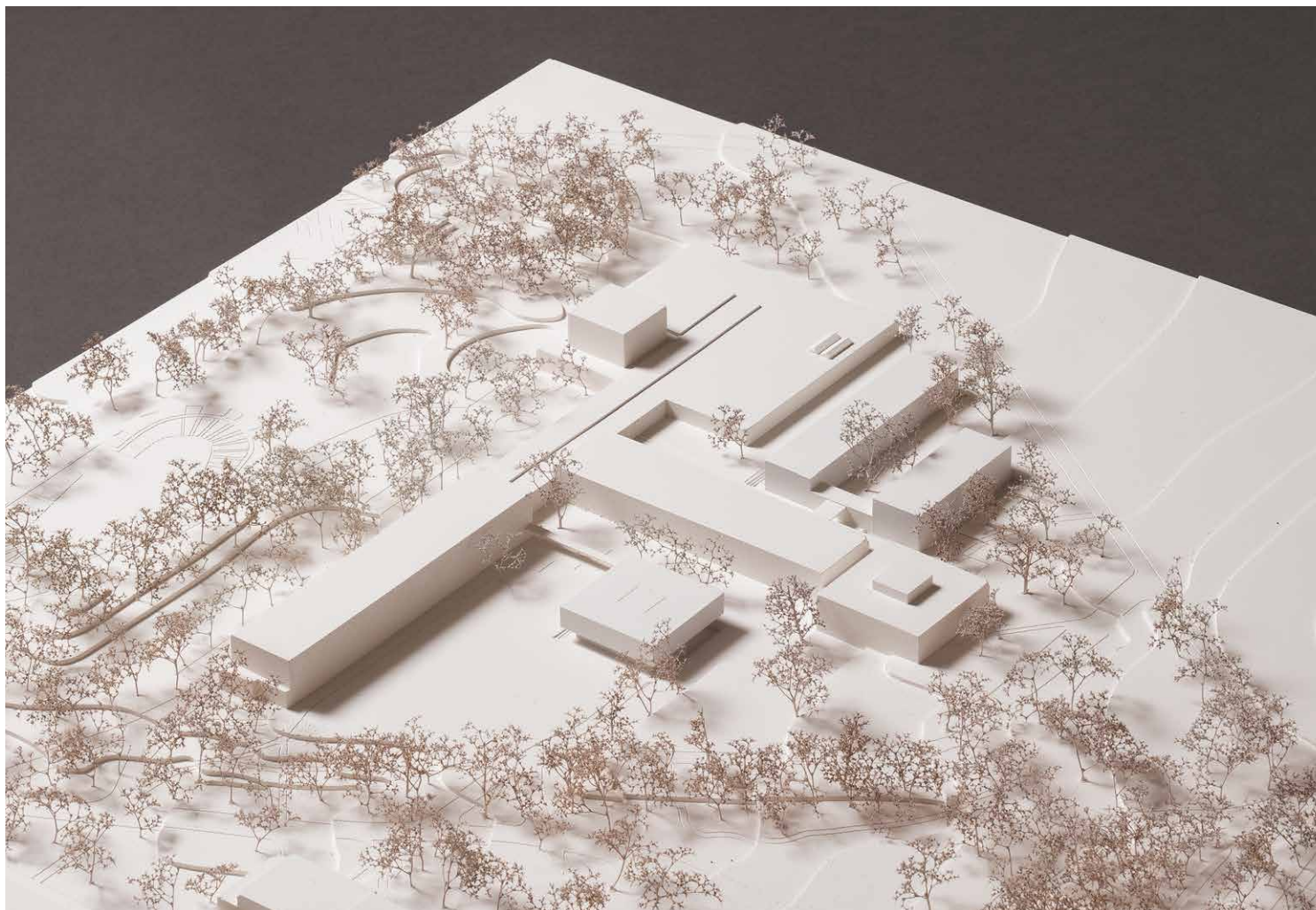
Carouge, Suisse

Equipe

Isabelle Cochevelou,

Andrea Ishii,

Guillaume Yersin



Projet n°34

## SOUS LES ARBRES

Architecte

**Niklaus Graber  
& Christoph Steiger  
Architekten  
ETH/BSA/SIA GmbH**  
Lucerne, Suisse

Equipe

Alex Hammer,  
Yannis Regamey,  
Christoph Steiger

Ingénieur civil

Lauber Ingénieurs AG

Architecte paysagiste

Andreas Geser  
Landschaftsarchitekten



Projet n°35

## FENÊTRES SUR COUR

Architecte

**WAO architecture**  
Paris, France

Equipe

Paul Ehret,  
Clément Duroselle,  
Marie Mercier,  
Louis Ricci,  
Lucie Dubreucq



Projet n°36

## LA BIBLIOTHÈQUE VERTE

Architecte

**group8 Sàrl**  
Carouge, Suisse

Equipe

Gonzalo Samaniego,  
Raphaëlle Fumey,  
Bahaa Bou Mjahed,  
Filiz Keysan,  
Ulysse Torres,  
Adrien Besson,  
Tarramo Broennimann,  
Miguel Fernandes



Projet n°37

## PHASME

### Architecte

**MPH architectes Sàrl**  
Lausanne, Suisse

### Equipe

Olaf Hunger,  
Nicolas Monnerat,  
Franck Petitpierre,  
Yves Goy,  
Mokssit Kawtar

### Ingénieur civil

Bois Initial SA

### Equipe

Reto Emery

### Architecte paysagiste

Pass-age, Alban Carron  
et Florent Lièvre SNC

### Equipe

Alban Carron,  
Florent Lièvre

### Ingénieur en physique du bâtiment

Enpleo Sàrl

### Equipe

Julien Jakubowski



Projet n°38

## GAIA

Architecte

**Cosaa architectes**

**Sàrl**

Carouge, Suisse

Equipe

Ricardo Coutinho,

Antoine Girardon,

Timéa Schmidt



Projet n°39

## MOLY

Architecte

**dl-c, designlab-  
construction SA**  
Genève, Suisse

Equipe

José Antonio Ramos,  
Thierry Décosterd,  
Gaël Tuchschild,  
Gabriel Seve



Projet n°40

## TARTAN

Architecte

**dom-aa Sàrl**

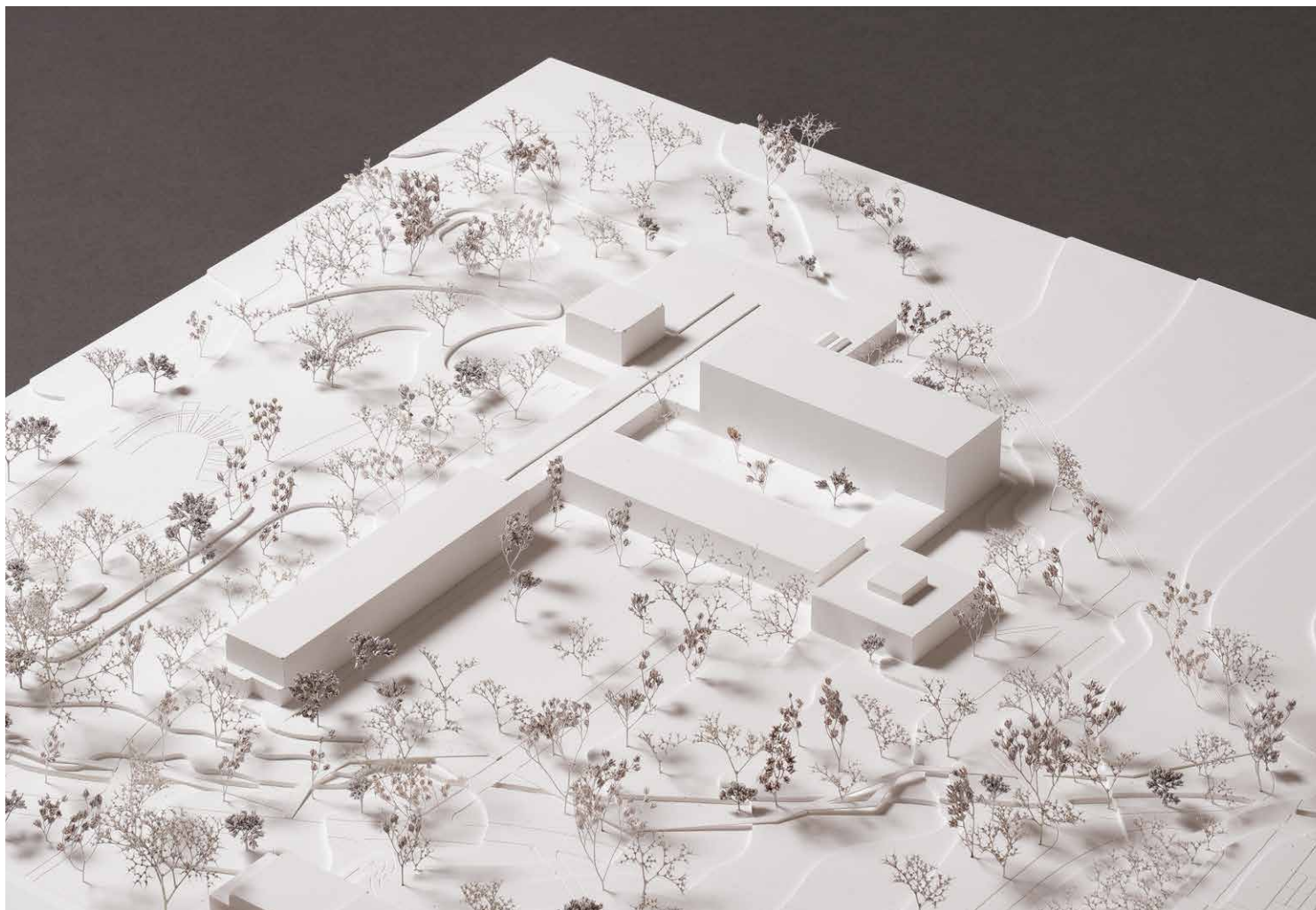
Lausanne, Suisse

Equipe

Pietro Colonna,  
Eliott Hounieu,  
Mathilde Linder,  
Chloé Ponsar

Architecte paysagiste

TERRITOIRE Sàrl



Projet n°42

## Courants d'aires

Architecte

**Lopreno architectes  
SA**

Genève, Suisse

Equipe

Pascale Abbé,  
Mélanie Alliod,  
Margaux Rose,  
Julie Pulfer,  
Johana Benitez,  
Robin Diaz



Projet n°43

## firmiana simplex

Architecte

**de Giuli & Portier  
Architectes SA**  
Onex, Genève

Equipe

Valentine de Giuli,  
Pedro Paulo,  
Christophe Grand,  
Miguel Falcao Silva,  
Dani Francisco

Expert environnement  
Ecotec Environnement SA

Equipe

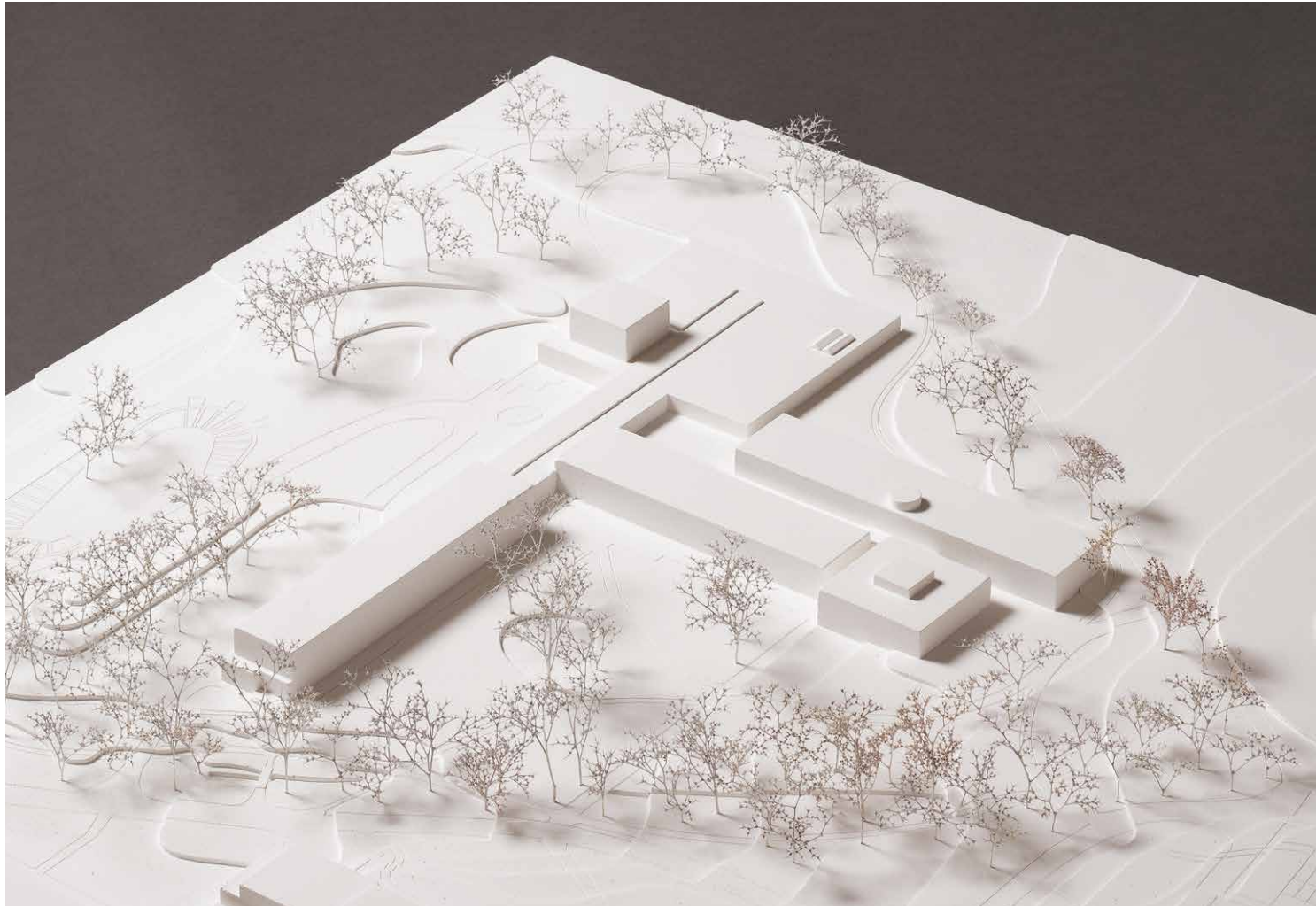
James Tynan,  
Audrey Houver

Expert développement  
durable

Osmia Advisors SA

Equipe

Yan Lasbats



Projet n°44

## HORIZONS

Architecte

**BCRarchitectes Sàrl**  
Carouge, Suisse

Equipe

Rui Colaço,  
Vincent Roesti,  
Yoann Candolfi,  
Maria Cervantes,  
Valentin Jacquet

Ingénieur civil/bois

Le Collectif SA

Architecte Paysagiste

Echo Atelier paysage  
et territoire Sàrl

Ingénieur CVSE

Energys Sàrl



Projet n°45

## ATRIUM

Architecte

**MD Architectes Sàrl**  
Carouge, Suisse

Equipe

Daniela Menendez,  
Alejandro Del Rio  
Menendez



Projet n°47

## Au-delà des cimes

Architecte

**CCHE Nyon SA**  
Nyon, Suisse

Equipe

Quyên Nguyen,  
Louis Giroud,  
Doriand Jatou



Projet n°48

## DIALOGUE

### Architecte

**FRPO Rodriguez  
& Oriol et Groupe H  
Architecture  
et Ingénierie SA**

Madrid, Espagne /  
Genève, Suisse

### Equipe

Pablo Oriol,  
Fernando Rodriguez,  
Nikola Radovanovic,  
Marc Junod,  
Laura Jeschke,  
Rosario Marino,  
Alberto Hueso,  
Ivan Rando,  
Adrian Sanchez,  
Juan Rey



Projet n°49

## CLIMAT

### Architecte

**J&M Steinfels -  
Architectes**  
Genève, Suisse

### Equipe

Jan Steinfels,  
Muriel Steinfels,  
Nordine Mahmoudi

### Architecte conseil

BOHA architecture  
écologique et conseil

### Equipe

Cédric Hamelin

### Expert habitat

Habitat et développement

### Equipe

Olivier Scherrer

### Ingénieur

ERTE Ingénieurs Conseils  
SA

### Equipe

Georges John Spoehrle,  
Louise Lecante



Projet n°50

## LA TERRE, WALTER!

Architecte

**studio cuénod  
Sàrl / patatoffel Sàrl**  
Genève, Suisse

Equipe

Thomas Toffel,  
Achille Pata,  
Nicolas Cuénod,  
Theresa Mairon,  
Gabrielle Chilinski,  
Marius Slawik

Ingénieure civil

Jacqueline Pauli

Architecte paysagiste

archinéa Sàrl

Equipe

Daniela Fortuna



Projet n°51

## l'autre nom

Architecte

**Enrico Prati**  
**architecte sia fas**  
Genève, Suisse

Equipe

Lorenzo Lotti



Projet n°52  
**LES PÔLES  
ENROULÉS  
AUTOUR  
DU PATIO  
CENTRAL**

Architecte

**Le Laboratoire  
des transitions**  
Pantin, France

Equipe

Sara Tripanera

IMPRESSUM

Éditeur  
OCBA

Photographe maquettes  
Dylan Perrenoud

Graphisme  
Studio Rubic

Impression et reliure  
Héliographie Girard

Tirage n°1  
500 exemplaires

